

DECOUVERTES SUR LES SECTES ET RELIGIONS



Trimestriel n° 136
1^{er} octobre 2022

-PAF du numéro : 2,50 €
-Abonnement papier (FR) : 10 €
-Abonnement papier
hors de France : 15 €
-Abonnement Internet : 3 €

Editeur : GEMPPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20

Tel. 06 98 02 57 03
gempipi@wanadoo.fr
www.gempipi.org

Impression : Cité des associations de
Marseille.

Commission paritaire : 73373

Directeur de publication :
Didier Pachoud

Reproduction interdite.

Les informations et articles de presse repris
dans cette publication n'engagent que leurs
auteurs

GEMPPI

Groupe d'Etude des mouvements
de Pensée en vue de la Protection
de l'Individu
Fondé en 1988

Association membre de la FECRIS, ONG auprès
du Conseil de l'Europe et de l'ONU (ECOSOC)

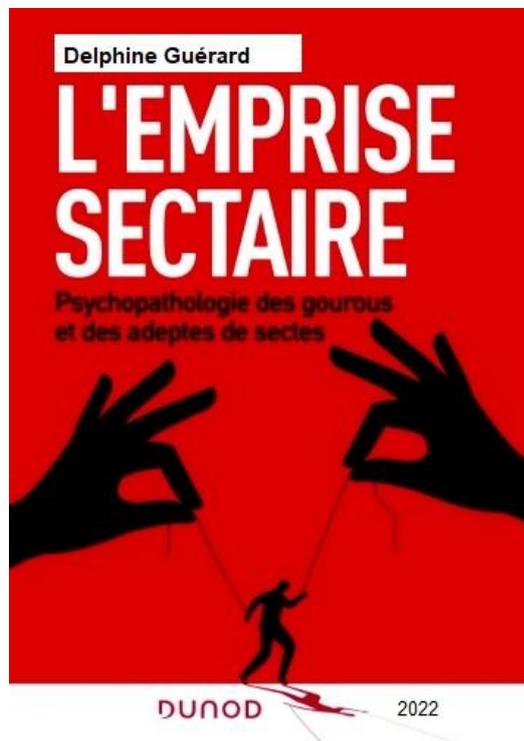


Le processus du désengagement de l'emprise sectaire

Par Hanène Romdhane, cheffe de la Miviludes P. 2

REVUE DE PRESSE.....P. 10 à 19

Bouddhisme - Catholicisme – Dianova - Evangéliques - Hindouisme - Islam
– Judaïsme - Médecines holistiques – Miviludes – Moon – Mormonisme -
Scientologie - Témoins de Jéhovah - Zeus – Groupes sectaires : le best of



Bibliographie

L'emprise sectaire - Delphine Guérard, éd. Dunod 2022 P. 35

Permanences du GEMPPI

Siège national Marseille : 06 98 02 57 03 – 04 91 08 72 22

Accueil juridique : permanence.gempipi@gmail.com

Pour contacter un correspondant du GEMPPI près de chez vous, voir :
www.gempipi.org (Rubrique « Contact »)

Formations en ligne certifiantes

« MOOC gestion des risques sectaires »
« MOOC prévention du radicalisme islamique »
« MOOC dérivés thérapeutiques et sectaires : réponse juridique » P. 36

Formation : Nous mettons à disposition des outils adaptés, il suffit de nous en faire la demande. Le GEMPPI a produit un DVD de 4 films thématiques, des fictions de 15 mn jouées par des acteurs professionnels pour exercer l'esprit critique et illustrer les conférences, les formations professionnelles sur les dérives sectaires, la manipulation mentale, le charlatanisme thérapeutique et un livret explicatif permettant d'animer soi-même la réflexion

Le processus du désengagement de l'emprise sectaire

Conférence de Hanène Romdhane, cheffe de la Miviludes

Mme Hanène Romdhane est magistrate et cheffe de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires - Miviludes (Ministère de l'Intérieur)

Cette conférence a été donnée dans le cadre du colloque national du GEMPPPI :

« Causes et effets du désengagement de l'emprise mentale ou sectaire »

Le samedi 1er octobre 2022 à l'Espace Ethique Méditerranéen – Hôpital adultes de La Timone - Marseille

Mesdames Messieurs,

Je tiens d'abord à vous remercier sincèrement de cette invitation. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'interviens aujourd'hui pour échanger sur un aspect fondamental de la lutte contre les dérives sectaires : **le processus de désengagement de l'emprise.**

Malgré tous nos efforts pour endiguer le phénomène sectaire avant même qu'il n'ait lieu, la prévention ne suffit pas toujours à éviter les drames humains qui découlent d'une situation d'emprise mentale. Caractérisée par une domination intellectuelle, émotionnelle et physique d'un *leader* sur une victime, l'emprise désigne l'aliénation psychique d'un sujet endoctriné.

Ce processus suit des étapes précises et peut trouver à s'appliquer, à des degrés variables, dans un grand nombre de situations.

La volatilité croissante du phénomène sectaire à laquelle nous assistons depuis quelques années ne nous permet plus de cibler simplement des communautés localisées territorialement. L'emprise peut ainsi par exemple se développer en ligne, par des individus opérant anonymement et sans limites géographiques.

Dans un tel contexte, il est essentiel d'identifier des pistes pour proposer un accompagnement adaptable à chaque victime, afin de lui permettre de retrouver son autonomie.

Je vais donc aujourd'hui m'employer à définir le processus de l'emprise mentale, dans toute sa complexité. D'abord, en retraçant les étapes qui la composent, ensuite en évoquant la grande variété de situations dans lesquelles elle peut survenir.

Je prendrai également le temps d'évoquer l'accompagnement crucial des proches de la victime, dont le rôle ne doit surtout pas être négligé, avant de m'étendre sur les éléments communs à tout suivi thérapeutique des individus ayant fait l'objet d'une telle emprise.

1) Comprendre l'emprise

A – Un processus immuable

Il est désormais bien établi en sciences sociales que l'emprise mentale se décline en plusieurs étapes d'influence exercées sur la victime dans un ordre invariable : **la séduction, la déconstruction, la reconstruction et la consolidation.**

Toute l'ingéniosité d'un *leader charismatique* à la tête d'un groupe sectaire est de proposer une doctrine adaptée et adaptable aux différents individus qu'il identifie comme de potentielles victimes, en fonction de leurs peurs et désirs. Il se comporte réellement comme un chasseur face à un gibier.

C'est en se fondant sur ces failles qu'il cherchera à éveiller l'intérêt du futur adepte, débutant alors la première étape du processus d'emprise mentale¹ : celle de **la séduction**. La phase de séduction va, en apparence, fournir tous les outils dont

¹ Maes, Jean-Claude. *Emprise et manipulation. Peut-on guérir des sectes ?* De Boeck Supérieur, 2010

le sujet a besoin pour combler les carences à la source de son mal-être : protection affective contre une réalité trop douloureuse ; valorisation de qualités inexploitées ; apaisement de ses difficultés existentielles par la proposition d'un corpus de croyances rassurantes ; etc.

Une attention particulière est alors portée à l'individu, tant à ses aspirations qu'à ses difficultés. Des promesses exceptionnelles et l'appartenance à un corps à part lui sont offertes. Exceptionnelles, car il s'agit en réalité de fausses promesses.

Le leader va ensuite pouvoir s'atteler à une deuxième étape essentielle à sa domination : **la déconstruction** de la victime. Un processus initiatique est engagé et un investissement toujours plus important de l'individu est requis par le groupe. Son isolement progressif est mis en place, induit en partie par sa rupture avec ses références antérieures. La rupture se fait avec TOUTES les références antérieures (proches/croyances/goûts cinématographiques, musicaux, littéraires)

Le groupe fonctionne alors dans la recherche perpétuelle d'un idéal absolu, qui n'est concevable que pour la poignée d'élus qui le composent. Ils sont tous des élus : les autres sont les rebuts. Ils se construisent en opposition avec nous.

Cette recherche constante du « mieux » alimente, par contraste, un sentiment de rejet du monde extérieur qui serait la source de tous les maux. Elle renforce également, par sa dimension communautaire, les liens de cohésion du groupe, jusqu'à fournir peu à peu les jalons d'une nouvelle identité collective. Cette dernière viendra nécessairement se substituer aux références antérieures de l'adepte, niant ainsi son individualité.

Le sujet passe ainsi du *moi seul, isolé, que personne n'aime, à moi dans le groupe où je suis formidable, et où le problème n'est plus moi mais les autres.*

C'est seulement à cette condition que pourra survenir une troisième phase au cours de laquelle l'individu va véritablement devenir adepte : la **reconstruction**. Une nouvelle éthique est proposée à la victime et son histoire personnelle est réinvestie voire réécrite. L'organisation sociale est parfois entièrement redessinée en fonction des desseins du *leader*.

De nombreuses doctrines sectaires s'appuient en effet sur des dogmes de réincarnations, de liens avec des entités supérieures d'autres temps ou espaces, liens spirituels qui vont servir de référence à cette nouvelle identité collective. Cette dynamique aura pour effet de modifier les rapports d'âge, rompre les rapports de génération, voire de genre, au sein du groupe, concrétisant ainsi la rupture avec l'environnement antérieur.

C'est cette rupture qui permet d'accepter qu'un adulte ait des relations sexuelles avec un mineur : comme nous ne sommes plus dans les règles, nous ne violons pas de règles. Le groupe parle de puissance cosmique qui vient de l'au-delà, il n'est plus dans les règles. Incapable de maîtriser cette nouvelle doctrine avec autant de précision que ceux qui l'ont inventée, l'adepte va être placé dans une situation asymétrique à leur égard. Une servitude volontaire se met alors en place, entraînant une perte progressive d'autonomie sur des choix importants.

Enfin, viendront la **consolidation et le renforcement**. La victime est alors soumise à l'affirmation de vérités absolues soutenues par une rhétorique fallacieuse et empreinte de nombreux sophismes. Un conditionnement régulier est mis en place par un système de récompenses et de sanctions, en fonction de l'obéissance et du dévouement de l'adepte.

Ainsi, un engagement sans faille pourra être valorisé publiquement par l'octroi de nouvelles responsabilités ou par l'attribution d'un signe distinctif comme un uniforme, un ornement, etc. A l'inverse, des doutes ou, pire, une contre-argumentation, feront l'objet de réprimandes, voire de punitions. Il s'agit là de violences au moins psychologiques, ce qui correspond à une infraction : la limite est franchie.

A cet égard, les rituels entretenus par le groupe sont absolument fondamentaux au maintien de l'emprise. Le leader fait souvent un usage abondant de slogans et de chants, et de façon plus générale, de techniques qui bloquent la réflexion, affectant les adeptes à des tâches monotones et répétitives telles que réciter, psalmodier, ou recopier des textes. Ces derniers étant épuisés et effrayés à l'idée d'être publiquement dévalorisés, il devient de plus en plus difficile pour chacun d'entre eux d'apporter une nuance vis-à-vis de la doctrine du groupe.

C'est pourquoi un manichéisme des comportements est systématiquement observable au sein d'une dynamique sectaire. Un groupe sectaire prétendra que vous avez le choix, mais que l'idéal supérieur auquel la communauté aspire présuppose un ensemble de vérités absolues. Si vous suivez le chemin indiqué par ces vérités, vous êtes dans le vrai, et si vous ne le suivez pas, nul ne peut vous en empêcher, mais c'est tant pis pour vous, car vous êtes dans le faux. Un « *oui mais* », ou un « *oui, plus tard* » revient à un « *non* ». Et un « *non* » équivaut, à terme, à une exclusion du groupe, ce qui n'est pas sans générer une forte angoisse d'abandon et de séparation pour l'adepte.

Par ces mécanismes, l'autonomie de l'individu est neutralisée. La vénération d'un individu ou du groupe est développée, entraînant la soumission et la disponibilité sans réserve.

Or dans ce cas, si l'autonomie est neutralisée, l'individu, l'être social n'existe plus, il ne peut plus avoir de droits. L'intérêt dans une société n'est pas de donner des droits, c'est d'avoir la capacité de les réclamer.

L'emprise peut ainsi être considérée comme le pacte par lequel une personne accepte de renoncer à une partie, voire à toute son identité, en contrepartie de la promesse d'un idéal absolu de bien-être. Il s'agit d'un pacte abusif, car nécessairement trompeur, et dont les finalités réelles ne sont jamais connues de l'adepte.

B – Des situations d'emprise polymorphes

L'emprise mentale ne doit toutefois pas être comprise comme un phénomène parfaitement homogène, tant elle peut se développer à des degrés variables au sein de situations très différentes.

Les conseillers à la MIVILUDES en apprennent tous les jours, il n'y a pas de situation comparable à l'autre. En effet, chaque victime vient avec son propre vécu. Elle n'a pas le même ressenti face à une situation, tous les vécus sont différents donc toutes les histoires sont différentes.

Des structures totalitaires existent, où l'entière du groupe est soumise à un cadre extrêmement replié sur lui-même, et où la structure pyramidale du groupe permet une surveillance et une pression constante sur les adeptes. Dans de telles situations, des formes absolues d'emprise peuvent se développer.

Mais il arrive également qu'un phénomène d'emprise se développe de manière plus isolée et moins structurée. Il en est par exemple ainsi d'un leader qui opèrerait au sein d'un mouvement et qui en défend les croyances au travers d'un comportement prédateur, mais non institutionnalisé. Son action pourra alors s'étendre jusqu'à créer un sous-groupe, dans lequel son comportement deviendra la nouvelle règle.

Enfin, il peut arriver qu'une emprise se développe en dehors d'un groupe, simplement par la relation perverse instaurée entre un dominant et un adepte. C'est un scénario récurrent lorsque des personnes vulnérables sont ciblées, par exemple par un pseudo-thérapeute. La dérive sectaire advient lorsque les techniques de soins sont élevées au rang de croyance et d'absolu de vie. La doctrine du dominant est alors perçue comme le seul espoir de guérison, et de la satisfaction de ses désirs dépend le rétablissement de l'adepte.

Dans ces cas de figure, l'emprise sera plus ou moins forte selon la personnalité de la victime et son parcours de vie, mais aussi en fonction de la durée et du contexte dans lequel l'assujettissement a lieu.

Cela dépend du vécu, du niveau de vulnérabilité. Par exemple, si des parents perdent leurs enfants dans un crash d'avion, leur niveau de vulnérabilité est extrême. Mais si tout va à peu près bien dans la vie d'une personne, alors le dominant va devoir fournir plus d'efforts et de temps, et cette personne pourra en outre toujours sortir avant).

Donc de nombreux paramètres doivent être pris en compte : il ne s'agit pas là d'une science exacte.

Il s'agit là d'une considération importante car nombre d'adeptes sujets à une emprise mentale peuvent également devenir, par mimétisme, le dominant d'une autre personne. Cela renvoie au syndrome de Stockholm, mais va plus loin encore, car le sujet n'est pas seulement dans l'admiration de son bourreau : il devient le dominant d'une autre personne. Les caractéristiques du manipulateur se développent alors insidieusement au sein de leur nouvelle identité.

Les enquêteurs peuvent, par suite, être amenés à traiter de situations où la victime est également l'auteur ou la complice d'infractions pénales.

Seule une expertise psychologique réalisée par un spécialiste qui connaît la matière des dérives sectaires - tel ZAGURY dans l'affaire ZEUS, sans lequel la condamnation n'aurait pas été prononcée - permettra d'évaluer l'étendue de sa responsabilité en fonction des stades et de la durée de l'emprise. La Cour d'assises d'appel de Rennes a ainsi estimé dans un arrêt de 2017(2)

2 Rennes, 29 sept. 2017, n° 38/2017.

que la compagne du chef d'un groupe sectaire, poursuivie pour des faits de viol et d'agression sexuelle sur mineurs, avait agi sous l'effet d'une contrainte irrésistible au sens de l'article 122-2 du Code pénal.

Selon les termes de l'arrêt, l'accusée « *était sous l'emprise totale [du leader]* », « *dans un contexte de grande fragilité psychologique* », « *soumise à ses méthodes d'endoctrinement qu'il l'avait convaincue qu'elle était sa "part d'âme" et que si elle n'obéissait pas entièrement à ses préceptes elle risquait de se désintégrer et de désintégrer celui-ci* ».

Dans l'affaire ZEUS, le même phénomène a été observé : les femmes étaient nues, Claude ALONSO avait des relations quand il le voulait, et dès qu'il y avait un cataclysme, c'était parce qu'elles n'avaient pas été assez performantes. Elles ont donc été violées et agressées des années durant parce qu'elles étaient persuadées qu'il avait raison. Parce qu'il avait réussi à emporter leur conviction.

S'il est évidemment réjouissant que l'autorité judiciaire consacre pleinement ce phénomène et ses effets destructeurs sur le psychisme de ceux qui en sont victimes, il doit être rappelé que cette solution n'est envisageable que dans les cas les plus absolus d'emprise.

En aucun cas, elle ne saurait constituer un moyen détourné de déresponsabiliser totalement celui qui allègue en avoir fait l'objet à des fins stratégiques. Il est important, y compris dans le cadre de sa reconstruction éthique, que l'adepte puisse distinguer les faits dont il a réellement été victime et pour lesquels rien ne peut lui être reproché, de ceux qui relèvent d'une faute personnelle et où il n'a su protéger, alerter, dénoncer.

2) Déconstruire l'emprise

Cette phase de reconstruction est essentielle, aussi bien pour l'adepte que pour ses proches.

Bien souvent, ce sont ces derniers qui alertent en premier lieu la société civile ou les pouvoirs publics de la dérive sectaire dans laquelle la victime se retrouve prise au piège.

A – L'accompagnement des proches

Lorsque l'emprise se développe, les proches constatent un changement de personnalité important et une rupture progressive de la victime avec son entourage. Ils se sentent souvent démunis, volés, blessés, voire endeuillés vis-à-vis d'un être cher qui les rejette ou dont ils ne parviennent plus à obtenir de nouvelles. L'entourage de la victime n'est, de plus, pas toujours familier avec la notion de dérive sectaire, qu'ils peuvent soupçonner sans pour autant parvenir à identifier précisément.

L'accompagnement des proches est alors crucial à deux titres. D'abord, parce que leur souffrance et leur incompréhension constituent un préjudice en lui-même, qui pourra d'ailleurs justifier une constitution de partie civile. Ensuite, car le positionnement de ces proches vis-à-vis de la victime peut avoir une influence déterminante sur l'état d'emprise de celle-ci.

Il est en effet crucial de maintenir, autant que possible, un lien avec la personne endoctrinée, afin de freiner sa marginalisation et de lui offrir une « *porte de sortie* ».

Pourquoi une porte de sortie ? Car sinon, la seule voie qui reste ouverte pour elle, c'est celle du dominant.

De notre expérience, ce contact doit avant tout demeurer affectif, sans entrer dans un conflit de rationalité. L'argument rationnel conduit en effet au même résultat que lorsqu'il est opposé aux thèses complotistes : le renforcement de la croyance. Les proches peuvent être choqués par les nouvelles croyances ou le nouveau mode de vie de l'intéressé, mais il est inutile de chercher à démontrer le caractère insensé de tels choix.

La victime, enfermée dans un processus d'emprise, est amenée à se méfier de tout ce qui est extérieur au groupe sectaire. Le *leader* sait pertinemment que, pour compléter la phase de reconstruction, une rupture est nécessaire vis-à-vis des proches de la victime. Ces derniers seront donc visés par de multiples attaques : ils seraient toxiques, mal intentionnés, impurs, pervers, etc.

La critique du groupe ou du *leader* ne fera alors que confirmer ce qui avait été prédit à la victime quant à son entourage : ils ne veulent pas son bien.

Les familles ont tendance à vouloir se mesurer à la perfection de l'idéal du groupe, sans se rendre compte que, ce faisant, elles ne renforcent pas le lien familial, et, pire, elles alimentent l'argumentation du *leader*.

Le proche devra privilégier les actes d'empathie, le vécu commun, les rituels familiaux ou amicaux, tout ce qui serait de l'ordre d'un symbolique affectif. Il doit être capable de questionner sans juger, d'émettre une inquiétude sans condamner. Il faudra tabler sur l'existence d'un lien, faire le pari réaliste que l'appartenance primaire de l'adepte reste sa famille.

Déjà, nous qui ne sommes pas sous emprise mentale, nous avons du mal à entendre la critique, surtout quand elle est violente : pourquoi une victime sous emprise y réagirait mieux ? Il faut en réalité utiliser les mêmes armes que celles utilisées par le dominant. C'est ce que la famille, les proches vont faire : user de séduction. *Je t'attire dans mon cercle de bienveillance car je te veux du bien.*

Jean Claude MAES, psychologue clinicien et spécialiste des questions d'emprise, évoque ainsi dans son ouvrage *Emprise et manipulation*, l'exemple d'une dérive sectaire dans un schéma familial très complexe.

Un père de famille, que nous appellerons Monsieur X., avait fait face au suicide de l'un de ses fils, suite à une déception sentimentale. Après un temps de deuil qui n'avait sans doute pas été mené à son terme, le second fils était entré dans un groupe sectaire. Puis, c'est la mère qui était tombée malade, avant de décéder, sans que son fils ne soit allé lui rendre visite à l'hôpital.

Raison invoquée : son père, Monsieur X., n'acceptait pas ses nouvelles croyances.

Monsieur X., amené à mettre de l'ordre dans les papiers de son épouse, avait finalement trouvé un objet ayant appartenu au fils décédé, particulièrement chargé au niveau affectif et avec une portée symbolique au regard de la situation sectaire. Il fut ainsi conseillé à Monsieur X. de l'offrir à son fils, en expliquant à ce dernier que la transmission de cet héritage avait lieu à un autre niveau que la rationalité du conflit qui les opposaient. Cet objet présentait donc la particularité de renforcer le lien familial unissant le père à l'enfant, dans le cadre d'un rituel filiatif, tout en soulignant la dimension fondamentale du deuil et de l'attachement.

Alors que le groupe sectaire adoptera une logique binaire, entre le bien et le mal, la bonne croyance et la mauvaise, il sera ainsi préférable d'offrir une troisième voie : celle de l'attachement et du soutien. Un « *tu nous as manqué* » aura plus de poids qu'un « *comment as-tu pu nous abandonner* ».

C'est par ce suivi et cette empathie constante que les proches peuvent contribuer à entretenir le lien affectif essentiel au désengagement de la victime.

B – L'accompagnement du sujet

Si la victime parvient à se séparer du groupe sectaire ou de son leader, c'est un accompagnement pluriel qui devra ensuite lui être apporté, en articulant un travail social, judiciaire, psychothérapeutique. L'objectif final est de permettre à l'intéressé de retrouver une pleine autonomie. En effet, l'adepte n'est plus sujet de droit, n'est plus sujet de société. Il n'est plus que l'objet d'un groupe ou d'une personne.

Il arrive que les personnes concernées sortent d'une longue période d'isolement. Les victimes ne sont plus socialisées, elles sont *asociales*, elles ne connaissent plus les codes. En ce cas, un accompagnement social de la victime sera essentiel pour entamer les démarches nécessaires à l'obtention de papiers à jour, d'un logement, d'un emploi, etc. Les associations peuvent jouer un rôle très important à cet égard, en constituant un intermédiaire entre l'individu et le reste de la société.

En parallèle, une action en justice pourra permettre à l'intéressé de faire valoir ses préjudices et de se voir pleinement reconnaître le statut de victime, notamment en se constituant partie civile dans le cadre d'une procédure pénale. Un examen scrupuleux de l'affaire sera alors nécessaire pour identifier toutes les infractions potentiellement commises et subies. Le fait pour la victime d'être entendu, de faire valoir sa vérité, sera une étape fondamentale pour réaffirmer son individualité.

Attention : il ne s'agit pas de dire que le procès va nécessairement permettre à la victime de se reconstruire, qu'elle va trouver toutes les réponses, ce n'est pas vrai. Cela dépend de qui est partie, de ses préjudices, de ce qui est attendu du procès, du travail de l'avocat, du psychologue qui a suivi la personne, etc. Il existe une multitude de paramètres. Par exemple, si l'accusé est en incapacité de reconnaître les faits ? comment faire ?

En réalité, le procès est fondamental pour pouvoir dire : je m'appelle X, j'estime avoir été victime de tel préjudice, et l'auteur est telle personne. L'issue du procès ne dépend pas que de la victime, elle dépend des juges, des avocats, etc.

Enfin, un accompagnement psychothérapeutique, sera évidemment indispensable. Il n'y a pas de formule miracle sur la question, chaque thérapie devant être adaptée selon les spécificités de la personne.

Des étapes essentielles à la prise en charge peuvent toutefois être identifiées, tant leur importance est évidente au regard de la problématique traitée.

La première dimension de l'emprise qui doit ainsi être abordée est son caractère fondamentalement trompeur. Systématiquement, les victimes ont cru à un idéal qui s'est révélé n'être qu'un leurre, dans une optique de domination et d'asservissement. Il convient de soutenir chez la victime un travail de tri du vrai et du faux. Il faut que la victime parvienne à déterminer ce qui est vrai et ce qui est faux parmi tout ce qu'elle a vécu durant toutes ces années. *La fake news*, pour nous c'est une information : pour elle, c'est son vécu. C'est d'une très grande violence : se rendre compte, en tant que maman ou papa, qu'on a donné à un homme ou une femme son enfant, en pensant que cet individu était un être supérieur. Tout est compliqué quand on prend conscience de ce qui est faux et de ce qui est vrai, de ce qu'on a fait et de ce qu'on a subi.

Cette tâche est d'autant plus compliquée qu'il peut y avoir une part de vérité dans le mensonge, et que, d'autre part, il est possible que le *leader* soit sincère dans ses croyances, ce qui n'enlève rien au caractère fallacieux de la doctrine. Ce dernier peut réellement croire qu'il est un demi-dieu, tout en profitant de ce statut pour abuser et dominer.

Il est alors essentiel de mettre l'accent sur les conséquences de cette doctrine : qui a subi des préjudices, et qui a tiré des bénéfices ? Il s'agit de se concentrer davantage sur les effets que sur les causes et de permettre à la victime de se concentrer sur les doutes qu'elle a parfois pu ressentir au sein du mouvement.

C'est lui donner une chance, lui dire *tu vois il y a une petite lumière qui s'est allumée parfois. Et si ça n'a pas eu d'impact immédiat, ce n'est pas grave, on n'est pas là pour juger. Il faut toujours se dire j'écoute, j'interroge, je comprends, mais je ne juge pas. J'accompagne.*

Pour cela, Romy SAUVAIRE, sociologue des sciences et des croyances à l'Université Clermont Auvergne et au CNRS, propose de s'appuyer sur deux types de contradictions qu'a pu percevoir l'adepte :

D'une part, les **contradictions factuelles** qui reposent sur des incohérences objectivement vérifiables entre ce qui est prédit par la doctrine et ce qui survient concrètement. Par exemple, les Témoins de Jéhovah ont prédit à plusieurs reprises que la fin des temps était imminente : en 1914, 1918, 1925 et 1975. En dépit de ces annonces, le monde s'est maintenu.

Chaque fois, le mouvement a dû rétroactivement se justifier par une nouvelle interprétation des textes et un changement de sa doctrine. Des centaines de milliers de fidèles se sont éloignés du mouvement après l'échec de 1975, ce qui démontre bien l'importance des contradictions factuelles.

Plus le mouvement fait des promesses, plus il se risque à un échec. C'est l'accumulation de ces échecs et la fragilité des explications données qui permettront d'amener la victime à renforcer son esprit critique.

Il est toutefois possible que son déni soit puissant et qu'elle se borne à accepter les justifications du mouvement ou de son *leader*.

Nous le savons, bien souvent ces derniers useront d'une logique de culpabilisation pour expliquer un échec : « si mon plan a échoué, c'est que vous n'avez pas assez prié », « ma prédiction n'était pas fautive, vous l'avez simplement mal interprétée », etc.

Dans l'affaire ZEUS*, Claude ALONSO procédait de la même manière : les catastrophes extraordinaires étaient dues au fait que les femmes ne lui avaient pas fait atteindre l'orgasme extraordinaire, donc à cause d'elles, tel volcan a explosé et a fait 200 victimes. Les victimes essayaient alors de faire atteindre l'orgasme extraordinaire à cet homme pour éviter les catastrophes : c'est un cercle vicieux.

C'est pour cette raison qu'il est également crucial de mettre en avant les **contradictions axiologiques** perçues par l'adepte. Ces dernières se caractérisent par un conflit de valeur. La doctrine du groupe, souvent extrêmement rigide et omniprésente, implique un certain nombre de sacrifices pour l'adepte en vue de la réalisation de l'idéal désiré : privations, corvées, sévices, etc.

Si un autre individu de la communauté transgresse cette doctrine, l'adepte sous emprise percevra alors un décalage entre ce qui est prescrit et ce qui est respecté. Plus le membre transgresseur est haut placé dans la hiérarchie du groupe, plus la transgression sera perçue comme grave et injuste. Il s'en suivra un doute, qui ébranlera l'adhésion de l'adepte.

C'est cela qui sauve l'humanité : se poser des questions, ne plus être un bœuf qui suit les autres. Un individu n'est pas originellement un bœuf, il le devient car il est sous l'emprise mentale d'une personne malveillante.

C'est sur de telles contradictions qu'il conviendra d'insister dans l'accompagnement de l'adepte.

Plus ce dernier se libérera de l'emprise, plus il risquera d'éprouver des sentiments difficiles à gérer.

La honte, d'abord, de ne pas avoir vu ce qu'on aurait dû voir. De façon plus générale, les victimes se sentent toujours salies par ce qui leur est arrivé, quelle que soit la nature de la violence vécue.

Le deuil, ensuite, de perdre des êtres chers qui demeurent au sein du mouvement, mais aussi d'avoir perdu un temps précieux, ainsi que certains aspects de soi et de sa vie d'avant.

La culpabilité, enfin, en raison des agissements accomplis dans le cadre de l'emprise et qui ont pu impliquer le recrutement, l'assujettissement, voire des sévices sur d'autres membres. De la culpabilité, aussi, vis-à-vis des proches non adeptes qui ont souffert de la situation.

Ces ressentis devront être abordés, et pourront faire l'objet de discussions au sein de cercles de parole. Il s'agit tout à la fois de débarrasser l'ancien adepte de ses sentiments toxiques tout en le responsabilisant. Il faut le libérer, le soulager, l'écouter. Comprendre, c'est d'abord faire parler l'autre, l'écouter. Ce n'est qu'APRES, une fois que la victime a déposé son « bagage », que la 2^{ème} phase peut être entamée, c'est-à-dire l'interroger. Il convient ainsi de les aider à passer d'une position passive de victime à une position active de reconstruction, et, si des fautes ont été commises, de réparation.

Evidemment, le soutien des proches sera aussi déterminant pour accompagner ce processus.

S'agissant de l'affaire ZEUS : il était extraordinairement parlant d'être au procès.

Devant une cour d'assises, il est possible de faire citer des témoins qui viennent témoigner en faveur de l'accusé. Or, ici, toutes les personnes qui ont été citées par la défense étaient sous emprise mentale. C'était extraordinaire, *je n'avais jamais vu cela de mes yeux, j'avais peur que personne ne le voie.*

Selon les témoins, tout ce qu'ils avaient dit devant la police par le passé était faux, ce sont les policiers qui avaient tout inventé. En fait, parce que Claude ALONSO était présent, ils ne pouvaient pas reconnaître ce qui avait été dit : c'est vraiment ça être sous emprise, ils étaient tétanisés, comme des petits enfants. Au moment de la suspension d'audience, ils sont tous allés lui baiser la main, lui donner à boire, l'accompagner car il était sur fauteuil roulant.

En principe, il n'y a pas de sens à envoyer quelqu'un en prison au-delà de 75 ans. Mais quand, devant une cour d'assises, 12 personnes viennent témoigner et sont toujours sous l'emprise de l'individu, ne pas l'envoyer en prison revient ou implique qu'en rentrant chez lui, il continuera avec les 12 autres.

Claude ALONSO aurait pu être condamné à 18 ans d'emprisonnement et demander un aménagement de peine ou une suspension de peine afin de sortir. Sauf que sa peine a été doublée de la peine de sûreté de 9 ans.

Donc ce procès parlait réellement de ce qu'est l'emprise mentale : on l'a vue, sentie, palpée.

L'intervention du Docteur ZAGURY était formidable car il connaît le phénomène d'emprise. L'avocat de l'accusé attaquait en effet en affirmant qu'au moment des rapports sexuels, les femmes étaient consentantes. Mais l'expert psychiatre a expliqué qu'il s'agit d'*assentiment* quand un individu est sous emprise mentale, ce qui signifie que *je ne suis pas dans la capacité de formuler un non, donc forcément je dis un oui, mais il n'est ni libre ni éclairé* : juridiquement parlant, il n'a aucune valeur.

Si ZAGURY n'avait pas été désigné dans l'affaire des reclus de Monflanquin, il n'aurait pas su ce que signifiait l'emprise mentale. Or, dans un procès d'assises, tout se joue à un détail : si le doute est semé dans l'esprit d'un juré, cela affecte tous les autres jurés. Ici, la bascule s'est opérée grâce à l'accumulation de l'expertise de ZAGURY, les témoignages de tous ceux venus sous emprise mentale, et ceux des 2 victimes.

Ce procès parle aussi de la *désempreinte mentale*. En effet, l'affaire a commencé lorsqu'une victime a saisi la MIVILUDES, puis un signalement a été effectué auprès des enquêteurs, et il s'en est suivi un procès aux assises. Aujourd'hui, cette victime est complètement détruite. La reconstruction va commencer après le procès.

Mais elle n'est pas venue en se disant que l'accusé allait reconnaître les faits. Quelle que soit l'issue du procès, ce qui compte c'est qu'elle, elle ait déposé : elle a fait ce qu'il fallait faire. A présent, elle doit commencer une nouvelle histoire. Jusqu'à l'issue du procès, elle était dans un retour en arrière, dans son passé, sans possibilité d'avancer. Quand une personne est sous emprise, elle est shootée. Ce n'est qu'après qu'elle se rend compte de ce qu'elle a fait.

Il est dommage que le procès n'ait pas été filmé car il aurait pu être visionné par des magistrats, des experts psychiatres, des experts en psychologie, des ex-adeptes, etc.

Bien entendu, la MIVILUDES restera toujours disponible pour fournir des renseignements aux acteurs qui prendront part à ce processus de désengagement. Que ce soit sur la dynamique du phénomène sectaire ou sur des aspects spécifiques du groupe ou du *leader* à l'origine de l'emprise, nous serons prêts à informer et conseiller. Les conseillers assurent d'ailleurs un suivi des requérants à l'origine d'une saisine pendant parfois plusieurs années.

Ce n'est que dans un esprit d'entraide, de partage, de soutien et dans un objectif unique, celui de l'intérêt général que nous pourrions combattre, et, autant que possible, résorber les conséquences néfastes de telles dérives.

Sachez que les deux mains de la MIVILUDES vous sont tendues.

N'hésitez jamais à nous contacter.

Questions du public :

- 1) S'agissant des experts psychiatriques, ils sont tellement mal payés et ont tellement de travail, il y en a peu, donc il risque d'y avoir une pénurie. Comment faire ?**

Pour caractériser certaines infractions aujourd'hui, on a besoin d'un expert psychiatre, et d'un expert psychologue.

Cela fait des années qu'on dit qu'il faut avoir un investissement supplémentaire en termes de formation de ces professionnels.

Sans expert judiciaire, la justice ne peut pas fonctionner, les procédures ne peuvent pas tenir.

La problématique plus précise est qu'avec notre sujet, non seulement l'expert doit être compétent dans son champ de compétences, mais, en plus, les dérives sectaires doivent être sa spécialité : il doit savoir de quoi on parle.

La MIVILUDES essaye d'occuper le terrain, elle est déjà intervenue dans un DU de psychologie. Le problème est que les formations sont déjà saturées. On ne peut pas intervenir pour expliquer le sujet des dérives sectaires en 2h. Le sujet est trop vaste. Il faut des formations d'une journée où chaque pôle de la MIVILUDES peut intervenir.

- 2) La justice belge a récemment condamné l'association des TJ à une amende de près de 100 000€ à la suite de plaintes d'anciens adeptes pour incitation à la haine et discrimination. Ce type de procédure peut-il avoir lieu en France ?**

La décision est non définitive, il y a eu appel.

Ils ont été condamnés pour des faits de discrimination et de diffamation.

Je sais une seule chose : tant qu'on n'a pas déposé plainte, on ne sait pas ce qui va se passer.

En tous les cas, dès que la MIVILUDES constate des faits susceptibles de relever d'une infraction, elle informe immédiatement les autorités compétentes.

Par ailleurs, il faut aussi être vigilant à ce que la diffamation ne soit pas utilisée à des fins abusives, contre les lanceurs d'alerte.

Prenons un exemple concret : l'anthroposophie en France. Quand Grégoire PERRA commence à critiquer l'anthroposophie, on voit bien que le mouvement ne supporte pas la critique : dès qu'on ouvre la bouche, on est poursuivi pour diffamation.

Mais pour les deux décisions de justice en France sur cette affaire, Grégoire PERRA a gagné.

Pour caractériser la diffamation, il faut démontrer l'intention de nuire. Or, quand on veut juste diffuser une information, il n'y a pas d'intention de nuire, et donc pas de diffamation. Dans le cas de Grégoire PERRA, c'est ce qui a été retenu : il s'agissait d'un *débat d'idées*. On a le droit de ne pas être d'accord : c'est un *débat d'idées*. La diffamation n'a donc pas été retenue.

Donc pour répondre à la question, il faudrait tenter une procédure et tout dépendra des éléments précis dont la justice disposera pour évaluer la gravité des propos.

- 3) **S'agissant du conseil d'orientation de la MIVILUDES, il y aurait une personne qui serait proche de l'anthroposophie. La MIVILUDES demande aux associations des explications sur leur fonctionnement. En retour, les associations peuvent-elles lui poser des questions quant à la composition du conseil d'orientation, notamment au regard de la présence de 2 psychanalystes et d'une personne qui seraient proches de l'anthroposophie ?**

Ces 2 psychanalystes, il s'agissait de deux femmes, ont été nommées dans ce conseil d'orientation mais n'ont jamais siégé.

Je ne réponds pas aux critiques des uns et des autres. Quand je reçois une critique, je vérifie si :

- Elle est fondée.
- Elle porte atteinte au fonctionnement de l'institution dont j'ai la charge.
- Et j'essaye d'y remédier.

Je ne communique pas dessus. Chacun a le droit de formuler une critique, mais je me méfie de ceux qui diffusent de fausses informations. Par exemple, « *les conseillers ne répondent pas aux victimes* ».

Si vous êtes une association d'aide aux victimes et que vous diffusez des critiques infondées, c'est de la guéguerre intestine qui ne sert qu'un groupe, celui des dominants.

Si on veut à la fois aider les victimes et faire en sorte que les dominants soient devant la justice, il faut se serrer les coudes et se dire « *ok, sur ce point, tu n'as pas été au top, mais en même temps je ne connais aucune institution qui le soit* ». Nous devons tous rester constructifs et garder en tête notre seul objectif : l'intérêt général.

*Concernant l'affaire Zeus, voir la revue presse dans le présent bulletin, page 33

REVUE DE PRESSE

La teneur des articles n'engage que leurs auteurs. Les rubriques par religions expriment un type religieux représenté et non vraiment une religion en soi, évitons les amalgames

BOUDDHISME

« Bouddhisme, la loi du silence » sur Arte : Ce qu'il faut savoir sur le documentaire

Arte diffuse ce mardi 13 septembre à 22 h 35 une enquête, menée sur plus de 10 ans et recueillant 32 témoignages, accusant plusieurs maîtres et enseignants du bouddhisme tibétain en France et en Occident de maltraitances et de violences sexuelles sur des disciples.

Par Maxime Le Roux - [Médias](#) 13/09/2022, Actualisé le 13/09/2022

L'inaction du dalaï-lama, filmé ici en 1993 en Inde lors d'une réunion au sujet « des problèmes éthiques » de certains maîtres bouddhistes tibétains, est pointée du doigt dans le documentaire.

Viols, coups, privation de nourriture... Loin de son image bienveillante, le [bouddhisme tibétain](#) est visé depuis plusieurs années par des accusations de violences physiques et sexuelles à l'encontre de centaines de disciples à travers le monde, dont des enfants. Un documentaire, diffusé ce mardi 13 septembre et déjà disponible sur [le site d'Arte](#), recueille les témoignages, à visage découvert, de plusieurs victimes. Un livre plus large est également publié ce 14 septembre aux éditions JC Lattès.

Dans le documentaire, trois [maîtres tibétains](#) sont nommément mis en cause, même si les deux journalistes, Élodie Emery et Wandrille Lanos, ont reçu des témoignages visant « *plus d'une dizaine de maîtres enseignant partout en Occident* », explique Élodie Emery au *HuffPost*.

Premier accusé : Robert Spatz, fondateur de la communauté bouddhiste « **Ogyen Kunzang Choling (OKC)** » créée dans les années 1970. Celle-ci est présente en Belgique, en France, en Espagne ou encore au Portugal. Fin 2020, l'homme a été condamné en appel à Liège à 5 ans de prison avec sursis et à des réparations financières pour ses victimes. Il s'est pourvu en cassation.

Une autre instruction est également ouverte en France. En plus de Robert Spatz, elle vise d'autres éducateurs du centre OKC de Castellane, au cœur des gorges du Verdon dans les Alpes-de-Haute-Provence. Plusieurs victimes, enfants dans les années 1980-1990, témoignent de viols ou de maltraitements subis au « Château-de-Soleils », où vivaient alors une soixantaine de mineurs.

Robert Spatz est accusé d'avoir imposé des « transferts d'énergie » à des fillettes, les invitant à se dévêtir et à avoir des rapports sexuels, présentés comme un chemin pour progresser sur la voie spirituelle.

Le dalaï-lama et Matthieu Ricard accusés d'inaction - Autre figure du bouddhisme mis en cause : **Sogyal Rinpoché**, auteur du best-seller *Le Livre tibétain de la vie et de la mort* publié en 1993 et à l'origine de l'ouverture de 117 centres Rigpa dans le monde, dont celui de Lerab Ling près de Montpellier. Ce proche du dalaï-lama est accusé d'avoir violenté et exploité des dizaines de ses disciples proches, et violé des femmes dont il s'entourait jour et nuit.

« J'ai commencé à enquêter sur ces accusations en 2011 quand je travaillais au journal *Marianne*. Tout a commencé par le témoignage de 'Mimi', une Française restée près de 3 ans à son service. Au début, je croyais avoir affaire à un phénomène isolé. Mais après les premières publications et au fil des années j'ai été contactée par d'autres personnes accusant d'autres maîtres », explique Élodie Emery. Le Tibétain n'a cependant jamais été inquiété judiciairement avant sa mort en août 2019, malgré les signalements de Mimi à la gendarmerie.

« Il a fallu toutes ces années pour mettre en évidence que ces accusations ne relevaient pas de faits divers isolés mais de quelque chose de systémique, qui se répète. Il est d'ailleurs probable que notre enquête conduite à de nouvelles révélations », estime Élodie Emery, précisant que « ces faits étaient connus par les autorités spirituelles ».

Le manque de réactions et de condamnations du dalaï-lama et d'autres figures du bouddhisme tibétain en Occident est également pointé du doigt. Des images d'archives, exhumées pour la première fois à la télévision, sont également diffusées dans ce documentaire. Elles montrent une réunion entre le chef spirituel et une vingtaine d'enseignants bouddhistes occidentaux, tenue en mars 1993 à Dharamsala - lieu de son exil en Inde - à propos de graves « problèmes éthiques ».

Dans cette séquence, le dalaï-lama garantit que « tous les efforts devront être entrepris » et se dit prêt à en parler pour aider les disciples et les victimes à ne plus se taire et se laisser faire. Il explique cependant ne pas vouloir porter « l'ensemble du fardeau sur ses épaules », s'en amusant même. Ces promesses du Prix Nobel 1989 resteront lettre morte.

« Ce n'est pas la seule fois qu'il a été questionné sur ces abus. Il a toujours répondu que les disciples se devaient de les dénoncer. Mais, en privé, son bureau conseille aux victimes de s'éloigner du maître sans faire de bruit. Dénoncer son maître, c'est inapplicable sans le soutien et l'appui de l'institution, car les personnes sont accusées de mensonges et ostracisées », précise la journaliste, ajoutant que le dalaï-lama n'est pas la seule figure de la religion à rester dans le silence ou l'inaction.

« Ma condamnation des actes de Robert Spatz, de Sogyal Rinpoché et des faux maîtres est totale », a réagi sur son blog **Matthieu Ricard**, figure médiatique du bouddhisme tibétain en France. Ce dernier assure avoir condamné ces pratiques à plusieurs reprises, avertissant les disciples des risques de tomber sur « un faux maître » ou des « charlatans à éviter à tout prix ». Il assure n'avoir jamais été en possession d'informations non publiques ou n'ayant pas déjà été transmises à la justice. Il accuse également les deux journalistes de lui avoir caché l'objet réel de leur travail pour obtenir une interview. « Matthieu Ricard n'a jamais publiquement et nommément dénoncé ceux qu'il qualifie aujourd'hui de 'faux maîtres'. Au cours des années, il a été sollicité à de nombreuses reprises par des victimes qui réclamaient cette prise de position. Il a répété que ce n'était pas son rôle, mais surtout, il a continué à rendre visite aux centres incriminés. Au point que ces visites sont utilisées par les avocats de Robert Spatz comme une caution, un gage de légitimité du gourou ». « La dernière visite date de 2019, alors que les premières perquisitions de la police dans les centres de Spatz remontent à 1997 ! », ajoute la journaliste. « Nous avons sollicité une interview qui devait aborder beaucoup de thématiques, comme son rôle de trait d'union entre les cultures européenne et asiatique, mais aussi cette notion de " dévotion ", à l'origine de tous les abus. Il est un peu tard pour estimer que l'ambition de ce documentaire est salutaire », alors qu'il a fait pression sur la chaîne pour que l'on ne diffuse pas ses réponses ». [https://www.huffingtonpost.fr/medias/article/bouddhisme-la-loi-du-silence-sur-arte-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-documentaire_207653.html?xtor=EPR-5689964-\[daily\]-20220914](https://www.huffingtonpost.fr/medias/article/bouddhisme-la-loi-du-silence-sur-arte-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-documentaire_207653.html?xtor=EPR-5689964-[daily]-20220914)

CATHOLICISME

Béatitudes : révélations sur la mort suspecte de Cathy

Golias - 23 septembre 2022 - En janvier 2008, **Golias Magazine** (n° 118) consacrait un reportage à la souffrance et à la mort suspecte de la jeune Cathy en 1979, utilisées à la gloire des Béatitudes, communauté du « **Renouveau charismatique** » soupçonnée d'emprise psychologique et d'abus sexuels. Pour la famille, le combat a continué. Quarante ans plus tard, grâce à la persévérance de sa sœur Sylvaine, une part de justice voit le jour. Elle apporte ici un témoignage glaçant qui pose question aujourd'hui encore, face aux silences et à l'indifférence de la plupart des protagonistes, non seulement les membres fondateurs des Béatitudes, mais surtout chez les évêques chargés de suivre et contrôler cette communauté.

Fondée en France en 1973 par Gérard Croissant, dit Ephraïm, et sa femme Josette, les Béatitudes font partie de ces « communautés nouvelles » nées après Vatican II. En 1975, elle s'appelle Communauté du Lion de Juda et de l'Agneau immolé et s'installe dans le diocèse d'Albi, à Cordes-sur-Ciel où elle est accueillie par l'archevêque Mgr Robert Coffy.

C'est seulement en 1991 que le mouvement devient les Béatitudes. Elle était reconnue en 2002 comme association privée internationale de fidèles de droit pontifical et fait donc partie de l'Eglise. En 2020, elle était érigée en Famille ecclésiale de vie consacrée par l'archevêque de Toulouse d'alors, Robert Le Gall. J'avais une sœur, Cathy, arrivée aux Béatitudes, à Cordes-sur-Ciel, en 1975 à l'âge de 17 ans. **Cathy s'est pendue le 12 décembre 1979**. Elle a été inhumée dans le caveau de la communauté à Pont-Saint-Esprit, dans le Gard. Pendant quarante ans, on a fait croire à ma famille que Cathy était décédée d'un arrêt cardiaque. Elle avait 21 ans.

« **Un appel divin pendant son sommeil** » - En 1979, les principaux concernés sont Gérard Croissant, le fondateur, et sa femme Josette dite Tatie Jo ; Evelyne Madre, sœur de Gérard Croissant, son époux Philippe Madre, supérieur à Cordes-sur-Ciel, devenu son tuteur moral, son médecin généraliste et son exorciste ; Jean-Marc Hammel, adjoint du couvent de Pont-Saint-Esprit, témoin de l'acte de décès ; Etienne et Anne Dahler, responsables du couvent de Pont-Saint-Esprit, à la direction de Radio Ecclesia ; Gérard Zambon, médecin des Béatitudes, qui a constaté le décès de Cathy ; Père Jacques Philippe, ancien fiancé de Cathy, mon parrain, membre actif des Béatitudes ; Max Le Berre, à la tête d'une

entreprise de pompes funèbres et ami très proche de Gérard Croissant ; Michel Riboton, ancien communautaire, témoin de la découverte du corps de ma sœur.

Tous ont toujours parlé d'un appel divin pendant son sommeil. Cathy a été sauvée par Dieu... J'avais 4 ans quand Cathy est entrée dans la communauté à Cordes-sur-Ciel en 1975. Pendant les vacances scolaires, entre 1975 et 1979, je rejoignais ma sœur à Cordes, puis à Pont-Saint-Esprit. En janvier 1979, ma sœur avait suivi Gérard Croissant au couvent de Pont-Saint-Esprit au moment de la création d'une nouvelle maison où vivaient des Visitandines vieillissantes. Cathy s'est pendue en décembre de la même année. A l'heure du repas, les responsables avaient demandé à Mireille Rique, dite Mireille Fifi (membre laïc de la communauté), d'aller voir dans la chambre de Cathy. Le corps de Cathy avait été retrouvé sur son lit. Aujourd'hui, Mireille Rique habite toujours au couvent de Pont-Saint-Esprit, elle croit encore au décès mystique confirmé dans les livres de Gérard Croissant. [...] Sylvaine Coquempot – Lire l'intégralité de ce dossier : [736. Golias Hebdo n° 736 \(Fichier pdf\) – https://www.golias-editions.fr/2022/09/23/beatitudes-revelations-sur-la-mort-suspecte-de-cathy/](https://www.golias-editions.fr/2022/09/23/beatitudes-revelations-sur-la-mort-suspecte-de-cathy/)

L'Opus Dei renvoyée dans les cordes

Golias, Alexandre Ballario, 26 août 2022 - Depuis quarante ans, la rédaction de Golias enquête et documente l'ascension de l'Opus Dei au sein de l'Eglise catholique, propulsée et protégée par Jean-Paul II en son temps qui a utilisé tous les moyens à sa disposition pour mener à bien son projet de restauration avec l'aide d'un certain nombre de mouvements traditionalistes tout à sa dévotion.

L'institution fondée en 1928 par Josemaría Escrivá de Balaguer, qui sera plus tard canonisé par le même Jean-Paul II, s'est constituée au fil des années comme une milice religieuse aux dérives maintes fois dénoncées et expliquées dans nos colonnes qui trouvent leurs fondements dans une vision ultraconservatrice de la Foi et une idéologie anticommuniste très marquée. Dérives sectaires, financements occultes, vision rétrograde des femmes et des missions qui leurs sont données dans l'organisation : autant d'éléments qui n'ont pas empêché la pieuvre de déployer ses tentacules dans toutes les sphères de pouvoir. Bien aidée par l'ancien pape polonais qui, en 1982, par le biais de la Constitution apostolique « Ut sit », érigea l'Opus Dei en **prélature personnelle**, devenant ainsi une sorte de super-diocèse sans territoire, régit à la fois par le droit canon et ses propres statuts. Comme nous l'annoncions le 23 juin 2022 (Cf. Golias Hebdo n° 726), **le pape François entend aujourd'hui ramener l'Œuvre à l'humilité** et à la place qu'elle aurait dû garder depuis le départ en la replaçant dans l'ordre charismatique et non plus dans l'ordre hiérarchique. Tel est l'objectif du Motu proprio *Ad charisma tuendum* publié le 22 juillet 2022 par lequel il ordonne le transfert des compétences de l'Opus Dei vers le dicastère pour le clergé. **Il établit également que son prélat (plus haute autorité de l'institution) ne peut plus être investi de l'ordre épiscopal.** Un choix exprimé clairement par François estimant qu'« afin de renforcer la conviction que, pour la protection du don particulier de l'Esprit, il faut une forme de gouvernance fondée davantage sur le charisme que sur l'autorité hiérarchique est nécessaire ». Dans les faits, l'Opus Dei ne pourra plus aussi facilement s'implanter dans les diocèses et s'affranchir du contrôle romain. C'est bel et bien la fin d'une époque. Chaque année, au lieu de tous les cinq actuellement, l'Opus Dei devra désormais présenter un rapport sur la situation interne et le déroulement de son travail apostolique. De plus, **l'organisation devra réécrire ses statuts pour les mettre en conformité avec *Praedicate evangelium***, la constitution apostolique réformant la Curie romaine promulguée le 19 mars 2022 qui abroge et remplace la constitution précédente *Pastor Bonus* du pape Jean-Paul II datant de 1988. Des statuts autour desquels règne un grand flou puisque l'Opus Dei a toujours refusé de les publier sans ambiguïté, présentant tout à tour des versions différentes. Si les dirigeants actuels de l'Opus Dei font pour l'heure le dos rond, ce n'est que pour mieux préparer la riposte dont l'offensive majeure devrait se situer au niveau du prochain conclave. Leur candidat désigné n'est autre que le cardinal Sarah dont la proximité idéologique et dogmatique n'est plus à démontrer, qui **bénéficie depuis plusieurs semaines des projecteurs médiatiques de Vincent Bolloré lui-même très proche de l'Opus Dei.** Dans l'attente de ce « round » final qui risque de se focaliser autour de la question de la réécriture des statuts et de s'imbriquer dans la course au trône de Pierre, retour sur la première bataille gagnée par François par le Motu Proprio *Ad charisma tuendum* dont le contenu et les subtilités techniques ont toute leur importance – découvrez l'ensemble de notre dossier : [732. Golias Hebdo n° 732 https://www.golias-editions.fr/2022/08/26/sale-temps-pour-lopus-dei-2/](https://www.golias-editions.fr/2022/08/26/sale-temps-pour-lopus-dei-2/)

Le pape réforme l'Opus Dei et prive son chef du titre d'évêque

Publié le : 05/08/2022 - Texte de [RFI](#) - Ses problèmes de santé ne l'empêchent pas de s'attaquer à l'Opus Dei. Deux semaines après avoir annoncé vouloir réformer la puissante organisation catholique aux 90 000 membres dans le monde, le pape François est passé à l'action. Jeudi 4 août, un décret papal est entré en vigueur pour limiter les pouvoirs et l'influence de l'Œuvre de Dieu, selon sa traduction latine. Souvent critiquée pour son rôle en Espagne pendant la période franquiste ou encore pour ses nombreux scandales financiers, l'Opus Dei devra désormais rendre des comptes. C'est un grand pas qui a été franchi ce 4 août par le pape François. Depuis son arrivée à la tête de l'église catholique en 2013, Jorge Bergoglio n'a cessé de clamer sa volonté de réformer l'institution. Avec ce décret nommé *Ad Charisma Tuendum*, « pour protéger le charisme », le pape s'attaque donc à l'une des structures les plus opaques du monde catholique. **L'objectif est de réduire le pouvoir et l'indépendance de l'Opus Dei**, une organisation centenaire se présentant comme un rempart contre le communisme et ayant conquis peu à peu les strates de l'Église, notamment sous l'impulsion de Jean-Paul II qui lui avait créé un statut unique et protecteur au début des années 1980 et **canonisé son fondateur, José Maria Escrivá de Balaguer, en 2002.**

Rendre des comptes - Qualifié « *d'Église dans l'Église* » par l'un de ses anciens directeurs, l'Opus Dei a été au cœur d'une série de scandales financiers, notamment en Italie, mais aussi pointé du doigt pour son soutien au régime franquiste espagnol. Si elle échappait jusque-là à tout contrôle, l'Opus perd aujourd'hui son statut unique et devra désormais rendre des comptes tous les ans à un ministère spécialement créé pour l'occasion. Comme un symbole de la prise de distance voulue par le pape, le chef de l'Œuvre de Dieu est également déchu de son titre d'évêque. <https://www.rfi.fr/europe/20220805-le-pape-r%C3%A9forme-l-opus-dei-et-prive-son-chef-du-titre-d-%C3%A9v%C3%Aaque>

Hérauts de l'Évangile : les nouveaux croisés

Golias, 20 août 2022 - Vêtus de costumes médiévaux, chapelet à la taille, bottes de cuir noir, ceux qui se proclament annonciateurs de l'Évangile affectionnent les parades, se déplacent en exécutant des mouvements soigneusement répétés comme s'ils participaient à un défilé militaire. Depuis leur création au Brésil en 1997-1999, ils construisent des églises et des demeures qui rappellent les châteaux européens. Présents dans une vingtaine de pays, ils accueillent de nombreux enfants et adolescents dans leurs écoles-internats. Ce sera leur pierre d'achoppement. On ne peut que se réjouir de l'intervention du Vatican, en juin 2021, sans faire toutefois l'impasse sur un bref historique. En 2017,

des vidéos d'exorcismes de forme inhabituelle, pratiqués sur des adolescentes, se répand dans les réseaux sociaux et fait les gros titres des médias. A la suite de cette diffusion, le fondateur et supérieur général Joao Cla Dias démissionne, une enquête canonique est diligentée entre juin 2017 et septembre 2018, avant de tomber en sommeil. Les plaintes de parents et d'anciens Hérauts, en 2018 et 2019 (cf. p. 27), ainsi que le rapport-témoignage d'un ancien adepte de l'organisation, envoyé à Rome, relançaient le processus avec la nomination, en septembre 2019, d'un commissaire pontifical, le cardinal brésilien Raymundo Damasceno Assis, évêque émérite d' Aparecida (Brésil).

Pourquoi tant de frilosité de la part du Saint-Siège ? Il n'est pas facile de remettre deux papes en cause, dont l'un a été canonisé en 2014. Jean-Paul II (1978-2005), compromis par ailleurs par sa proximité avec les Légionnaires du Christ, fera des Hérauts de l'Evangile un instrument de la nouvelle évangélisation, en leur accordant, en 2001, une reconnaissance de droit pontifical. Son successeur Benoît XVI (2005-2013) confirmera leur légitimité canonique en 2009, en donnant son approbation à leurs deux sociétés de vie apostolique, Virgo Flos Carmeli et Regina Virginum. Dans son livre-entretien Lumière du monde (2010), le pape émérite fera une mention élogieuse des Hérauts.

Les avantages reçus ne s'arrêtent pas au pontificat de Benoît XVI, ils se poursuivent même après les dérives et scandales qui ont émaillé l'actualité depuis 2017... Par un décret du 18 juin 2019, le cardinal Giuseppe Versaldi, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique, renouvelait pour cinq ans **une étonnante affiliation : celle de l'Institut philosophique aristotélico-thomiste (sic) des Hérauts de l'Evangile à la faculté de philosophie de l'Université pontificale salésienne de Rome**. En raison de cette affiliation, le doyen de la faculté salésienne se rend chaque année au siège de l'Institut des Hérauts, à Caieiras, au nord de Sao Paulo, où il préside le jury de l'« Examen de Universa Philosophia ». Les étudiants qui réussissent l'examen se voient accorder, au nom du Saint-Siège, le titre de licencié en philosophie. Surprenant... Derrière le titre pompeux d'Institut aristotélico-thomiste, la réalité est plus triviale. Les futurs prêtres des Hérauts étudient surtout les discours et les écrits de Plinio Correa de Oliveira et de son « disciple parfait » Joao Cla Dias, sur le Grand Châtiment à venir ou la crise de l'Eglise. Une incohérence de plus, très révélatrice : les Hérauts ont de très bons contacts à Rome et ils ont su se créer des réseaux... [...] Dossier réalisé par Eva Lacoste – Découvrez l'intégralité de cette enquête inédite : [204. Golias Magazine N° 204 \(fichier pdf\)](https://www.golias-editions.fr/2022/08/20/herauts-de-levangile-les-nouveaux-croises/)

<https://www.golias-editions.fr/2022/08/20/herauts-de-levangile-les-nouveaux-croises/>

Une congrégation catholique condamnée pour «travail dissimulé»

Par Le Figaro avec AFP, 16 08 2022 - Une enquête préliminaire avait été ouverte en octobre 2015 par le parquet d'Épinal. **L'association catholique Famille Missionnaire Donum Dei (FMDD) a été condamnée** mardi 16 août à Epinal à 200.000 euros d'amende pour «*travail dissimulé*» pour avoir employé pendant de longues années dans des restaurants des dizaines d'étrangères venues d'Afrique ou d'Asie, hors de tout cadre légal. Le tribunal correctionnel a également ordonné la confiscation «*avec exécution provisoire*» des plus de 940.000 euros déjà saisis durant la procédure par la justice sur les comptes de la FMDD, aussi reconnue coupable d'«*emploi d'étranger non muni d'une autorisation de travail*».

«Cinquante Travailleurs missionnaires» - La somme confisquée correspond aux arriérés estimés de rémunérations et de cotisations sociales non acquittés par la FMDD, association reconnue par le Saint-Siège et rattachée à l'ordre des grands carmes. Lors de l'audience, le 5 juillet, le ministère public avait requis une amende de 120.000 euros ainsi que la confiscation de la somme déjà saisie. Selon les termes de la prévention, il était reproché à l'association de s'être, entre janvier 2013 et décembre 2016, «*soustraite intentionnellement aux déclarations relatives aux salaires ou aux cotisations sociales (...) d'une moyenne de cinquante Travailleuses missionnaires de l'immaculée, réparties sur les sites de Marseille, La Grâce-Dieu, Domrémy-la-Pucelle, Lisieux, Menton, Ars-sur-Formans, Lourdes, Toulon et Besançon pour exercer notamment une activité de restauration et d'accueil*». Les restaurants étaient gérés par les membres de la FMDD, les Travailleuses missionnaires de l'Immaculée (TMI), des «*vierges chrétiennes*» affectées à cette tâche dans les sanctuaires. Elles étaient depuis des années dans le collimateur de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). L'association Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux et à leurs familles (Avref) leur avait aussi consacré un «*livre noir*» en 2014.

Une enquête a été ouverte - Leurs employées étaient recrutées jeunes au Burkina Faso, au Cameroun, au Vietnam, aux Philippines ou encore au Pérou et œuvraient le plus souvent dans **des restaurants de la chaîne L'Eau vive**. Une enquête préliminaire avait été ouverte en octobre 2015 par le parquet d'Épinal après un signalement de l'inspection du travail visant l'établissement de Domrémy-la-Pucelle (Vosges). La FMDD avait été mise en examen en novembre 2017. Lors du procès, **la défense avait plaidé la relaxe, insistant sur le statut de «collectivité religieuse»** et de «*congrégation*», reconnu par le Vatican, de la FMDD. Autant d'éléments, selon Mes Jean-Pierre Boivin et Marie-Hélène Chardin, **qui excluent toute relation de salariat avec ses membres**. Avocate de deux anciennes TMI, Me Julie Gonidec avait pointé «*un système rodé d'exploitation transnationale*», notamment en lien avec le Burkina Faso, destiné à «*faire travailler dans des conditions contraires à la dignité humaine*» des jeunes femmes, souvent issues de milieux modeste. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/une-congregation-catholique-condamnee-pour-travail-dissimule-20220816?fbclid=IwAR0UE02-cfJTvkVb8l6QLaX9D1pqallG0FF8S3xgQGeh118o5lLZNrpVKE>

Diocèse de Fréjus-Toulon : Mgr Rey amorce des réformes

Arnaud Bevilacqua et Loup Besmond de Senneville (à Rome), La Croix, 21/09/2022 - Lors d'une réunion avec près de 150 prêtres du diocèse, le 15 septembre, Mgr Dominique Rey a annoncé plusieurs décisions après le choc de la suspension des ordinations dans le Var. Parmi ces décisions, un état des lieux des communautés présentes dans le diocèse sera lancé et l'accueil de nouveaux prêtres devra être soumis à l'approbation du conseil presbytéral. Mgr Dominique Rey est manifestement entré dans une phase de négociation avec le Vatican, promettant de corriger profondément les erreurs commises... https://www.la-croix.com/Religion/Diocese-Frejus-Toulon-Mgr-Rey-amorce-reformes-2022-09-21-1201234249?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_ESSENTIEL_SOIR_EDITO&utm_content=20220921#edition-soir-2022-09-21

Un évêque allemand, accusé d'abus, a aidé des prêtres pédophiles recherchés à s'enfuir en Amérique latine

Par AC Wimmer - CNA Newsroom, 8 août 2022 - Un prélat allemand qui a été évêque en Équateur n'est pas seulement accusé d'avoir abusé sexuellement de mineurs dans plusieurs pays. En tant que directeur d'une organisation d'aide allemande, il a également aidé des prêtres pédophiles recherchés par les autorités à échapper aux poursuites, selon une enquête indépendante publiée lundi. Le défunt évêque Emil Stehle (1926-2017) - connu en Amérique latine sous le nom d'Emilio Lorenzo Stehle - a été accusé d'abus sexuels dans 16 cas, indique un communiqué de la Conférence épiscopale allemande le 8 août... (DeepL traduc)

<https://www.catholicnewsagency.com/news/251991/german-bishop-accused-of-abuse-helped-pedophile-priests-escape>

Au Canada, les témoignages des autochtones reçus comme une « gifle » par le pape François. Juliette Paquier, La Croix, 03/08/2022 - Au cours de l'audience générale du mercredi 3 août, quelques jours après son retour du Canada, le pape François a confié avoir vécu un « moment douloureux », particulièrement face aux témoignages d'« anciens ayant perdu leurs enfants, qui ne savaient pas où ils étaient »...

https://www.la-croix.com/Religion/Au-Canada-temoignages-autochtones-recus-comme-gifle-pape-Francois-2022-08-03-1201227505?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NEWSLETTER__CRX_ESSENTIEL_SOIR_EDITO&utm_content=20220803#edition=edition-soir-2022-08-03

Timor oriental : Mgr Carlos Belo, Prix Nobel de la paix, accusé d'abus sexuels sur mineurs. Mgr Carlos Felipe Ximenes Belo, ancien évêque du Timor oriental et Prix Nobel de la paix, est accusé de viols et d'agressions sexuelles sur plusieurs jeunes hommes mineurs durant une vingtaine d'années. Le Vatican a confirmé jeudi 29 septembre que des sanctions ont été imposées à l'évêque en 2020... https://www.la-croix.com/Religion/Timor-oriental-Mgr-Carlos-Belo-prix-Nobel-paix-accuse-dabus-sexuels-mineurs-2022-09-29-1201235460?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NEWSLETTER__CRX_ESSENTIEL_SOIR_EDITO&utm_content=20220929#edition=edition-soir-2022-09-29

La Cour de cassation relance la procédure au civil contre Mgr di Falco. La Croix 30 09 2022 - Dans un arrêt que La Croix s'est procuré vendredi 30 septembre, la Cour de cassation a cassé le jugement en appel qui avait débouté un homme réclamant d'être indemnisé par Mgr Jean-Michel di Falco Léandri. La procédure au civil visant l'évêque émérite de Gap pour des accusations de pédocriminalité, qu'il conteste vigoureusement, va donc être relancée... https://www.la-croix.com/Religion/Cour-cassation-relance-procedure-civil-contre-Mgr-Falco-2022-09-30-1201235461?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NEWSLETTER__CRX_ESSENTIEL_SOIR_EDITO&utm_content=20220930#edition=edition-soir-2022-09-30

Pédocriminalité dans l'Eglise : 45 victimes ont obtenu une réparation financière

La Rédaction (avec AFP) 30 septembre 2022 - Quarante-cinq personnes ont eu ou vont recevoir prochainement une réparation financière en France, a annoncé vendredi la présidente de l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr). A la fin septembre, sur 1.004 demandes de réparation enregistrées à l'Inirr depuis le début de l'année, « 60 décisions ont été rendues, dont 45 comprennent un volet financier », a déclaré Marie Derain de Vaucresson lors d'une conférence de presse, presque un an après la publication d'un rapport choc de la commission Sauvé sur la pédocriminalité dans l'Eglise catholique en France depuis 1950... « Sur un échantillon de 38 décisions, neuf ont reçu la somme de 60.000 euros, 21 des montants entre 15.000 et 30.000 euros, et huit une somme inférieure à 15.000 euros », a-t-elle précisé.

https://www.infochretienne.com/pedocriminalite-dans-leglise-45-victimes-ont-obtenu-une-reparation-financiere/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=pedocriminalite-dans-leglise-45-victimes-ont-obtenu-une-reparation-financiere&mc_cid=dabf8621f4&mc_eid=cc27b1ded4

Plus d'une douzaine de personnes ont disparu il y a deux semaines après avoir suivi une femme dans la Cordillère des Andes lorsqu'elle leur a dit avoir reçu une révélation de la Vierge Marie.

ADRY TORRES, DAILYMAIL.COM - 7 septembre 2022 - Environ 20 personnes ont été portées disparues dans la ville de La Grita, dans l'ouest du Venezuela. Rosa García a organisé la retraite après avoir déclaré au groupe que la Vierge Marie lui avait dit que la fin du monde était proche. Au moins 40 personnes ont abandonné leurs maisons le 22 août et ont rejoint Rosa García pour un voyage au parc national Juan Pablo Peñalosa afin de rencontrer Dieu ou la Vierge Marie. Certaines personnes du groupe ont décidé de rentrer chez elles après que Rosa García leur a dit qu'elles ne pouvaient pas adorer le Christ et qu'elles n'avaient pas le droit de regarder les yeux de la vierge.

Jusqu'à 20 personnes, dont cinq enfants, sont toujours portées disparues au Venezuela après avoir participé à une retraite spirituelle dirigée par une femme qui affirme que la Vierge Marie lui a dit que la fin du monde était imminente.

Lors d'une messe célébrée dimanche à la Basilique mineure du Saint-Esprit de La Grita, le père Jesús Mora a averti les fidèles de faire attention aux personnes comme García, qui peuvent faire plus de mal que de bien... García n'est pas mariée et gère son propre poste dans un stand de nourriture appartenant à sa sœur Teresa García - l'un de ses 13 frères et sœurs. (Deepl trad.)

<https://www.dailymail.co.uk/news/article-11190585/More-dozen-people-missing-Venezuela-following-woman-meet-Virgin-Mary.html>

DIANOVA

Espagne : Dianova, un empire économique millionnaire hérité du « Patriarce ».

SOURCE: El País - Le patriarce, autrefois la première organisation européenne de réhabilitation des toxicomanes, a dissimulé au moins 77,5 millions d'euros en Suisse et au Luxembourg par le biais d'un réseau financier. L'association a accumulé, en parallèle, un emporium immobilier de 242 propriétés dans 14 pays qui a été déployé jusqu'en 1998, selon des documents auxquels El País a eu accès. Il le raconte dans ce reportage, publié le 11 juin dans le journal madrilène Joaquín Gil.

Le patriarce a changé son nom en Dianova en 1998. Et, depuis lors, elle travaille en Espagne en tant qu'ONG « d'action sociale à but non lucratif ». L'Organisation a conclu des accords avec la Generalitat de Catalogne, le Conseil provincial d'Álava, le Conseil municipal et la Communauté de Madrid, qui lui a accordé 4,4 millions d'euros depuis 2016 pour accueillir des mineurs souffrant de troubles du comportement et traiter des toxicomanes.

Au 31 mars 1994, l'entité dont l'ONG Dianova est l'héritière disposait d'un total de 77,5 millions d'euros en Suisse et au Luxembourg, selon un document interne d'une société de conseillers financiers engagés par El Patriarca. La fortune s'est répartie en 66,7 millions sur 13 comptes dans les banques suisses SBS (désormais intégrées à l'UBS), Banque Cantonale de Genève et BSI Genève. Et en 10,7 millions dans une institution du Grand-Duché.

Les fonds, qui équivaldraient aujourd'hui à environ 122 millions avec la mise à jour de l'inflation, ont été déposés sur des comptes au nom d'institutions telles que la Fondation Engelmaier, une entité constituée à Pampelune et baptisée du nom du fondateur d'El Patriarca, Lucien Engelmaier, décédé au Belize en 2007. L'argent suisse et luxembourgeois d'El Patriarca provenait de revenus non déclarés entre 1983 et 1998

provenant de dons privés et de la vente dans la rue de livres et de magazines par des toxicomanes, selon deux anciens cadres qui sont restés dans l'organisation jusqu'en 1998.

...Parallèlement à la dissimulation de fonds, qui a eu lieu entre 1983 et 1998, El Patriarca a acquis un patrimoine de 242 propriétés dans 14 pays. Hôtels, restaurants, entrepôts, hôtels particuliers, terrains... Le hangar international était évalué à 39 millions d'euros en 1998, selon un document interne. Et en Espagne, il a été corroboré dans 56 biens avec un prix de marché de 9,1 millions en 1998. Les possessions comprenaient 10 villas à Palma de Majorque, Séville et Llíria (Valence), une pizzeria à Burjassot (Valence), deux hôtels (Palma de Majorque et Séville) et un entrepôt, entre autres acquisitions.

L'essentiel des investissements en briques a été concentré en France, où l'entité de réhabilitation des toxicomanes contrôlait 92 propriétés évaluées à 16,8 millions d'euros il y a 25 ans. Le réseau conçu par Engelmajer a été réalisé avec un héritage au Portugal (10 propriétés), au Chili (10), au Canada (13), aux États-Unis (9) et au Belize (2). Le réseau immobilier était également prévu au Nicaragua (13 propriétés), en Italie (7), en Irlande (3), en Argentine (3), en Uruguay (4), en Allemagne (2) et en Belgique (2).

Dianova admet qu'il a vendu la plupart de ces propriétés héritées d'El Patriarca. « Seuls les biens où une prestation sociale était fournie ont été préservés. Les autres, ceux qui n'étaient pas liés à l'activité de Dianova, ont été vendus », explique Hansen. La directive explique que chaque association nationale a repris les biens hérités. Le produit de l'opération a été consacré au « financement du processus de changement organisationnel, de restructuration et de professionnalisation », ajoute-t-il.

Né en 1972 à Toulouse (France), une ville située sur la route des Français des toxicomanes au Maroc, The Patriarch était le projet le plus personnel du vendeur de meubles Lucien Joseph Engelmajer. Avec une formule alternative à la médecine traditionnelle qui proposait de surmonter le syndrome de sevrage de 10 jours avec des perfusions et des bains, l'organisation a tissé silencieusement un réseau qui, en 1999, a été corroboré dans 350 centres dans 18 pays. Un réseau avec quatre holdings au Luxembourg que le fondateur lui-même estimait en 1999 à 186 millions d'euros.

Dans son ascension, la multinationale des toxicomanes a enchaîné les controverses. En 1987, Engelmajer a témoigné devant un tribunal de Valladolid pour usurpation de l'autorité parentale d'une fille de 12 ans dans un centre d'accueil de l'organisation dans cette province. Et en 2017, il est apparu qu'un bâtiment Dianova subventionné par la Communauté de Madrid accueillait les toxicomanes et les réfugiés dans les mêmes installations...

Dianova insiste pour marquer les distances avec l'Institution dont il a pris le relais et dont il a hérité des millions d'actifs financiers et des centaines de propriétés. « L'association que je représente n'a rien à voir avec Le Patriarche », explique la directrice de l'ONG en Espagne, Gisela Hansen. L'ONG Dianova, qui a inscrit entre 2014 et 2016 un total de 10,5 millions de fonds publics en Espagne, maintient un accord avec la Generalitat de Catalogne (Département des affaires sociales) pour traiter 22 adultes souffrant de dépendances. Il a également un accord avec la mairie de Madrid pour servir huit personnes souffrant de problèmes cognitifs et reçoit des subventions de la Communauté de Madrid (ministère des Affaires sociales) pour la gestion de 14 places dans un centre pour mineurs atteints de troubles du comportement.

Avec un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'euros (17% des subventions publiques) en 2020, selon son dernier rapport, la délégation de Dianova en Espagne fait partie d'un équipement international dont le siège est à Genève, la ville qui hébergeait le réseau de comptes qui cachait les fonds d'El Patriarca. Le directeur de cette ONG, entité qui se dit engagée dans la lutte contre la pauvreté « sous toutes ses formes », explique cette coïncidence : « Elle a été choisie pour continuer avec le siège en Suisse car ce pays a une vocation très internationale avec des organisations comme l'ONU ou l'OMS ».

(Google trad.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. Nº 965 – 12.08.2022 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

EVANGELIQUES

Stop abus : un service d'écoute dédié aux victimes d'abus sexuels créé à l'initiative des membres du CNEF

Camille Westphal Perrier, 21 septembre 2022 - Le Conseil national des évangéliques de France a lancé mercredi 21 septembre un service d'écoute pour les victimes et témoins d'abus sexuels au sein des Eglises, structure et œuvres protestantes évangéliques...

À la fin de l'année dernière, l'organisation qui comprend 32 unions d'églises affiliées, 162 œuvres et représente 70 % des lieux de culte évangéliques en France, **s'était engagée à lutter contre les abus sexuels au sein de l'église**, notamment en adoptant une « charte d'engagement » dans ce sens. Suite à ce travail, le CNEF met aujourd'hui à disposition des victimes un service d'écoute appelé « **Stop abus** » qui s'adresse à « toutes les personnes victime ou témoin de violences et d'abus sexuels au sein d'une structure, Église, union ou œuvre protestante évangélique ».

https://www.infochretienne.com/stop-abus-un-service-decoute-dedie-aux-victimes-dabus-sexuels-cree-a-linitiative-des-membres-du-cnef/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=stop-abus-un-service-decoute-dedie-aux-victimes-dabus-sexuels-cree-a-linitiative-des-membres-du-cnef&mc_cid=6f8e74f1bc&mc_eid=cc27b1ded4 - **Pour en savoir plus** : <https://www.stop-abus.fr/>

La Bible, toujours la seule autorité pour le pasteur Claude Guillot

Canada - LA VOIX DE L'EST - ISABELLE MATHIEU - Le Soleil 9 septembre 2022... Le pasteur de 71 ans n'a aucun regret ou excuse à formuler à haute voix. Après avoir répété son engagement envers Dieu, Guillot a plutôt ouvert sa porte aux victimes, assises derrière lui dans la salle d'audience. En mai, le pasteur baptiste a été déclaré coupable de multiples gestes de voies de fait, de harcèlement, de séquestration et d'entrave à la justice sur 5 victimes. Deux des garçons fréquentaient l'école la Bonne Semence de Victoriaville dont il était le directeur. Les trois autres garçons ont été placés par leurs parents à l'école clandestine de Guillot, dans Neufchâtel, pour une durée qui est allée jusqu'à 13 ans dans un cas. La Couronne réclame une peine de pénitencier de 12 à 15 ans, soulignant le nombre de gestes et les graves séquelles psychologiques que vivent toujours les victimes, même des années après avoir quitté la maison du pasteur.

<https://www.lavoixdelest.ca/2022/09/09/la-bible-toujours-la-seule-autorite-pour-le-pasteur-claude-guillot-e986c71f88a7c5bd08392bbc91d05eb6>

Institutions baptistes : « complices » du pasteur Guillot

TVA Nouvelles - Kathyne Lamontagne, 26 juillet 2022 – Québec - Des institutions baptistes auraient fait la promotion des châtiments corporels envers des enfants et se seraient faites « complices » des violences du pasteur Claude Guillot en gardant le silence, soutiennent des victimes

dans la foulée de leur action collective. Le recours collectif contre le pasteur Claude Guillot, les Églises baptistes de Victoriaville et de Québec ainsi que leur association provinciale a franchi une nouvelle étape, hier, avec le dépôt de la demande introductive d'instance... « Malgré cette connaissance des abus commis envers des enfants, l'Association a donné à Guillot sa bénédiction et un statut de pouvoir en l'ordonnant pasteur de l'Église Québec-Est permettant ainsi aux abus de se continuer et de s'aggraver, au détriment des enfants membres du groupe. » - Il a fallu neuf mois pour que Josh Seanosky puisse finalement quitter son rôle de co-requérant dans l'action collective visant le pasteur Claude Guillot, qui, elle, s'étire depuis déjà quatre ans... Reconnu coupable en avril dernier d'avoir imposé des sévices physiques et psychologiques à des jeunes qu'il devait éduquer, le pasteur est toujours en attente de sa peine... Un autre homme, qui affirme avoir subi des abus physiques et psychologiques en plus de harcèlement sexuel de la part de Guillot, prend le relais.

<https://www.tvanouvelles.ca/2022/07/26/institutions-baptistes-complices-du-pasteur-guillot-1>

Le ministère de la Justice enquêtera sur les abus sexuels des baptistes du Sud

Religionnews, 12 août 2022, Par Bob Smietana - La nouvelle des enquêtes fédérales survient plusieurs mois après que la plus grande confession du pays a adopté de nouvelles réformes visant à lutter contre les abus... Des responsables fédéraux ont ouvert une enquête sur des abus sexuels dans la plus grande confession protestante du pays, ont annoncé vendredi des responsables de la Convention baptiste du Sud... Les enquêteurs ont également découvert que l'ancien président du SBC, Johnny Hunt, avait été accusé de manière crédible d'avoir abusé sexuellement de la femme d'un autre pasteur. Hunt a d'abord nié cette allégation, puis a déclaré plus tard que la rencontre avait été consensuelle. Dans leur déclaration, les dirigeants baptistes du Sud ont souligné l'enquête de Guidepost comme un signe qu'ils veulent aborder la question des abus de manière sérieuse... En 2018, le procureur général de Pennsylvanie a publié un rapport détaillant plus de 1 000 cas d'abus dans les diocèses catholiques romains. D'autres États ont également enquêté sur les abus sexuels du clergé.

(Google traduc) <https://religionnews.com/2022/08/12/departement-of-justice-to-investigate-southern-baptist-sexual-abuse/>

Argentine : la peine de prison prononcée à l'encontre du pasteur Isaías Hurtado et de son épouse est maintenue.

SOURCE : La Capital Mar del Plata - La peine de 24 ans et 6 mois de prison infligée au pasteur Isaías Hurtado et de 10 ans à son épouse Patricia Padilla, pour avoir été responsables d'une secte religieuse au sein de laquelle des crimes d'abus sexuels et de traite d'être humains ont été commis, a été confirmée par la Chambre fédérale de cassation pénale... (DeepL traduc.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. N° 970 – 26.08.2022 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

L'ONG chrétienne World Vision dénonce la condamnation à 12 ans de prison de son ex-directeur par Israël

Camille Westphal Perrier (avec AFP) - 31 août 2022 - L'ex-directeur de l'ONG chrétienne World Vision dans la bande de Gaza, Mohammed Halabi, a été condamné mardi à 12 ans de prison par un tribunal israélien pour détournement de fonds au profit du mouvement islamiste armé Hamas. Une sentence jugée « profondément décevante » par l'ONG qui estime qu'elle « contraste fortement avec les preuves et les faits de l'affaire ». Mardi, un tribunal israélien a condamné Mohammed Halabi à 12 ans de prison incluant ses six dernières années en détention, selon une décision de justice consultée par l'AFP... Après l'arrestation en juin 2016 de Mohammed Halabi, l'Australie, qui avait donné des millions de dollars pour des oeuvres caritatives dans les Territoires palestiniens, notamment pour World Vision, avait annoncé l'interruption du financement des programmes à Gaza et l'ouverture d'une enquête. Or celle-ci avait conclu que rien ne suggérait un détournement de fonds. Et une autre enquête, commandée par l'ONG World Vision, avait aussi conclu qu'il n'y avait aucune preuve de détournement de fonds ou d'appartenance au Hamas. Depuis l'arrestation, les procédures judiciaires étaient restées secrètes, Israël évoquant des raisons de sécurité. Dans son jugement mardi, le tribunal de Beersheva a soutenu que Mohammed Halabi avait rejoint en 2004 la branche armée du Hamas qui lui avait ensuite demandé « d'infiltrer » World Vision pour détourner des fonds et du matériel. https://www.infochretienne.com/long-chretienne-world-vision-denonce-la-condamnation-a-12-ans-de-prison-de-son-ex-directeur-par-israel/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=long-chretienne-world-vision-denonce-la-condamnation-a-12-ans-de-prison-de-son-ex-directeur-par-israel&mc_cid=72ee29e7b5&mc_eid=cc27b1ded4

L'évangéliste danois Torben Søndergaard toujours en détention aux Etats-Unis, 2 mois après son arrestation

Mélanie Boukorras, 21 septembre 2022 - Arrêté en juillet dernier, l'évangéliste Torben Søndergaard, fondateur du ministère The Last Reformation, est toujours détenu en isolement dans le centre de détention du comté de Baker de la police de l'immigration américaine en Floride... En juillet, l'évangéliste avait en effet expliqué avoir été arrêté par la police pour ses « activités illégales de contrebande d'armes du Mexique vers les Etats-Unis ». Des accusations qu'il avait démenties, affirmant : « Je n'ai jamais rien eu à voir avec la contrebande d'armes. Je ne sais rien sur la contrebande d'armes ». Un mois après son arrestation, Torben Søndergaard a obtenu des documents de l'agence de l'immigration et des douanes. Au vu de ces documents, son avocat confirme qu'il n'a pas été arrêté sous motif de trafic d'armes...

Demander d'asile - En 2019, [Torben Søndergaard a quitté le Danemark avec sa famille](#) et a demandé l'asile aux Etats-Unis après la sortie d'un reportage qui s'attaquait à son ministère sur la télévision nationale. Dans ce documentaire, l'évangéliste était décrit comme un menteur et un charlatan qui abusent des enfants et des personnes mentalement instables par le biais de guérisons et de soi-disant « exorcismes ».

« Je fais mon ministère depuis 18 ans. Je n'ai jamais eu de problème, je n'ai jamais eu de plaintes », avait-il déclaré à l'époque. « Bien sûr, il y a eu des malentendus. Peut-être que des gens ont été blessés, etc., comme toutes les autres églises et tous les autres ministères »...

https://www.infochretienne.com/levangeliste-danois-torben-sondergaard-toujours-en-detention-aux-etats-unis-deux-mois-apres-son-arrestation/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=levangeliste-danois-torben-sondergaard-toujours-en-detention-aux-etats-unis-deux-mois-apres-son-arrestation&mc_cid=6f8e74f1bc&mc_eid=cc27b1ded4

Une action collective pour abus sexuels est intentée contre une école chrétienne accusée d'exorcismes non désirés.

Par Nicole Alcindor, reporter du Christian Post, 23.09.2022 - Trois femmes ont intenté un recours collectif contre une école chrétienne et une église affiliée au Canada, alléguant qu'un ancien enseignant du dimanche a abusé d'elles dans les années 1990 et que l'administrateur a couvert les faits. Les femmes affirment que les administrateurs de la Christian Centre Academy et de l'église Saskatoon Christian Centre, maintenant connues sous le nom de Legacy Christian Academy et de Mile Two Church, étaient au courant des abus qu'elles prétendent avoir été commis par un ancien employé de l'école, Nathan Schultz... La plainte allègue que Schultz, qui ne travaille plus à l'école, a abusé d'élèves âgés de 4 à 7 ans, et que des responsables de l'école et de l'église auraient caché ce qui s'est passé... Plus tôt cette année, 18 anciens élèves de la

Legacy Christian Academy ont déposé des plaintes pour abus criminel contre l'école et la Mile Two Church, alléguant qu'ils ont été contraints à des exorcismes et ont subi des châtements corporels aux mains des responsables de l'école... "L'enseignante de l'époque semblait penser que cela signifiait que j'avais un démon, alors elle me gardait à la récréation et me berçait sur ses genoux pendant qu'elle parlait en langues", raconte Hutchinson. "C'était un exorcisme dans le sens où elle essayait de chasser un démon de moi. Je ne savais pas ce qu'elle faisait, et je n'avais aucun contrôle là-dessus." (Deepl traduc.)

<https://www.christianpost.com/news/sexual-abuse-class-action-lawsuit-filed-against-christian-school.html>

La télévangéliste Juanita Bynum défend un cours de prière à 1 500 dollars : Ce n'est pas un cours bon marché.

Leonardo Blair, Christianpost 20.09.2022. Se qualifiant de "pionnière" de la prière de haut niveau et s'appuyant sur ses décennies d'expérience en tant que ministre de l'Évangile, la télévangéliste et prophétesse autoproclamée Juanita Bynum a défendu le prix de 1 499,99 \$ qu'elle a fixé pour un cours de prière intensif de quatre semaines et a qualifié d'"insulte" les critiques qu'elle a reçues en ligne à ce sujet.

(Deepl traduc.) <https://www.christianpost.com/news/televangelist-juanita-bynum-defends-1500-dollar-prayer-course.html>

Au Nigeria, près d'une centaine de personnes ont attendu des mois la venue du Christ dans le sous-sol d'une église. Repéré sur [Sky news](#), [BBC](#), [Wion](#) par [Bérengère Viennot](#) — 6 juillet 2022. **Enfin, c'est la police qui est venue.**

Le 1^{er} juillet dernier, dans l'État d'Ondo, au sud-ouest du Nigeria, la police a libéré soixante-dix-sept personnes, dont des enfants, du sous-sol d'une église dans lequel elles étaient confinées depuis des mois. Selon la police, elles attendaient le retour du Christ sur Terre, prévu initialement pour le mois d'avril dernier, [rapporte la BBC](#). Beaucoup de jeunes qui y ont été retrouvés avaient abandonné l'école pour en être les témoins. Cette descente a eu lieu à la suite de la plainte d'une mère dont les enfants avaient disparu, et qu'elle soupçonnait être retenus dans l'église. David Anifowoshe –le pasteur de cette église pentecôtiste, la Whole Bible Believers Church– et son bras droit ont été arrêtés.

Selon les premiers éléments de l'enquête, c'est Josiah Peter Asumosa, le pasteur adjoint de l'église, qui a convaincu ses fidèles que l'avènement christique aurait lieu en avril, avant d'expliquer que la date avait été reportée à septembre 2022 et de dire aux plus jeunes de n'obéir qu'à leurs parents en Dieu. Au total, vingt-six enfants (les plus jeunes étant âgés de 8 ans), huit adolescents et quarante-trois adultes étaient confinés dans cette église. Un père dont l'enfant fait partie des personnes évacuées raconte qu'on l'empêchait de le récupérer, et que quiconque tentait de pénétrer dans l'église était attaqué par ses membres, [rapporte Sky News](#), qui ajoute que si les pasteurs ont été arrêtés, les enquêteurs cherchent les preuves que les membres de l'église y étaient retenus contre leur volonté.

Lorsque les autorités sont arrivées, certains membres ont refusé de sortir et ont injurié les parents venus reprendre leurs enfants. Pendant leurs interrogatoires, ces fidèles ont affirmé «aller d'eux-mêmes dans le sous-sol» de l'église après la messe du dimanche, selon le président d'un groupe de jeunes local. «Certains disent être là depuis le mois d'août de l'année dernière, d'autres depuis janvier de cette année.»

Lorsqu'ils ont été arrêtés, les pasteurs ont recommandé à leurs ouailles de «rester sur place» pour attendre l'arrivée de Jésus (qui a prévu selon eux de les emmener avec lui dans le royaume des cieux).

Le Nigeria est un pays profondément religieux, et ce n'est pas la première fois que les autorités y sauvent des personnes retenues, volontairement ou de force, par des membres d'une église. Entre autres faits divers sordides du même tonneau, [en novembre 2019](#), quinze hommes et femmes âgés de 19 à 50 ans ont été libérés d'une église à Lagos où ils étaient enchaînés par les pieds, certains depuis cinq ans. Ils avaient été amenés là par des membres de leur famille qui cherchaient une aide spirituelle pour lutter contre des maladies ou des troubles mentaux. <http://www.slate.fr/story/230120/nigeria-centaine-personnes-sous-sol-eglise-attendre-dieu-jesus-christ>

HINDOUISE

La glaçante radicalisation en ligne des traditionalistes hindous

Courrier international, 17 07 22. Les "plateformes de haine" pullulent en Inde. Cibles privilégiées de l'extrême droite religieuse : les musulmans et le Premier ministre nationaliste, Narendra Modi, jugé trop modéré. "The Wire" a enquêté sur ces communautés qui s'échangent des memes ultraviolents inspirés du nazisme et multiplient les appels au meurtre, dont certains membres sont déjà passés à l'acte.

Le 4 janvier, la police de Bombay a interpellé les concepteurs présumés de l'application Bulli Bai [qui propose de vendre aux enchères des femmes indiennes musulmanes] : un nouveau genre de radicalisation suprémaciste d'extrême droite. Ces individus sont le produit d'un écosystème radical inspiré par la propagande en faveur d'une "nation hindoue", mais qui se méfie des apôtres officiels de l'hindutva [idéologie fondamentaliste défendant l'idée d'une suprématie et d'une nation hindoues, *lire encadré*] qu'ils jugent par trop "pragmatiques" et "complaisants" à l'égard des musulmans et des dalits ["opprimés", nom qu'ont choisi les intouchables pour se désigner].

Depuis quelques années, un grand nombre de jeunes Indiens et Indiennes ont été attirés sur les réseaux sociaux vers cette dangereuse nébuleuse de la "droite alternative" nationaliste, que l'on appelle la "trad wing", ou "aile traditionaliste", s'autoproclamant les guerriers de son projet de civilisation. Ces "traditionalistes" trouvent trop progressistes les autres mouvements de droite, qu'ils surnomment "raïtas" – terme dérivé de l'expression *raïta failana*, "bâcler le travail". Contrairement aux traditionalistes, les raïtas sont réputés défendre un nationalisme hindou plus symbolique que théologique et s'accrochent à la politique de Narendra Modi qui, à leur sens, suffit à promouvoir le projet de l'hindutva. Et, dans la mesure où ils représentent la mouvance majoritaire du nationalisme hindou, ils sont davantage visibles dans la sphère publique.

Inspirés par l'"alt-right" américaine - Les traditionalistes, eux, prônent une suprématie religieuse stricte... À leurs yeux, les raïtas sont des modérés que pratiquement rien ne différencie des gauchistes et des progressistes... Ils empruntent leur vocabulaire à l'*alt-right* américaine, l'écosystème néonazi en ligne résolument opposé à la discrimination positive, à la défense des droits des minorités et aux valeurs progressistes de gauche. Une frange des hindous de "haute caste" s'est approprié les symboles de la droite alternative occidentale, comme le meme de Pepe the Frog – une grenouille née en 2005 dans une innocente bande dessinée apolitique et devenue culte en 2015, avant d'être récupérée par les suprémacistes blancs aux États-Unis... <https://www.courrierinternational.com/article/extreme-droite-la-glaçante-radicalisation-en-ligne-des-traditionalistes-hindous>

Madhavan, brûlé vif par sa famille en Inde car il était chrétien. 29 août 2022. Madhavan vivait dans le Bengale occidental, en Inde. Il était le seul chrétien de sa famille. [Christian Solidarity Worldwide](#) (CSW) vient d'apprendre par ses sources qu'il avait été brûlé vif par sa

famille. Au début du mois d'août, le chrétien est parti assister à un mariage dans sa famille. Il aurait alors été harcelé par ses enfants qui auraient fait pression sur lui pour qu'il renie sa foi chrétienne et également détruit sa Bible. Le 14 août dernier, sa femme et ses fils sont allés le rejoindre dans son église. Ils l'auraient ramené chez lui puis battu, avant de le traîner dans la forêt et de l'asperger d'essence et de le brûler vif. Selon les sources de CSW, la police n'aurait pas souhaité intervenir, faisant état d'un différend familial. Une décision que déplore le président fondateur de CSW, Mervyn Thomas, qui exhorte « le gouvernement du Bengale occidental et le gouvernement central de l'Inde à veiller à ce que justice soit rendue dans cette affaire et à ce que les auteurs ne jouissent pas de l'impunité qui entoure souvent de tels crimes en Inde ».

https://www.infochretienne.com/madhavan-brule-vif-par-sa-famille-en-inde-car-il-etait-chretien/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=madhavan-brule-vif-par-sa-famille-en-inde-car-il-etait-chretien&mc_cid=770ee313e6&mc_eid=cc27b1ded4

Accusées de conversion forcée, 6 femmes arrêtées en Inde alors qu'elles organisaient un anniversaire

4 août 2022 - Les six chrétiennes arrêtées à l'occasion d'un anniversaire sont désormais en prison. En Inde, les lois anti-conversion sont considérées par certains comme des instruments de persécution des chrétiens. L'Etat de l'Uttar Pradesh a adopté cette loi en février 2021, interdisant ainsi la conversion religieuse par des moyens frauduleux ou liée à tout autre moyen indu. Le 30 juillet dernier, six chrétiennes indiennes ont été arrêtées et placées en détention en vertu de cette loi. Pourtant elles n'étaient rassemblées que pour célébrer un anniversaire dans une famille chrétienne. Au cours de l'anniversaire, une quinzaine de nationalistes hindous radicaux ont fait irruption et ont accusé les chrétiens d'avoir recours à des conversions forcées. Un pasteur local qui a tenu à rester anonyme pour des raisons de sécurité, explique à [International Christian Concern](#) : « Les six femmes qui sont en prison sont très pauvres. Parmi les six femmes, une est handicapée physiquement, une est veuve avec trois enfants en bas âge et une est une fille célibataire. La situation de ces familles est vraiment pathétique. Les membres de la famille accusent le pasteur local d'être responsable de tous leurs problèmes, et il doit supporter toutes les dépenses et les faire sortir de prison dès que possible. »

... https://www.infochretienne.com/accusees-de-conversion-forcee-6-femmes-arretees-en-inde-alors-que-elles-organisaient-un-anniversaire/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=accusees-de-conversion-forcee-6-femmes-arretees-en-inde-alors-que-elles-organisaient-un-anniversaire&mc_cid=336207b1cf&mc_eid=cc27b1ded4

Plus de 200 cas de violence contre des chrétiens en Inde en 5 mois

5 juillet 2022 - Le United Christian Forum (UCF), un organisme œcuménique qui surveille les cas de violence en Inde, dispose d'un numéro de téléphone gratuit qui permet aux chrétiens de signaler les cas de violence et de disposer d'une aide et de conseils juridiques. Cette année, du mois de janvier au mois de mai, 207 cas de violence contre les chrétiens en Inde ont été signalés. Selon le président de cette organisation, A.C. Michael, « cette année, en observant les données, il y a eu plus d'un incident par jour ». Il rappelle qu'au cours de l'année 2021, jugée « la plus violente pour les chrétiens », 505 incidents avaient été signalés... Les actes de violence comprennent des violences sexuelles, des intimidations et des menaces, l'ostracisme social, le vandalisme et la profanation de lieux religieux, et la perturbation des services de prière.

Source : [Agence Fides](#) Repris par https://www.infochretienne.com/plus-de-200-cas-de-violence-contre-des-chretiens-en-inde-en-5-mois/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=plus-de-200-cas-de-violence-contre-des-chretiens-en-inde-en-5-mois&mc_cid=dffa6b95b1&mc_eid=cc27b1ded4

ISLAM

Femmes dévoilées en Iran, femmes voilées en France : l'indécence parallèle du député Louis Boyard

Jean-Loup Adenor – Marianne 21 09 2022 - Il n'a honte de rien, ce Louis Boyard. Depuis dimanche, l'Iran est traversé par une vague de mobilisations après la mort de **Mahsa Amini, 22 ans, tuée lors d'une interpellation par la police des mœurs à Téhéran**. Cette jeune Iranienne a été arrêtée mardi 13 septembre par cette unité spéciale chargée d'appliquer les règles vestimentaires strictes pour les femmes, dont le port obligatoire du foulard en public. **Selon cette police, la jeune femme, qui portait pourtant son voile, aurait « mal mis »**. Deux heures après son arrestation, elle perd connaissance dans le commissariat. Hospitalisée, **elle meurt trois jours plus tard**. Dans le pays, l'émotion est intense ; à Téhéran et au Kurdistan iranien, des mobilisations spontanées s'organisent. Un seul mot d'ordre : liberté. Dans le même temps en Occident, Iraniens exilés, militants pour les libertés individuelles, laïques et féministes ont apporté leur soutien au peuple iranien. Mais **en France, un jeune élu de la Nupes s'est distingué. Louis Boyard**, député La France insoumise du Val-de-Marne, a presque réussi à faire illusion en déclarant : « Après la mort de #MashaAmini, la jeunesse Iranienne se soulève. Il faut les soutenir. » Un début de message qui a toutes les apparences de la sincérité. Iran, Occident, même combat. Mais la suite de sa prose se gâte : « Partout où des hommes cherchent à imposer aux femmes ce qu'elles doivent porter ou non, ce qu'elles doivent faire ou non, ils trouveront des révoltes pour la liberté. » Comprenez ce qu'il n'a pas le courage de formuler plus clairement : **voile obligatoire en Iran, ou critique du port du voile en Occident... même combat**. Après la mort de #MashaAmini la jeunesse Iranienne se soulève. Il faut les soutenir. Partout où des hommes cherchent à imposer aux femmes ce qu'elles doivent porter ou non, ce qu'elles doivent faire ou non, ils trouveront des révoltes pour la liberté. <https://t.co/e5x3nbgter> — Louis Boyard (@LouisBoyard) September 21, 2022 Mais **pourquoi Louis Boyard ne peut-il pas se contenter de soutenir les femmes iraniennes ?** Pourquoi place-t-il sur le même plan la violence d'un régime théocratique qui emprisonne et tue celles qui ne se soumettent pas et une menace fantasmée qui planerait sur les femmes voilées en France ? **Existe-t-il ici une police de la laïcité qui enlèverait, battrait et tuerait des femmes parce qu'elles portent le voile ?** Non, juste un principe forgé depuis 1905 : protéger l'État, ses services et ses écoles de toute manifestation religieuse ostentatoire. En France, les femmes musulmanes sont libres de porter le voile dans l'espace public : #LetUsTalk : des femmes réclament le droit de critiquer le port du voile en Amérique du Nord. Mais alors de quoi parle-t-il ? Trois heures plus tard, Louis Boyard précise sa pensée. Alors qu'Éric Zemmour, candidat du parti d'extrême droite Reconquête, évoque lui aussi la situation iranienne le jeune député l'apostrophe, déclarant qu'il n'y a « **aucune différence entre un Zemmour qui se bat pour arracher le voile des femmes, et les dirigeants Iraniens qui se battent pour le leur imposer** ». On apprend donc qu'entre la théocratie iranienne, qui pèse drastiquement, concrètement, actuellement sur les libertés individuelles des Iraniens depuis 43 ans, et le candidat Éric Zemmour à la présidentielle, fort de zéro député et de 7 % des voix, il n'y a « aucune différence ». Qui des loups dans Paris ou des camionnettes blanches de la police française antivoile arriveront en premier ? Il n'y a aucune différence entre un Zemmour qui se bat pour arracher le voile des femmes, et les dirigeants Iraniens qui se battent pour le leur imposer. Les deux sont des ennemis de la liberté des femmes à choisir pour elles-mêmes. <https://t.co/RTtFYllfjY> — Louis Boyard (@LouisBoyard) September 21, 2022. Plutôt que de tweeter à tout-va, **Louis Boyard devrait écouter celles qui savent de quoi elles parlent**. Des femmes, iraniennes ou de culture arabo-musulmane, des

militantes qui connaissent et combattent l'oppression religieuse qui pèse sur leur corps. Au premier rang : Masih Alinejad, une Iranienne exilée aux États-Unis qui combat farouchement la théocratie de Téhéran. Interrogée par Marianne en janvier dernier, elle confiait avoir été surprise lorsque, arrivée aux États-Unis, la gauche libérale lui a recommandé de ne pas trop en faire sur la question du voile islamique, de peur qu'elle ne « nourrisse l'islamophobie ». Idéologie... ou clientélisme ? « Ici, les élues ne veulent pas prendre position. Un exemple frappant : en Occident, vous avez le "World Hijab day", qui consiste à promouvoir la liberté des femmes de porter le hijab. Mais une initiative inverse pourrait-elle être envisagée ? » Masih Alinejad a contacté les militants à l'origine de cette journée, leur proposant de se joindre à sa campagne contre le voilement forcé : « Ils m'ont tout simplement bloquée. » Peut-être Louis Boyard aura-t-il, lui, le courage de s'engager sur cette cause, ce « Jour sans hijab » que ne renieraient pas toutes ces jeunes Irlandaises qui manifestent aujourd'hui au péril de leur vie ?... En un tweet, Louis Boyard contribue à renforcer l'amalgame selon lequel l'islam, c'est le voile, et selon lequel sa critique ne peut être motivée que par la détestation de l'islam et donc des musulmans. Un sophisme partagé par une partie de la gauche particulièrement active au sein de la Nupes, tantôt pour des raisons idéologiques, tantôt pour des calculs clientélistes... <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/other/femmes-d%C3%A9voil%C3%A9es-en-iran-femmes-voil%C3%A9es-en-france-l-ind%C3%A9cent-parall%C3%A8le-du-d%C3%A9put%C3%A9-louis-boyard/ar-AA127YS2?ocid=windirect&cvid=4e4ade12d964763a66c69f9389b7f48>

Accusé d'antisémitisme, le prédicateur musulman Hassan Iquioussen va être expulsé

Benoît Fauchet, La Croix, 30/08/2022. Saisi en référé par le ministre de l'intérieur, le Conseil d'État a donné son feu vert, mardi 30 août, à l'expulsion vers le Maroc du prédicateur musulman Hassan Iquioussen, accusé de propos antisémites. « Il sera expulsé du territoire national », a réagi Gérald Darmanin, saluant « une grande victoire pour la République ». Absent de son domicile mardi soir, Hassan Iquioussen est considéré en fuite. Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, en avait fait un objectif clé de sa guerre contre l'islam politique – l'islamisme –, et le juge des référés du Conseil d'État lui a donné satisfaction, mardi 30 août. Conférencier du Nord évoluant dans l'orbite européenne de la mouvance islamiste des Frères musulmans, Hassan Iquioussen, 58 ans, a eu par le passé des comportements constituant « des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination ou à la haine », a estimé la haute juridiction administrative dans son ordonnance. De quoi fonder son expulsion vers le Maroc... Ce prédicateur de nationalité marocaine, dont les conférences filmées ont un grand écho sur YouTube et les réseaux sociaux, s'est vu reprocher de nombreux propos hostiles aux lois de la République, aux femmes, aux homosexuels et aux Juifs... La représentante de la place Beauvau à l'audience avait accusé le conférencier d'un « double discours, emblématique de la rhétorique "frériste" ». Après avoir fait expulser « 786 étrangers radicalisés » depuis 2017 selon Gérald Darmanin, c'est aux prédicateurs tenant des propos moins explicitement haineux, plus insidieux mais pouvant aussi nourrir le « séparatisme », que l'exécutif s'intéresse désormais... https://www.la-croix.com/Religion/Accuse-dantisemitisme-predicateur-musulman-Hassan-Iquioussen-etre-expulse-2022-08-30-1201230868?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_ESSENTIEL_SOIR_EDITO&utm_content=20220830#edition=edition-soir-2022-08-30

De la "taqiya" aux "frères musulmans", la chercheuse Amélie Chelly dissèque les mots des islamistes

Entretien vidéo - Par Jean-Loup Adenor - Marianne, le 19/02/2022 - La sociologue Amélie Chelly est l'invitée de Marianne TV. Elle nous parle de son dernier ouvrage, « Le Dictionnaire des islamismes », dans lequel elle expose les détournements de sens et les nouveaux concepts produits par l'islam radical. « Taqiya », « kofar », « frères musulmans », « salafisme », et même « fréro-salafisme »... Les mots du terrorisme islamique se sont immiscés ces vingt dernières années dans le débat public français... La sociologue, iranologue et politologue du monde musulman contemporain, Amélie Chelly est venue présenter à Marianne son dernier ouvrage : *Le Dictionnaire des islamismes*, paru en novembre 2021 aux éditions du Cerf. La chercheuse y consigne plus de 200 mots, leurs sens originaux ainsi que leurs définitions dévoyées par les prêcheurs radicaux. Un travail précieux tant le vocabulaire de l'islam radical est mal connu et surtout peu compris en France.

Un projet né notamment d'une expérience vécue par Amélie Chelly. La chercheuse a confié à Marianne comment un homme détenu pour des faits de terrorisme islamique, que tout le monde disait « déradicalisé » s'est un jour trahi en chantant une chanson : *Ghouraba*. Ce poème, composé par Sayid Qutb (idéologue fondateur des frères musulmans) est dédié à ceux qui comprennent la « voix authentique de l'islam », aux djihadistes, aux « étrangers parmi les mécréants ». Si l'aumônier de la prison, qui a prévenu les services antiterroristes, n'avait pas bénéficié d'une fine connaissance du vocabulaire islamiste, il n'aurait rien repéré. Amélie Chelly a décrit à Marianne ces concepts forgés par les islamistes, ceux-là qui ont été récupérés et dévoyés. Elle analyse surtout comment le langage est devenu un combat capital pour les partisans d'un islam politique, dont les termes connaissent parfois un succès fulgurant, en atteste la diffusion à très grande échelle de celui d'« islamophobie ». Amélie Chelly, *Dictionnaire des islamismes*, éditions du Cerf, 596 p., 30 euros.

<https://www.marianne.net/agora/entretiens-et-debats/de-la-taqiya-aux-freres-musulmans-la-chercheuse-amelie-chelly-disseque-les-mots-des-islamistes>

Chems-Eddine Hafiz, le recteur de la Grande mosquée de Paris, dans la tourmente

Par Hadrien Mathoux – Marianne, 20/08/2022. Le recteur de la Grande mosquée de Paris a surpris en publiant un tweet violent adressé aux « mécréants », rapidement supprimé. Jusqu'ici, Chems Eddine-Hafiz avait donné l'image d'un homme ouvert et partisan d'un islam compatible avec la République française. Mais quelle mouche a piqué Chems-Eddine Hafiz ? Samedi 13 août, Salman Rushdie vient d'être poignardé lors d'une conférence donnée aux États-Unis. Les regards se tournent vers l'écrivain en danger de mort, bien sûr, mais également vers les principales figures de l'islam en France pour observer leur réaction. Stupeur : le recteur de la Grande mosquée de Paris (GMP), réputé modéré, publie sur les réseaux sociaux ce qui semble être un hadith islamique au contenu violent. « Les croyants se prosterneront alors que les mécréants ne le pourront guère, leur dos restera raide et lorsque l'un d'eux souhaitera se prosterner, sa nuque partira dans le sens inverse comme faisaient les mécréants dans ce monde, contrairement aux croyants. » Devant le tollé, le message est rapidement retiré. Hafiz observe les jours suivants un long silence, avant de dévoiler, le 15 août au soir, le contenu d'une lettre ouverte adressée à Salman Rushdie. Ce courrier se veut sans ambiguïté. Critiquant la fatwa ciblant l'écrivain, qualifiée « d'infâme message », le recteur de la GMP y appelle les musulmans à davantage d'ouverture d'esprit : « Le jour où nous comprendrons que la critique de l'islam n'affaiblit en rien notre foi, commencera alors une nouvelle étape vers un possible progrès. »

<https://www.marianne.net/societe/laicite-et-religions/chems-eddine-hafiz-le-recteur-de-la-grande-mosquee-de-paris-dans-la-tourmente>

Agression de Salman Rushdie : l'écrivain est «sur la voie du rétablissement», selon son agent

Par Maurin Picard – Le Figaro - 12/08/2022 - L'auteur des *Versets sataniques*, visé par une fatwa en 1989, a été attaqué au couteau vendredi. Présenté à un juge, son agresseur a plaidé «non coupable» de «tentative de meurtre»... L'agresseur, jeune Américain d'origine libanaise nommé Hadi Matar et âgé de 24 ans, a été présenté à un juge de l'État de New York devant lequel il a plaidé «non coupable». Les procureurs ont cependant estimé que l'attaque était préméditée. Il comparaitra une nouvelle fois le 19 août. Les enquêteurs auraient récupéré sur les lieux des attentats un sac à dos et plusieurs appareils électroniques, qu'un mandat permettra d'examiner.

L'auteur des «*Versets sataniques*» avait romancé une partie de la vie du prophète Mahomet, lui valant une fatwa (décret religieux) de l'ayatollah iranien Ruhollah Khomeini le 14 février 1989. Le Premier ministre canadien Justin Trudeau a dénoncé samedi une «*attaque lâche*», et un «*affront à la liberté d'expression*». Le chef du gouvernement israélien Yair Lapid a quant à lui assuré que cet attentat est «*le résultat de décennies d'incitation au meurtre par le régime extrémiste iranien*».

Enthousiasme en Iran... Son agression a provoqué des réactions enthousiastes parmi les ultra-conservateurs religieux en Iran. Une citation de l'ayatollah Ali Khamenei, remontant à plusieurs années, était abondamment citée en ligne : la fatwa contre Salman Rushdie, assurait le leader religieux iranien, est «*une balle qui a été tirée et ne s'arrêtera que le jour où elle atteindra sa cible*» ...

«*Les Versets sataniques*» demeurent interdits à ce jour au Bangladesh, au Soudan, au Sri Lanka, et en Inde. Avant Rushdie, le traducteur japonais des «*Versets*», Hitoshi Igarashi, avait été poignardé à mort le 12 juillet 1991 à l'université de Tsukuba, l'enquête pointant du doigt le Corps des Gardiens de la révolution islamique (CGRI), les fameux pasdarans. Son homologue italien, Ettore Capriolo, avait réchappé de justesse au même sort deux semaines auparavant, le 3 juillet 1991 à Milan. L'éditeur norvégien, William Nygaard, a quant à lui été blessé de trois balles à son domicile d'Oslo le 11 octobre 1993, par deux individus ultérieurement identifiés comme un ressortissant libanais et un diplomate iranien. La fatwa contre Salman Rushdie reste d'actualité, bien qu'un président iranien, Mohammed Khatami, ait déclaré en 1998 que Téhéran ne soutenait plus sa mise en œuvre. Al-Qaïda a placé l'écrivain sur sa liste noire en 2010. Deux ans plus tard, une fondation religieuse iranienne aurait même porté la récompense pour son assassinat à 3,3 millions de dollars.

https://www.lefigaro.fr/international/l-ecrivain-salman-rushdie-attaque-sur-scene-dans-l-etat-de-new-york-20220812?utm_source=CRM&utm_medium=email&utm_campaign=20220814_NL_ALERTESINFOS&seen=83469f7b4c66b8a0288ec19836e886b4&seen=2&m_i=04q0kqZgNnqVIIqdIHq5Dy1PGn9SJJZ2JKT6TlikAasulpQR0SBMV0ihQbKvPm1sh8t7X8iVgigDrXGAR0muYO%2BgVz24UueE00S

Le discret retour en France de « revenantes » du djihad et de leurs enfants [OPINION]

Philippe Oswald - 25 juillet 2022 - Cinquante et une personnes, seize femmes de djihadistes âgées de 22 à 39 ans et trente-cinq mineurs (7 sont orphelins de leurs deux parents), ont été ramenées de Syrie le 5 juillet. Elles étaient détenues dans des camps gardés par des Kurdes, dans des conditions de vie jugées « épouvantables » par l'ONU... Alors que la doctrine française officielle était de laisser les personnes accusées de terrorisme être jugées et punies dans les pays où leurs exactions auraient été commises, les autorités invoquent aujourd'hui « une logique purement humanitaire » en faveur de ces femmes et de leurs enfants. C'est l'explication avancée par Laurent Nuñez, alors Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (il est, depuis le 20 juillet, le nouveau préfet de police de Paris)... En l'état actuel de la justice et des prisons, elles posent un problème sécuritaire redoutable. Parmi les « revenantes » incarcérées dès leur retour figure par exemple Emilie König, 37 ans, originaire de Bretagne, partie en Syrie en 2012 où sont nés trois de ses cinq enfants (rapatriés en France début 2021). Placée par l'ONU sur sa liste noire des combattants les plus dangereux, elle a agi en recruteuse pour Daech et a appelé à commettre des attaques en Occident dans des vidéos. De tels « profils » font courir des risques à l'ensemble des Français, y compris à la population carcérale. Il y a quelques mois, Yvan Colonna, condamné à perpétuité pour l'assassinat du préfet Erignac, était assassiné par un codétenu islamiste. Mais le risque principal au sein des prisons est celui de la contagion islamique. Et il serait naïf de croire les femmes moins dangereuses que les hommes. Si 15 des 16 « revenantes » du début de ce mois, y compris Emilie König ont tenu le même discours de repentance devant les enquêteurs (l'une, ancienne épouse d'un des bourreaux de Daech a campé sur ses positions), le Parquet national antiterroriste a appris à faire la différence entre celles qui sont rentrées en France avant la chute de l'État islamique en 2019, et celles qui sont restées en Syrie ou en Irak après cette date. Si beaucoup des premières ne font plus parler d'elles, d'autres continuent de pratiquer un islam rigoriste en détention. Depuis des années, les syndicats de gardiens de prison réclament à cor et à cri des quartiers « étanches » d'incarcération et d'évaluation. Les premiers ne sont apparus qu'à l'automne dernier. Là encore, le « retard à l'allumage » des pouvoirs publics est flagrant. Déjà débordés, le Parquet national antiterroriste, l'administration pénitentiaire et, s'agissant des mineurs, l'Aide sociale à l'enfance, ont du pain sur la planche... Source : La Croix – Rapporté par https://www.infochretienne.com/le-discret-retour-en-france-de-revenantes-du-djihad-et-de-leurs-enfants-opinion/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=le-discret-retour-en-france-de-revenantes-du-djihad-et-de-leurs-enfants-opinion&mc_cid=3a0aee6d5&mc_eid=cc27b1ded4

Burkini : l'application Muzz propose de prendre en charge les amendes, Gérald Darmanin "signale ces agissements à la justice".

"Nous ne laisserons pas des organisations communautaristes structurer des dérives séparatistes au sein de notre République", a tweeté le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin ce mercredi 20 juillet. Gérald Darmanin ne transigera pas : le burkini, c'est toujours non. Sur Twitter, il a réagi ce mercredi 20 juillet à une information publiée par *Le Figaro* évoquant une application de rencontres, Muzz. "Pour que nos sœurs puissent profiter de l'été, Muzz prend en charge vos amendes pour port du burkini", promet cette application dans une publication. "Nous ne laisserons pas des organisations communautaristes structurer des dérives séparatistes au sein de notre République. Je signale ces agissements à la justice", a fait savoir le ministre de l'Intérieur... "Muzz soutient à 100% les droits de toutes les femmes françaises dans leurs choix vestimentaires pour se baigner. Pour certaines femmes, c'est un bikini, pour beaucoup de musulmanes, c'est un burkini. C'est pourquoi cet été nous vous rembourserons toutes les amendes pour port de burkini en France (jusqu'à 25 000 euros)", continue Muzz, précisant que "si vous recevez une amende pour port de burkini sans être musulmane, nous la rembourserons"... <https://actu.orange.fr/politique/burkini-l-application-muzz-propose-de-prendre-en-charge-les-amendes-gerald-darmanin-signale-ces-agissements-a-la-justice-magic-CNT000001Qr0Ao.html>

Marseille : un individu fiché S, qui menaçait des passants avec un couteau, interpellé

Sarah Boumghar et Cindy Chevaux – le 25 07 2022 - Le suspect a été transporté à l'hôpital pour y subir des examens psychiatriques.

Ce samedi, un individu qui était **en train d'accomplir sa prière** dans le quartier de la Marine Bleue, dans le 14^{ème} arrondissement de **Marseille**, a exhibé un couteau de cuisine avec une lame de 30 centimètres... En apercevant les policiers de la division nord, l'homme est devenu agressif et a menacé de les tuer s'ils s'approchaient trop près de lui. Les forces de l'ordre ont réussi à le neutraliser et à l'interpeller.

L'individu, déjà connu des services de police, notamment pour des faits de tentative d'homicide, a été placé en garde à vue. Il s'agit par ailleurs d'un individu **fiché S**. A la suite de sa garde à vue, l'homme a été transporté à l'hôpital dans le but de passer **plusieurs** examens psychiatriques. Selon nos informations, il a été directement hospitalisé. Aucun blessé n'est à déplorer. Le groupe d'appui judiciaire est en charge de l'enquête. <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/marseille-un-individu-fich%C3%A9-s-qui-mena%C3%A7ait-des-passants-avec-un-couteau-interpell%C3%A9/ar-AAZWOHj?ocid=msnews>

Le nombre d'arrestations liées à l'extrémisme islamiste en Irlande a augmenté ces dernières années

Conor Gallagher, IrishTimes 23.07.2022 - Au cours des cinq dernières années, les gardes ont procédé à 30 arrestations de personnes soupçonnées d'être des djihadistes, contre une seule au cours des cinq années précédentes. La majorité des arrestations sont liées à des enquêtes sur le financement de groupes terroristes en Irak et en Syrie, mais nombre de ces enquêtes n'aboutissent pas à des inculpations... (depl traduc) <https://www.irishtimes.com/ireland/2022/07/23/number-of-arrests-related-to-islamic-extremism-in-ireland-has-grown-in-recent-years/>

Renvoi requis de Tariq Ramadan aux assises : un « immense soulagement », témoignent les plaignantes auprès de « l'Obs ».

Par **Cécile Deffontaine** – L'Obs 13 juillet 2022 - Près de cinq ans d'instruction avec moult rebondissements, des plaignantes harcelées et traînées dans la boue sur les réseaux sociaux, accusées d'être des mythomanes, mais qui, malgré tout, auront tenu bon. « L'affaire Ramadan » est en train de franchir une étape cruciale : le parquet de Paris a **proposé** mardi 12 juillet de renvoyer Tariq Ramadan devant les assises ; reste aux juges d'instruction de décider s'ils suivent, ou non, cette proposition – ce qu'ils font le plus souvent. L'ancien prédicateur suisse pourrait donc faire face à un jury populaire dans les mois à venir. Contactées, certaines plaignantes expriment auprès de « l'Obs » leur immense soulagement. L'affaire a débuté en octobre 2017, avec la plainte de Henda Ayari, une ancienne salafiste devenue militante féministe. Dans la foulée du mouvement #MeToo né aux Etats-Unis, la jeune quadragénaire balance le nom de « *son violeur* » sur les réseaux sociaux, qu'elle avait surnommé « Zoubeyr » dans un livre récemment publié (« J'ai choisi d'être libre », Flammarion) et, dans la foulée, porte plainte pour ce viol qu'elle aurait subi en 2012. Contactée par « l'Obs », Henda Ayari se réjouit :

« J'ai eu un choc en l'apprenant ; j'étais au supermarché, je n'ai pas pu retenir mes larmes. Je suis soulagée, un peu sonnée *par cette nouvelle importante*. Je vous avoue que je n'y croyais plus. J'ai pensé à tout ce que j'avais traversé ces dernières années, le cyberharcèlement, les agressions dans la rue, les menaces de mort...

https://www.nouvelobs.com/justice/20220713.OBS60894/renvoi-requis-de-tariq-ramadan-devant-les-assises-un-immense-soulagement-temoignent-les-plaignantes-a-l-obs.html?fbclid=IwAR3ZfP8Zde8yly91XVY0kQerhgQEfmN5aZzm_xQciVwmbhta3OyyQovd8E

Les autorités algériennes ordonnent la fermeture de l'organisation chrétienne Caritas

28 septembre 2022 - « **L'Église catholique tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué au fil des années, et de différentes façons, à faire vivre cette œuvre au service des plus vulnérables et du peuple algérien.** » C'est par un communiqué que Paul Desfarges, archevêque émérite d'Alger et président de l'Association diocésaine d'Algérie, a annoncé la fermeture « complète et définitive » de Caritas Algérie. L'Agence Fides précise que l'ordre de mettre fin aux activités de Caritas Algérie a été pris par les autorités algériennes, qui n'en auraient pas donné les raisons officielles. https://www.infochretienne.com/les-autorites-algeriennes-ordonnent-la-fermeture-de-lorganisation-chretienne-caritas/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=les-autorites-algeriennes-ordonnent-la-fermeture-de-lorganisation-chretienne-caritas&mc_cid=ad5dfea892&mc_eid=cc27b1ded4

Maroc : peine de prison confirmée contre la blogueuse Fatima Karim pour "atteinte à l'islam"

Franceinfo – 14 09 22 - Elle était poursuivie pour avoir commenté sur un ton satirique des versets du Coran et des hadiths du prophète **Mahomet, considérés comme sacrés dans la tradition musulmane**. La justice marocaine a confirmé, mardi 13 septembre 2022, en appel une lourde peine de prison ferme pour une internaute accusée d'"atteinte à la religion islamique" après avoir publié sur Facebook des écrits jugés offensants. "La cour d'appel de Khouribga a condamné à deux ans de prison ferme Fatima Karim, confirmant le jugement en première instance", a indiqué son avocat, Me Habib Aadi qui déplore "un verdict très dur". En détention depuis la mi-juillet, Fatima Karim, âgée de 39 ans, était poursuivie pour avoir commenté sur un ton satirique en langue arabe sur sa page Facebook des versets du Coran et des hadiths du prophète Mahomet, considérés comme sacrés dans la tradition musulmane... L'article 267-5 du Code pénal marocain, aux termes duquel Fatima Karim a été condamnée, punit de six mois à deux ans de prison ferme "quiconque porte atteinte à la religion musulmane". La peine est susceptible d'être portée à cinq ans d'emprisonnement si l'infraction est commise en public, "y compris par voie électronique". Les défenseurs des droits humains dénoncent ce texte de loi qui entrave la liberté d'expression et dont la formulation "ne spécifie pas concrètement les faits qui pourraient constituer une atteinte"... En juin 2021, une **Italo-marocaine** avait été condamnée à trois ans et demi de prison ferme par la justice marocaine, également pour "atteinte à la religion musulmane" après avoir publié sur Facebook des phrases satiriques imitant des versets du Coran. La jeune femme avait été libérée peu après, sa peine ayant été réduite en appel à deux mois de prison avec sursis, à la suite d'une campagne de protestation de défenseurs des droits humains. Selon l'avocat de Fatima Karim, le pourvoi en cassation est "encore à l'étude".

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/maroc-peine-de-prison-confirm%C3%A9e-contre-la-blogueuse-fatima-karim-pour-atteinte-%C3%A0-l-islam/ar-AA11Pc3s?ocid=msedgntp&cvid=b9ae16abb26743dcaad3d9935e3860e1>

Un chrétien libyen est condamné à mort pour apostasie. 16 septembre 2022 - Un Libyen, devenu chrétien il y a quatre ans, vient d'être condamné à mort pour apostasie. Depuis sa conversion, il a été arrêté par des milices et détenu à plusieurs reprises... **Middle East Concern** (MEC) rappelle que ce pays n'a pourtant pas de loi contre l'apostasie. Au cours de son procès, l'homme n'a pas été représenté par un avocat. En Libye, la Déclaration constitutionnelle de 2011, constitution provisoire, stipule que l'islam est la religion d'État et érige la charia en principale source de législation. Le **rapport 2021** du département d'Etat américain sur la liberté religieuse internationale relaie une déclaration des militants des droits de l'homme selon lesquels la liberté de conscience des convertis au christianisme, des athées et des musulmans qui s'écartaient des interprétations salafistes de l'islam n'était pas respectée. Le document rapporte également les propos des ONG chrétiennes telles que MEC,

Open Doors USA et The Voice of the Martyrs, dénonçant les « intenses pressions sociales et économiques pour renoncer à leur foi et retourner à l'islam » subis par les musulmans qui se sont convertis à une autre religion.

https://www.infochretienne.com/un-chretien-libyen-est-condamne-a-mort-pour-apostasie/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=un-chretien-libyen-est-condamne-a-mort-pour-apostasie&mc_cid=afea2a3565&mc_eid=cc27b1ded4

Egypte : Des chrétiens attaqués après la reconnaissance officielle de leur église

Camille Westphal Perrier - 18 juillet 2022 - L'organisation de défense des chrétiens [International Christian Concern](#) (ICC) rapporte que le 23 juin dernier, des musulmans intégristes ont vandalisé des propriétés appartenant à des chrétiens coptes à proximité de l'église de l'Archange Michel en Egypte. ICC précise qu'ils ont lancé des projectiles à l'intérieur des maisons avant de les incendier et de vandaliser des véhicules et ce, malgré la présence des forces de sécurité. Cette manifestation de violence fait suite à la reconnaissance officielle du lieu de culte par l'état le mois dernier via un décret signé par le Premier ministre égyptien. Une reconnaissance légale que les chrétiens coptes attendaient depuis de longues années, l'église ayant été construite en 2003. « Tout au long du processus, les musulmans de la région ont rejeté la légitimité de la nouvelle église, affirmant que la construction ou la restauration d'une église contredit la loi islamique. *Les Conditions d'Omar*, que l'on pense avoir été écrit par le calife Omar Ier, est un texte islamique auquel ils se réfèrent. Le texte stipule qu'aucune église ne doit jamais être construite ou réparée, et que les chrétiens doivent se contenter d'églises préexistantes uniquement », indique ICC... Selon International Christian Concern, il s'agit d'une situation courante dans le pays qui suit un « schéma souvent répété : une église est développée et les musulmans se révoltent ». L'organisation précise que ces attaques aboutissent parfois à la suppression des églises visées, et qu'il s'agit d'une « des nombreuses manières dont la majorité musulmane persécute les chrétiens en Égypte ». L'Égypte est classée 20e dans l'[Index Mondial de Persécution des Chrétiens 2022](#) de l'ONG Portes Ouvertes qui indique que les chrétiens « bien que descendant des premiers habitants du pays, sont considérés comme des habitants de seconde catégorie ». Selon Portes Ouvertes, « le pouvoir a un discours positif vis-à-vis de la communauté chrétienne mais n'a pas la volonté politique de garantir ses droits ».

https://www.infochretienne.com/egypte-des-chretiens-attaques-apres-la-reconnaissance-officielle-de-leur-eglise/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=egypte-des-chretiens-attaques-apres-la-reconnaissance-officielle-de-leur-eglise&mc_cid=6c5f3286ef&mc_eid=cc27b1ded4

Egypte : Une organisation met en garde contre l'expulsion d'un demandeur d'asile yéménite chrétien

4 juillet 2022 - L'Initiative égyptienne pour les droits de la personne met en garde contre l'expulsion de Abdul-Baqi Saeed Abdo vers le Yémen en raison de sa déclaration de conversion au christianisme, et exprime ses craintes qu'il soit en grave danger. Abdul-Baqi Saeed Abdo est un demandeur d'asile yéménite. Victime d'une tentative de meurtre dans son pays, et après le meurtre de sa femme, suite à sa conversion au christianisme et à celle de sa famille, il s'est réfugié en Egypte. Mais accusé de « rejoindre un groupe terroriste connaissant ses objectifs et méprisant la religion islamique », il est placé en détention provisoire. L'[Initiative égyptienne pour les droits de la personne \(EIPR\)](#) met en garde contre son expulsion vers son pays en raison de sa déclaration de conversion au christianisme, et exprime ses craintes qu'il soit en grave danger...

https://www.infochretienne.com/egypte-une-organisation-met-en-garde-contre-lexpulsion-dun-demandeur-dasile-yemenite-chretien/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=egypte-une-organisation-met-en-garde-contre-lexpulsion-dun-demandeur-dasile-yemenite-chretien&mc_cid=9212b66847&mc_eid=cc27b1ded4

Le Tadjikistan n'enregistrera plus de nouvelles églises. 8 juillet 2022 - Selon un chrétien sur place, « ...une tentative de limiter l'augmentation des croyants chrétiens ». « Nous n'enregistrerons plus de nouvelles églises. Nous garderons le nombre d'églises enregistrées inchangé à partir de maintenant ». Tels sont les propos de Sulaymon Davlatzoda, haut responsable des affaires religieuses du Tadjikistan, annoncés aux dirigeants protestants à la fin du mois de mai et récemment repris par le [Forum 18](#). Les dirigeants précisent, Davlatzoda « nous a également ouvertement avertis que les moins de 18 ans ne peuvent pas avoir la liberté de religion ou de conviction et participer aux activités de l'église, et aucun camp religieux n'est autorisé pour eux ». https://www.infochretienne.com/le-tadjikistan-nenregistrera-plus-de-nouvelles-eglises/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=le-tadjikistan-nenregistrera-plus-de-nouvelles-eglises&mc_cid=dcf401a41b&mc_eid=cc27b1ded4

Iran : après la mort de Mahsa Amini, les visages des manifestantes tuées s'affichent sur les réseaux sociaux

Le HuffPost, 25/09/2022 - L'ONG Iran Human Rights, basée à Oslo, fait état d'au moins 54 manifestants contre la « police des mœurs » tués depuis le début de la contestation... Morts pour la liberté. Le chef du pouvoir judiciaire iranien a menacé, ce dimanche 25 septembre, de ne faire preuve d'« aucune indulgence » [vis-à-vis des manifestants](#) après neuf jours de [contestation dans tout le pays](#) pour protester contre la mort d'une jeune femme [détenue par la police des mœurs](#)...

Hommage aux femmes militantes tuées par la police. À travers le monde, les hommages se multiplient pour rendre hommage à ces victimes. Ici, la députée belge Darya Safai rend hommage à Ghazaleh Chalabi qui, selon HRANA a été tuée par balle à Amol à l'âge de 33 ans.

« Elle s'appelle Hananeh Kian. Elle avait 23 ans lorsqu'elle a été abattue hier [jeudi 22 septembre] à Noshahr, en Iran. L'une des dizaines de personnes a perdu la vie lors des récentes manifestations », relate pour sa part le journaliste Omid Memarian.

Parmi les nombreuses victimes de la répression du régime, la disparition d'Hadis Najafi a suscité beaucoup d'émotion. Elle avait été filmée en train de s'attacher les cheveux face aux forces de l'ordre lors d'une manifestation, sa vidéo devenant virale. Elle a malheureusement été tuée à Karaj, indique HRANA, touchée par six balles tirées par les forces de l'ordre, [précise la journaliste iranienne Masih Alinejad](#).

Selon les informations d'une autre ONG, Iran Human Right, les restitutions de certains corps de manifestants sont « *subordonnées* » à des « *enterrements secrets* ». [https://www.huffingtonpost.fr/international/article/iran-apres-la-mort-de-mahsa-amini-les-visages-des-manifestantes-tuees-s-affichent-sur-les-reseaux-sociaux_208211.html?xtor=EPR-5689964-\[daily\]-20220926](https://www.huffingtonpost.fr/international/article/iran-apres-la-mort-de-mahsa-amini-les-visages-des-manifestantes-tuees-s-affichent-sur-les-reseaux-sociaux_208211.html?xtor=EPR-5689964-[daily]-20220926)

Une ONG soumet un rapport accablant sur le Pakistan à l'ONU.

08/09/2022 - (International Christian Concern) – Récemment, le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ), une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme, a soumis un rapport sur les conditions de liberté religieuse au Pakistan pour examen par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Cet examen fait partie du programme Universal Periodic Review de l'ONU, à travers lequel l'ONU examine la situation des droits de l'homme dans chaque pays du monde tous les trois à quatre ans. L'ECLJ conserve un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU, ce qui lui permet de s'engager dans ce processus tout au long de l'année.

Le rapport de l'ECLJ soumis à l'ONU met spécifiquement en évidence les menaces de persécution les plus pressantes auxquelles sont confrontés les chrétiens au Pakistan. Tout d'abord, le rapport attire l'attention sur le phénomène croissant des **enlèvements, des conversions forcées et des mariages forcés contre les filles des minorités religieuses, qui sont souvent mineures**. L'ECLJ souligne directement que les gouvernements fédéral et régionaux n'ont pas pris les mesures nécessaires pour freiner cette tendance croissante. L'ECLJ met également en évidence d'autres préoccupations majeures pour les chrétiens et les autres membres de minorités religieuses au Pakistan. Ces autres préoccupations comprennent **le traitement discriminatoire de ces minorités par les forces de l'ordre et le système judiciaire, les lois sur le blasphème** utilisées comme des armes contre les minorités et le travail servile, qui piège de nombreux chrétiens.

Sans une forte pression internationale et nationale, il est peu probable que les dirigeants et les responsables du gouvernement pakistanais apportent des changements pour améliorer les conditions des groupes minoritaires opprimés.

Pour les entrevues, veuillez communiquer avec : press@persecution.org.

(Google traduc) <https://www.persecution.org/2022/08/09/ngo-submits-damning-pakistan-report-u-n/>

Pakistan : Un chrétien condamné à mort pour blasphème

Mélanie Boukorras, 15 juillet 2022. Ashfaq Masih, chrétien pakistanais, a été condamné à mort pour blasphème le 4 juillet dernier. Lors de son procès, il n'a cessé de rappeler qu'il était victime de fausses accusations. Il avait été arrêté en 2017, suite à une dispute avec un client musulman, car celui-ci refusait de payer la réparation de son vélo sous prétexte qu'il était un dévot musulman soufi. Son avocat, Riaz Anjum, précise qu'Ashfaq Masih « a rejeté sa demande, disant qu'il suivait seulement Jésus et qu'il n'était pas intéressé par les statuts religieux des musulmans » ... Il rappelle en outre que dans la plupart des cas, ces accusations sont « fausses ou liées à des vengeances et à des disputes personnelles plutôt qu'à de véritables actes de diffamation » contre le prophète ou la religion islamique. Au Pakistan, classé 8e dans l'**Index Mondial de Persécution des Chrétiens 2022 de l'ONG Portes Ouvertes**, les accusations de blasphèmes sont monnaie courante.

Selon l'organisation, les chrétiens pakistanais « vivent sous la menace des lois sur le blasphème qui sont souvent utilisées contre eux. Ils peuvent être injustement accusés, arrêtés, emprisonnés, voire condamnés à mort, par simple jalousie ou pour régler des conflits personnels ».

https://www.infochretienne.com/pakistan-un-chretien-condamne-a-mort-pour-blaspheme/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=pakistan-un-chretien-condamne-a-mort-pour-blaspheme&mc_cid=54971b5609&mc_eid=cc27b1ded4

2000 conversions et mariages forcés ont lieu chaque année au Pakistan selon un expert

6 juillet 2022 - **Au Pakistan, les minorités religieuses sont victimes d'enlèvement, de viols, de conversions forcées à l'islam**, ou encore de mariages forcés. Cette **persécution** cible particulièrement les chrétiens, les hindous et les sikhs selon la Commission américaine pour la liberté religieuse. En octobre dernier, une commission parlementaire est allée jusqu'à rejeter un **projet de loi anti-conversion forcée** après que le ministère des Affaires religieuses s'y soit opposé. Un membre de la commission, Maulvi Faiz Ahmed, avait alors déclaré que le projet de loi était contre l'islam et la charia. « Et nous n'autoriserons aucune législation dans ce pays qui soit contre l'islam », avait-il précisé.

Si les organisations de défense des libertés estiment habituellement que 1000 personnes sont victimes de cette réalité chaque année, Shahid Mobeen, professeur de philosophie à l'Université pontificale de Rome, affirme quant à lui dans des propos repris par **International Christian Concern**, qu'environ 2000 conversions et mariages forcés ont lieu chaque année au Pakistan. Cet expert expliquait lors du Sommet international sur la liberté religieuse de la semaine dernière à Washington que les auteurs de ces crimes sont souvent des proches de la famille, et que les victimes sont pour la plupart âgées de 10 à 14 ans. https://www.infochretienne.com/2000-conversions-et-mariages-forces-ont-lieu-chaque-annee-au-pakistan-selon-un-expert/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=2000-conversions-et-mariages-forces-ont-lieu-chaque-annee-au-pakistan-selon-un-expert&mc_cid=6828b7d2ca&mc_eid=cc27b1ded4

Meurtre brutal d'un esclave chrétien au Pakistan. 15 septembre 2022 - **Un esclave chrétien a subi des semaines d'abus et de harcèlement au Pakistan, avant que son corps soit retrouvé dans les champs, dans un état « misérable »**. **Asia News** dénonce « un nouveau cas de violence brutale contre les minorités et de déni de justice », en révélant la mort d'un chrétien pakistanais, Boota Masih, 62 ans, dans le district de Faisalabad, au Pendjab. La mort de ce chrétien remonte au 26 août dernier. Son fils, Sohail avait contracté une dette auprès d'un policier, également agriculteur. Il travaillait sur les terres de ce policier pour rembourser son dû. Mais un jour, il s'est enfui, laissant une partie de la dette à rembourser. Le policier a donc forcé le père de Sohail, Boota Masih, à travailler sur ses terres afin de rembourser les dettes de son fils. Là, il a été soumis à des abus et du harcèlement pendant plusieurs semaines. Le 23 août, deux autres de ses fils se sont rendus sur place et ont essayé de récupérer leur père. Ils ont tous deux été choqués de « l'extrême souffrance physique et psychologique » et ont tenté de le libérer de sa servitude pour dettes, ce que le propriétaire terrien a refusé. Trois jours plus tard, ces fils ont reçu un appel du commissariat de Saddar. Le cadavre de leur père avait été retrouvé près de la ferme, dans un état qualifié de « misérable » et abandonné pendant plus de 24 heures dans un champ cultivé. Un récent rapport de l'ONU révèle que **50 millions de personnes** sont en situation d'esclavage dans le monde. https://www.infochretienne.com/meurtre-brutal-dun-esclave-chretien-au-pakistan/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=meurtre-brutal-dun-esclave-chretien-au-pakistan&mc_cid=660debb105&mc_eid=cc27b1ded4

3 semaines d'attaques au Nigeria : 25 chrétiens abattus, 6000 autres déplacés. 21 septembre 2022 - Au cours des trois dernières semaines, 25 chrétiens ont été tués par des terroristes dans l'État de Benue, au Nigeria, selon des sources de **Morning Star News**. Les églises, écoles, marchés et établissements de soins de santé de ces communautés ont également été détruits. Dimanche 18 septembre, 3 chrétiens de la communauté Ngban ont été tués par des éleveurs peuls. « Les éleveurs peuls qui ont attaqué la communauté Ngban étaient plus de deux douzaines, et ils étaient tous armés de fusils », a déclaré Michael Juhul avant de préciser, « ils ont tué trois membres de notre communauté ». Treize autres chrétiens ont été tués dans les attaques des villages. Le président de la zone de gouvernement local de Guma, Mike Ubah, rapporte que « les éleveurs ont également détruit des maisons appartenant à ces chrétiens en y mettant le feu lors des attaques, qui ont duré deux jours, vendredi et samedi 9 et 10 septembre ». Ce dernier ajoute que « une semaine plus tôt, neuf chrétiens avaient été tués dans des attaques distinctes dans la zone de gouvernement local de Guma (LGA) par ces éleveurs ». Emmanuel Shior, secrétaire exécutif de l'Agence de gestion des urgences de l'État de Benue, révèle le déplacement de 6000 chrétiens suite à ces récentes attaques...

https://www.infochretienne.com/3-semaines-dattaques-au-nigeria-25-chretiens-abattus-6000-autres-deplacés/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=3-semaines-dattaques-au-nigeria-25-chretiens-abattus-6000-autres-deplacés&mc_cid=6f8e74f1bc&mc_eid=cc27b1ded4

Une jeune chrétienne de 16 ans enlevée et convertie de force à l'islam

17/08/2022, Nigéria (International Christian Concern) – Bien que l'âge légal du consentement ait traditionnellement pris la deuxième place par rapport à ce qui est perçu comme le droit des parents de marier leurs filles quand bon leur semble, le Nigeria commence à ressentir le recul mondial contre le mariage des enfants. Pourtant, la population musulmane du Nigeria résiste au changement à venir. Aujourd'hui, 16% des filles musulmanes sont mariées avant l'âge de quinze ans. Ce nombre atteint 48% dans le nord du pays à prédominance musulmane. En 2013, le Sénat nigérien a rejeté une recommandation qui normaliserait l'âge légal national du consentement à dix-huit ans dans tous les cas en abolissant les exemptions pour les communautés musulmanes et traditionnelles. Les sénateurs ont fait valoir que la loi discriminerait les filles musulmanes, qui sont considérées comme « majeures » lorsqu'elles sont mariées. Pour les enfants mariées, cette décision appartient à leurs parents. La question du mariage des enfants au Nigeria est également une question de liberté religieuse car dans les cas où une fille chrétienne est enlevée, endoctrinée et mariée de force par ses ravisseurs musulmans, d'autres musulmans justifient souvent l'incident pour des raisons religieuses. Le mariage des mineurs est un problème à travers le Nigeria, mais il est particulièrement problématique pour les chrétiens du nord, où les gouvernements des États refusent souvent de protéger les familles chrétiennes contre les abus. En conséquence, les chrétiens du nord du Nigeria ont perdu le droit à la sécurité de leurs enfants. Ce qui suit est un extrait d'une lettre écrite par Anna Nimmyel, une femme chrétienne vivant dans l'État de Kaduna, au Nigeria. Anna est mère célibataire d'une jeune fille de 16 ans nommée Grace. Il y a plus de deux mois, Grace a été enlevée par un musulman nommé Mallam Abdulra'ub. Pendant 17 jours, Anna n'a pas eu de nouvelles de sa fille jusqu'à ce que le ravisseur l'appelle finalement pour l'informer que Grace avait été convertie de force à l'islam. Elle a contacté la police, qui a arrêté Mallam mais ne lui a demandé de passer qu'une nuit dans une cellule de police et a été libérée sans caution. Grace a été détenue en prison pendant 7 jours mais a finalement été rendue à son ravisseur. Elle n'est toujours pas retournée chez sa mère, avec le Bureau interreligieux de l'État de Kaduna, qui s'occupe de l'affaire, disant qu'ils ne peuvent pas rendre la fille à sa mère car elle est maintenant d'une religion différente.

En ce qui concerne son appel aux autorités pour récupérer sa fille, Anna écrit : « *Au moment de la rédaction de cette pétition, la jeune fille est sous la garde d'un religieux islamique pour vivre avec lui comme indiqué par Kaduna Interfaith sous prétexte qu'ils ne peuvent pas forcer la fille à retourner chez sa mère puisqu'elle a refusé. J'ai pleuré et plaidé à genoux auprès de la police et d'Interfaith pour qu'ils remettent ma fille car je n'ai pas de problème avec la fille ayant une religion différente. Je leur ai dit que la fille était mon seul enfant et qu'elle était tout ce que j'ai dans ce monde, mais mon appel n'a pas été reconnu.* »

Anna a poursuivi en citant des articles de la Constitution nigérienne qui sont censés protéger les mineurs, y compris l'article 29 (4) de la Constitution de la République fédérale du Nigéria de 1999 (telle que modifiée), qui définit un mineur comme toute personne âgée de moins de 18 ans. La constitution nigérienne définit ensuite la séparation d'un mineur de ses parents comme un crime. Dans sa lettre, Anna interpelle la police nigérienne et le bureau interreligieux de l'État de Kaduna pour leur traitement de l'affaire et leur refus de réunir Anna avec sa fille.

(Google trad) https://www.infochretienne.com/grace-16-ans-kidnappee-et-convertie-de-force-a-lislam-au-nigeria/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=grace-16-ans-kidnappee-et-convertie-de-force-a-lislam-au-nigeria&mc_cid=0b167680eb&mc_eid=cc27b1ded4

La Cour d'appel nigérienne confirme la charia dans une affaire de blasphème très médiatisée

17/08/2022 Nigéria (International Christian Concern) – Un tribunal laïc décide que le tribunal de la charia a le pouvoir de condamner et d'exécuter. La Haute Cour de l'État de Kano au Nigeria a doublé sa décision selon laquelle le système judiciaire de la charia a le pouvoir de prononcer des condamnations à mort dans les affaires de blasphème... Le panel de trois juges a estimé que le tribunal de la charia de l'État de Kano était compétent pour juger les affaires de blasphème. Cette décision intervient après le cas de Yahaya Aminu Sharif, une chanteuse de 22 ans condamnée à mort pour blasphème. Sharif a été arrêté après qu'une série d'enregistrements audio soient devenus publics où il semblait élever un imam au-dessus du prophète musulman Mahomet. En août 2020, le tribunal de la charia de l'État de Kano a déclaré Sharif coupable de blasphème et l'a condamné à mort. Cependant, le tribunal n'a pas autorisé Sharif à être représenté par un avocat pendant son procès, de sorte que le tribunal laïc a décidé que le tribunal de la charia devait rejurer l'affaire Sharif. L'ordonnance peut avoir semblé positive pour Sharif parce qu'elle lui a permis un procès équitable. Mais l'ordonnance était un feu vert d'un tribunal laïc de l'autorité du tribunal de la charia pour juger les affaires de blasphème et imposer des peines religieuses. Les actions de la cour brouillent les frontières entre qui et quoi peut être jugé par un **tribunal de la charia, ayant le potentiel d'utiliser la charia comme un moyen de persécuter les minorités religieuses**, y compris les chrétiens du nord du Nigeria, dans le pays... Actuellement, les 12 États du nord du Nigéria fonctionnent sous **deux systèmes juridiques concurrents**. ... Commentant l'affaire plus tôt cette année, Frederick Davie de la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale (USCIRF) a appelé la Haute Cour à libérer Sharif immédiatement. « *Condamner cet homme pour blasphème pour avoir exprimé ses croyances est répréhensible – et le condamner à mort pour de tels actes est absurde. Il ne mérite pas d'être détenu pendant deux ans, et encore moins condamné à mort.* » (Google trad) <https://www.persecution.org/2022/08/17/nigerian-court-upholds-sharia-law/>

Ouganda : Un chrétien meurt après avoir été attaqué suite à un débat sur le christianisme et l'islam

Mélanie Boukorras, 26 juillet 2022 - Robert Bwenje, chrétien ougandais de 28 ans, est décédé quelques jours après avoir été grièvement blessé par des extrémistes musulmans. Une attaque survenue suite à un débat sur le christianisme et l'islam. Le 6 juillet dernier, Robert Bwenje, chrétien de 28 ans, s'est rendu dans le village de Sirimula en Ouganda avec Ambrose Mugisha, pasteur adjoint de l'église pentecôtiste Elim afin de participer à un débat avec la population musulmane sur le christianisme et l'islam. À la suite du débat, les deux hommes ont été violemment agressés par un groupe d'islamistes radicaux. Dans une déclaration recueillie par [Morning Star News](#), Ambrose Mugisha est revenu sur cette attaque. Il révèle qu'alors qu'ils quittaient les lieux du débat, des musulmans du village de Sirimula leur ont tendu une embuscade.

« *Nous avons vu des hommes vêtus de vêtements islamiques sortant de la brousse et criant 'Allah akbar, Allah akbar [Dieu est grand].* »

Il a pu identifier deux assaillants, Ashirafu Kasamba et Kabagambe Kadiri. Il raconte qu'ils ont brûlé les Bibles qu'ils transportaient, et les ont battus à coup de bâtons... Selon l'ONG [Portes Ouvertes](#), l'Ouganda est une région « très instable », surtout dans « l'Est du pays » où les chrétiens « subissent de violentes attaques ». « *La persécution de la part des extrémistes islamiques est très violente : des églises sont attaquées, voire détruites ; des chrétiens sont agressés, parfois à mort, par leurs proches et des dirigeants de leurs communautés.* »

https://www.infochretienne.com/ouganda-un-chretien-meurt-apres-avoir-ete-attaque-suite-a-un-debat-sur-le-christianisme-et-lislam/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=ouganda-un-chretien-meurt-apres-avoir-ete-attaque-suite-a-un-debat-sur-le-christianisme-et-lislam&mc_cid=2fcadf360e&mc_eid=cc27b1ded4

En Ouganda, un chrétien a été décapité pour avoir partagé sa foi

7 juillet 2022 - Dimanche 3 juillet, un chrétien a été décapité dans l'est de l'Ouganda. Simolya Latifu venait de quitter le Christ Discipleship Worship Center quand il a été pris à partie par des hommes à moto. Selon des témoins, dont les propos ont été repris par [Morning Star News](#), « les tueurs le condamnaient pour avoir converti des musulmans au christianisme ». Cachés dans des buissons, ils ont assisté au drame.

« Nous avons vu Buyinza lui couper la tête avec une épée, puis ils sont partis. Nous sommes restés là pendant environ 30 minutes, puis nous avons pris courage et sommes allés lentement voir l'homme tué et nous avons découvert qu'il adorait avec nous au Christ Discipleship Worship Center. » Les assaillants présumés sont Ali Buyinza, Muhammad Kamunyani et Jamada Walyomba. Le premier aurait affirmé sa fierté de l'avoir tué. « Nous l'avons averti de revenir à notre religion et lui avons donné plusieurs opportunités, mais il a fait la sourde oreille, nous sommes fiers de l'avoir tué. »

https://www.infochretienne.com/en-ouganda-un-chretien-a-ete-decapite-pour-avoir-partage-sa-foi/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=en-ouganda-un-chretien-a-ete-decapite-pour-avoir-partage-sa-foi&mc_cid=117d4a4d0e&mc_eid=cc27b1ded4

Trois enfants meurent dans l'incendie de « la maison de l'infidèle » au Soudan

24 août 2022 - Azrag Barnab était diacre au Soudan, dans le Darfour central. En novembre 2021, il est mort à la suite d'un empoisonnement. Neuf mois plus tard, trois extrémistes décident de mettre le feu à « la maison de l'infidèle ». C'est ainsi que le 13 juillet dernier, à minuit, ils sont venus l'incendier. Le bilan est tragique. Les trois enfants du diacre sont morts. Deux garçons de 6 et 9 ans et une fille de 11 ans. Si l'aîné avait dans un premier temps réussi à s'échapper, il a finalement succombé à ses blessures.

Mervyn Thomas, le président fondateur de [Christian Solidarity Worldwide](#), qui révèle ce drame, déplore « la mort d'un diacre d'église dans des circonstances suspectes, suivie du meurtre épouvantable de trois de ses enfants lors d'un incendie criminel contre leur domicile familial ». Il réclame « une enquête complète et indépendante ».

https://www.infochretienne.com/trois-enfants-meurent-dans-lincendie-de-la-maison-de-linfidèle-au-soudan/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=trois-enfants-meurent-dans-lincendie-de-la-maison-de-linfidèle-au-soudan&mc_cid=58648f3466&mc_eid=cc27b1ded4

L'Etat Islamique revendique la décapitation de 3 chrétiens au Mozambique

8 août 2022 - L'Agence Fides révèle que l'Etat Islamique a revendiqué la décapitation de trois chrétiens au Mozambique, lors de l'assaut du 26 juillet contre le village de Nangade. Entre le 1er juin au 21 juillet, 90 attaques ont été enregistrées. A ce jour, 946 508 personnes ont fui leur foyer en raison de la guerre. L'organisation [Barnabas Fund](#) évoque elle aussi la décapitation de deux chrétiens le 30 juillet, près du village de Nova Zambézia dans le district de Macomia, Cabo Delgado, lors de l'attaque d'un minibus, également revendiquée par l'Etat Islamique. Selon Barnabas Fund, l'organisation terroriste aurait affirmé, « par la grâce de Dieu Tout-Puissant, les soldats du califat... ont tué deux chrétiens, les ont décapités et leur ont tiré dessus avec des armes » ...

https://www.infochretienne.com/letat-islamique-revendique-la-decapitation-de-3-chretiens-au-mozambique/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=letat-islamique-revendique-la-decapitation-de-3-chretiens-au-mozambique&mc_cid=e25160d32c&mc_eid=cc27b1ded4

JUDAISME

Violences sexuelles : une lettre ouverte dénonce les agissements de « rabbins prédateurs »

Juliette Paquier, La Croix, 28/07/2022. Cinq personnalités juives ont publié un texte pour dénoncer le « silence » de la communauté à propos de « rabbins prédateurs ». Elles appellent les autorités rabbiniques à créer une instance de suivi et de prise en charge des victimes de violences sexuelles. « Demain, ou dans dix ans, un autre scandale d'abus sexuel par un rabbin français éclatera au grand jour et éclaboussera la communauté dans son ensemble. » C'est pour se prémunir contre cette prédiction que cinq personnalités de confession juive ont publié, mercredi 20 juillet, une lettre ouverte intitulée « Quand la communauté juive est la proie de rabbins prédateurs. Abus sexuels sous silence ? » ...

https://www.la-croix.com/Religion/Violences-sexuelles-lettre-ouverte-denonce-agissements-rabbins-predateurs-2022-07-28-1201226785?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR22aKgYf18i_gCXNwDR2YmrvawmcFc_YqAfpHNetCQR6ZrbNguOH05o6dY#Echobox=1659023979

Plusieurs dizaines de cas d'abus sexuels recensés au sein du mouvement juif libéral américain

Juliette Paquier, La Croix, 21/02/2022. Une enquête visant à évaluer l'ampleur et la nature des abus sexuels au sein de l'Union pour le judaïsme réformé, la plus importante fédération de communautés juives libérales aux États-Unis, a été publiée, mercredi 16 février. Elle fait état de plusieurs dizaines de cas sur les cinquante dernières années. C'est le résultat de la dernière des trois enquêtes lancées en avril 2021 par la communauté juive libérale américaine sur des cas de harcèlement et d'abus sexuels. L'Union pour le judaïsme réformé (URJ), la plus importante fédération de communautés juives libérales aux États-Unis, a publié, mercredi 16 février, l'intégralité du rapport visant à déterminer l'ampleur et la nature des cas d'abus sexuels ayant eu lieu...

<https://www.la-croix.com/Religion/Plusieurs-dizaines-cas-dabus-sexuels-recenses-sein-mouvement-juif-liberal-americain-2022-02-21-1201201413>

Des membres de Lev Tahor s'échappent après leur arrestation. TVA Nouvelles - Agence France-Presse - le 30 septembre 2022

- Une vingtaine de membres de la secte juive Lev Tahor, ultra-orthodoxes soupçonnés de maltraitance et de crimes sexuels, se sont enfuis d'un centre où ils avaient été placés dans le sud du Mexique après leur arrestation quelques jours plus tôt, a indiqué vendredi un fonctionnaire régional... Les 26 membres de la secte avaient été placés dans cette auberge vendredi dernier après leur arrestation lors d'un raid de la police au cours duquel un garçon de trois ans a été rendu à son père qui avait fui la secte, avait annoncé mardi le ministère israélien des Affaires étrangères. La descente a eu lieu «après que la police mexicaine a recueilli des preuves à charge contre plusieurs membres de la secte soupçonnés de trafic de drogue, de viol et plus encore». Parmi les membres arrêtés de différentes nationalités (israélienne, canadienne, américaine et guatémaltèque), deux sont soupçonnés de crimes sexuels et de traite d'êtres humains. Ils encourrent jusqu'à vingt ans de prison s'ils sont reconnus coupables par un tribunal local. La secte Lev Tahor - qui signifie «Cœur pur» en hébreu - a été formée dans les années 80 et pratique une forme ultra-orthodoxe de judaïsme, où les femmes portent notamment des tuniques noires les recouvrant de la tête aux pieds. Tour à tour passé par les É.-U., le Guatemala et le Canada, ce groupe est connu pour ses pratiques extrémistes et pour imposer un régime strict à ses adeptes. Ils sont notamment accusés de promouvoir des mariages entre mineurs et de violences sur les membres de la secte.

<https://www.tvanouvelles.ca/2022/09/30/en-images--des-membres-de-lev-tahor-sechappent-apres-leur-arrestation>

MEDECINES HOLISTIQUES

Qui est derrière le collectif «l'Extracteur», qui a obligé Doctolib à faire le ménage sur sa plateforme?

Florian Gouthière, Libération, 30 août 2022 - [Doctolib s'est récemment décidé à suspendre 17 comptes de naturopathes](#) – pour certains présents de longue date sur la plateforme – qui se revendiquaient des enseignements d'Irène Grosjean, une praticienne dont la «thérapeutique» [incluait des attouchements sexuels sur mineurs](#). Si l'entreprise affirme expurger très régulièrement sa base des profils les plus douteux, cet exemple particulier démontre que son détecteur de dérives est loin d'être aussi sensible que ses utilisateurs seraient en droit de l'espérer. Surtout, face à la polémique, la société a annoncé de nouvelles mesures. Dans ce cas précis, son attention s'est portée sur ces profils suite à une série de messages postés sur Twitter par un compte à 38 500 abonnés baptisé «l'Extracteur». Se présentant **comme «un collectif informant sur les dangers de certaines pseudo-alternatives en matière de santé et d'alimentation» et alertant «sur les dérives sectaires»**, il rassemble aujourd'hui un noyau dur de cinq personnes, et une dizaine de contributeurs plus sporadiques. Les profils rencontrés dans ce noyau dur sont très hétérogènes, allant de Clément, un enseignant agrégé en biologie, Antoine (1), informaticien, ou Fiona (1) une docteure en biologie spécialisée en écologie. **L'initiative est née quelques mois avant le Covid, suite à une annonce de Thierry Casasnovas**, vidéaste influent (sous l'œil de la Miviludes depuis 2014) qui promet notamment l'idée que l'alimentation crue permet de guérir «toutes les maladies», y compris le cancer. Fin septembre 2019, Casasnovas annonce son intention de créer une école maternelle et primaire où ses préceptes pourront être enseignés, et « où l'on n'ira pas emmerder les enfants avec la vaccination » ... En dépit du rôle joué dans la controverse liée à la possibilité de **prendre rendez-vous avec «d'authentiques charlatans» via Doctolib**, le collectif «n'en tire pas vraiment de fierté, parce qu'on trouve ça plutôt inquiétant. **Ça ne nous plaît pas du tout que ce soit à nous, des citoyens bénévoles, de prendre cette responsabilité-là, au regard des enjeux qu'il y a – on parle de 500 000 personnes touchées par les dérives sectaires. On aimerait bien que ça soit fait chez eux (Doctolib) en interne, avec leurs moyens. Ou qu'il y ait des structures indépendantes, là aussi avec de vrais moyens, qui puissent assurer ce travail de veille et d'alerte. Les associations de lutte contre les dérives sectaires avaient une bien plus forte audience dans les années 80 et surtout 90, notamment au moment des suicides à l'Ordre du temple solaire. Malheureusement beaucoup de leurs bénévoles ont maintenant un certain âge et n'ont peut-être pas forcément pris le virage d'Internet – qu'il s'agisse des nouvelles formes de dérives sectaires que cela a engendré, mais aussi de l'outil d'alerte et de médiatisation qu'il constitue. A cela s'ajoute que la Miviludes a été complètement désossée, sans moyens pour faire ce qu'elle devrait faire sur ces sujets... Et ce sont donc des collectifs de citoyens anonymes, que ce soit le nôtre ou d'autres bien plus anciens comme **Chanology France** (plus focalisé sur des groupes constitués comme l'Eglise de scientologie, ndlr), qui prennent le relais. »** Et de conclure : «L'exemple de la réaction de Doctolib à nos signalements illustre le fait que choses peuvent bouger, mais aussi que tous ceux qui devraient s'occuper de ces questions depuis des années ne sont pas là, ou n'ont pas les leviers pour atteindre les résultats qu'ils devraient.»

(1) Ces prénoms sont les pseudonymes utilisés par les membres du collectif. https://www.liberation.fr/checknews/qui-est-derriere-le-collectif-l'extracteur-qui-a-oblige-doctolib-a-faire-le-menage-sur-sa-plateforme-20220830_ELE32AI4MBEAPFHKMXBJAKAIF4/

Polémique Doctolib : qui est Irène Grosjean, l'ancienne naturopathe qui prescrit des attouchements sexuels sur les bébés ? Margaux Munoz. La Dépêche - 23/08/2022 - Très suivie sur internet et les réseaux sociaux, elle distille ses méthodes pour soigner "sans vaccin ni médicament". L'ancienne naturopathe Irène Grosjean est au cœur d'une polémique liée à Doctolib, mais qui est-elle vraiment ?

Sur les réseaux sociaux, plusieurs professionnels de santé se sont insurgés vendredi 19 août contre la possibilité de prendre rendez-vous sur la plateforme Doctolib avec des hypnotiseurs, acupuncteurs, naturopathes... des médecines alternatives qui peuvent parfois se révéler nocives. [Une polémique qui a enflé au fil des jours](#) jusqu'à atteindre ce lundi 22 août son paroxysme : plusieurs naturopathes de la plateforme mentionnent fièrement sur la plateforme leur formation auprès d'une certaine Irène Grosjean, [accusée de promouvoir les agressions sexuelles sur les enfants en guise de soin](#).

Un "monument" pour les naturopathes. Âgée de 92 ans, elle se présente comme docteur en naturopathie depuis 1958. Elle fait figure de "monument" et incarne l'une des voix les plus influentes de la sphère "bien-être" francophone écrit *Var-Matin*. À longueur d'interviews sur YouTube, elle distille ses conseils et livre sa philosophie de vie pour comprendre "le bonheur et les clefs d'une bonne santé"

La passion du cru. Irène se convertit au crudorisme après le décès de son époux, convaincue qu'il est dû à ses mauvaises pratiques alimentaires, comme l'écrit *Usbek et Rica*... Ses observations concernant les malades du sida et du cancer révèlent que "les cancéreux adorent la viande et que les séropositifs ont une attirance marquée pour les pâtes, le pain [et] les pizzas" alors pour guérir rien ne vaut les "graines germées, de fruits et de crudités". La naturopathe se targue d'ailleurs [dans une interview sur YouTube](#) d'avoir pu "gai-rire" totalement cinq personnes séropositives de cette manière.

Des discours conspirationnistes. En plus de promouvoir un régime alimentaire dangereux pour la santé, la naturopathe s'est illustrée par ses conseils de santé. Pendant la crise sanitaire, les prises de paroles d'Irène Grosjean sont entrées en résonance avec les mouvements antivaccins, anti-masques et anti-restrictions. La spécialiste est également bien entourée. Ne consultant plus, elle renvoie sur son site internet vers une liste de praticiens dont Miguel Barthelery, l'un des intervenants du [film conspirationniste "Hold-up"](#), condamné en octobre à deux ans de prison avec sursis et interdiction d'exercer. Ce dernier était également poursuivi à la suite de la mort de l'un de ses clients, à qui il avait affirmé pouvoir soigner son cancer des testicules "en ayant recours à de nombreux jeunes", comme le relève *Le Parisien*.

Des attouchements sexuels sur mineurs pour guérir la fièvre. Dans une vidéo initialement publiée le 5 février 2018, qui a refait surface ce lundi 22 août, la naturopathe explique comment lutter contre la fièvre chez un nouveau-né. Critiquant les anti-inflammatoires et les médicaments, elle fait au contraire la promotion des "bains à friction de Louis Kuhne", du nom d'un naturopathe allemand connu pour ses méthodes d'hydrothérapie à l'eau froide écrit *BFMTV*. "Si c'est une petite fille" qui a de la fièvre, la nonagénaire préconise de l'asseoir sur une cuvette pleine de "glaçons et d'eau glacée, très froide". Ensuite, "avec un gant de toilette", elle conseille de "frictionner les lèvres et (...) un peu le clitoris" de l'enfant. "Au début, il ne sera pas d'accord, parce que ça le gêne", reconnaît la femme aux cheveux blancs, avant de promettre qu'en "deux ou trois bains de siège, toutes les fièvres n'existent plus". Même chose avec les parties intimes des petits garçons qu'elle appelle à "frictionner" avec "un gant de toilette bien glacé". Une pratique accusée d'être "une agression sexuelle sur mineur" par le collectif l'Extracteur qui alerte sur les dérives sectaires de certains adeptes de médecines alternatives.

« Au début il ne sera pas d'accord... » La naturopathe Irène Grosjean recommande aux parents d'agresser sexuellement leurs bébés pour faire baisser leur fièvre. Rappelons qu'elle forme encore à ses abominables méthodes des dizaines de naturopathes tous les ans... Si aujourd'hui Irène Grosjean ne fait plus de consultations, elle organise des stages où elles dispensent sa philosophie de vie et ses conseils, dont certains coûtent 990 euros selon l'Obs. <https://www.ladepeche.fr/2022/08/23/polemique-doctolib-qui-est-irene-grosjean-lancienne-naturopathe-qui-prescrit-des-atouchements-sexuels-sur-les-bebes-10501938.php>

EMDR, PNL, ennéagramme : "La souffrance psychologique est devenue un marché"

Propos recueillis par Stéphanie Benz – L'Express 01/10/2022 - Spécialisé dans l'accompagnement de victimes de pseudo-thérapies, le psychologue Nicolas Sajus dénonce les risques liés à certaines pratiques non démontrées. Programmation neurolinguistique, EMDR, approche transactionnelle, ennéagramme, intelligence émotionnelle... Les méthodes de développement personnel se succèdent au gré des modes et de l'imagination d'auteurs, de "thérapeutes" et de coaches qui prétendent nous aider, nous soutenir, voire nous guérir de nos petits et grands maux. Et après tout, pourquoi pas, diront certains. Si elles ne font pas de bien, ces pratiques ne font certainement pas de mal, et peuvent peut-être apporter du réconfort à ceux qui les pratiquent. Auteur de "La marchandisation du bonheur" (L'Harmattan), le psychologue Nicolas Sajus montre à quel point il n'en est rien. Spécialisé dans l'accompagnement des victimes de pseudo-thérapeutes (1), il a pu se rendre compte à quel point ces pratiques pouvaient parfois s'avérer toxiques. Explications.

L'Express : Dans votre ouvrage, vous alertez sur les pseudo-psychothérapies et leurs risques. Quelles méthodes vous inquiètent plus particulièrement ?

Nicolas Sajus : Toutes les thérapies holistiques issues du courant "New age" qui prétendent apaiser la souffrance. Comme l'usage du titre de psychothérapeute a été réglementé et ne peut être utilisé à tort et à travers, on a vu émerger ces dernières années de nouveaux praticiens, qui se disent "thérapeutes" ou "coaches". Ils ont transformé la prise en charge de la souffrance psychologique en véritable marché. On retrouve dans leurs propositions, souvent pêle-mêle, des techniques comme l'analyse transactionnelle, l'EMDR, la programmation neurolinguistique, ... https://www.lexpress.fr/actualite/sciences/emdr-pnl-ennéagramme-la-souffrance-psychologique-est-devenue-un-marche_2181170.html

Charles III, roi de la patamédecine ?

On le sait sensible aux questions environnementales, féru d'agriculture biologique, le roi Charles III est aussi un fervent défenseur de la « biodynamie » une branche de l'anthroposophie, des médecines alternatives et de l'homéopathie...

Par Frédéric Haroche , JIM - Journal International de Médecine - 14 septembre 2022 - On le sait sensible aux questions environnementales, féru d'agriculture biologique, le roi Charles III est aussi un fervent défenseur de la « biodynamie » **une branche de l'anthroposophie, des médecines alternatives** et de l'homéopathie... Rappelons que l'anthroposophie, un courant de pensée fondé par l'occultiste autrichien Rudolf Steiner est un savant mélange de pseudo-science, d'ésotérisme et de mysticisme.

Par deux fois, en 2016 et en 2017, alors prince de Galles, le fils aîné d'Elizabeth II a ainsi honoré des Congrès internationaux de biodynamie organisés par l'Ecole libre de science de l'esprit de discours dans lesquels il fustigeait la pensée « scientifique réductionniste » et la « science basée sur les preuves »... Dans son livre *Harmony : A New Vision for the World* (2010), il se disait même « fier d'être considéré comme un ennemi des Lumières ».

Pour illustrer la biodynamie, rapportons par exemple la « préparation 500 » obtenue à partir de bouse de vache « qui séjourne pendant les six mois d'hiver dans des cornes de vaches, elles-mêmes enfouies dans le sol. Au printemps, les cornes sont déterrées et leur contenu est stocké pour une utilisation ultérieure, soit dynamisé dans l'eau pendant une heure puis pulvérisé sur le sol en fin de journée (1) ».

Charles III s'est aussi beaucoup intéressé aux questions médicales. En 1982, le prince de Galles avait été élu à la présidence d'honneur de la *British Medical Association*. Dans son discours d'ouverture, il avait attaqué la « médecine moderne » et fait l'éloge des guérisseurs qui « s'intéressent non seulement au corps, mais aussi à l'esprit, à l'environnement et à la relation du patient au cosmos ».

Charles III guérit-il les écrouelles ?

Il s'engagera ensuite avec succès dans la bataille pour la reconnaissance de l'ostéopathie et de la chiropraxie et favorisera la mise en place de fonds de promotion de la « santé intégrative », qui vise à faire admettre des thérapies alternatives par le NHS (*National Health Service*). Tout au long de sa longue carrière de prince de Galles, Charles III aura ainsi transmis des notes aux ministres de la santé successifs pour défendre ces thérapeutiques. Il avait fondé pour cela une association : *Foundation for Integrated Health* qui a été dissoute en 2010 après des révélations de malversations. Plus surprenant pour un membre de la famille royale, le prince de Galles a aussi tenté de commercialiser des compléments alimentaires de « détox » à base d'artichaut et de pissenlit. Sous le feu des critiques du corps médical britannique, il les a rapidement retirés du marché. Pour le cas spécifique de l'homéopathie, soulignons qu'il s'agit d'une tradition familiale, puisque depuis l'origine cette médecine a sa place à la Cour. Elizabeth II et la reine-mère avaient ainsi un homéopathe attitré. On ne sait en revanche si Charles III pense pouvoir guérir les écrouelles comme ses ancêtres Stuart... Mais devait-on s'attendre à ce que la rationalité scientifique soit au cœur des préoccupations d'un monarque de droit divin ? <https://www.whatsupdoc-lemag.fr/article/charles-iii-roi-de-la-patamedicine>

MOON

Meurtre de Shinzo Abe : la secte Moon confirme que la mère de l'assassin présumé est une fidèle

TF! INFO - Léa Prati avec AFP, 11 juillet 2022 - La mère de l'assassin de Shinzo Abe est une fidèle de la secte Moon. Tetsuya Yamagami en voulait à cette organisation qui aurait mis en grande difficulté financière sa famille. Il pensait que l'ancien Premier ministre était, lui aussi, membre de l'Église de l'Unification. Jour après jour, le profil et les motivations du suspect se précisent. La mère de Tetsuya Yamagami, l'homme accusé d'avoir assassiné Shinzo Abe, est bel et bien membre de l'Église de l'Unification, a confirmé, ce lundi 11 juillet, un responsable de l'organisation, également connue sous le nom de "secte Moon". Le suspect, âgé de 41 ans, "en voulait à une certaine organisation" et avait décidé de tuer Shinzo Abe, décédé de ses blessures, vendredi 8 juillet. Il avait reçu deux balles alors qu'il prenait la parole lors d'un meeting politique à Nara, située dans l'ouest du Japon. Tetsuya Yamagami pensait que l'ancien chef du gouvernement avait un lien avec la secte Moon. Une hypothèse infirmée par l'organisation qu'il a expliqué que l'ancien Premier ministre "n'avait jamais été l'un de ses membres ou conseillers". Le site web de la

secte mentionne cependant une apparition de Shinzo Abe, en septembre dernier, lors d'un événement organisé par une association affiliée à l'Église de l'Unification. Il avait prononcé un discours louant le travail de l'organisation en faveur de la paix au sein de la péninsule coréenne. De son côté, la presse nipponne avait rapidement évoqué une organisation religieuse sans réellement la nommer, et affirmé que Tetsuya Yamagami en voulait à celle-ci parce qu'elle aurait obtenu des dons importants de sa mère, mettant leur propre famille en grande difficulté financière. "La mère du suspect Tetsuya Yamagami est membre de notre organisation et participe aux événements de l'Église environ une fois par mois", a déclaré lundi Tomihiro Tanaka, le président de la branche japonaise de l'Église de l'Unification, lors d'une conférence de presse organisée à la hâte à Tokyo. Elle aurait cessé d'assister aux événements entre 2009 et 2017 avant de rétablir le lien avec les fidèles il y a quelques années. Il n'a pas donné de détails sur les dons de la mère du suspect, invoquant l'enquête policière en cours, à laquelle l'organisation veut "coopérer". Cette femme a rejoint ce culte en 1998 et l'organisation a appris qu'elle s'était retrouvée en grande difficulté financière vers 2002, selon Tomihiro Tanaka. "Nous ignorons les circonstances qui ont conduit cette famille à la banqueroute". Il a aussi assuré que les dons pour l'Église se faisaient de manière volontaire, et que les montants étaient libres. L'Église de l'Unification, connue pour ses mariages collectifs de masse, a été fondée en 1954 en Corée du Sud par Sun Myung Moon (1920-2012). Elle est principalement présente dans ce pays ainsi qu'aux États-Unis et au Japon. Personnage très controversé devenu milliardaire grâce au vaste empire économique bâti par son Église, Moon assurait avoir eu à l'âge de 15 ans une vision de Jésus-Christ lui enjoignant de poursuivre sa mission, afin que l'humanité parvienne à un stade de pureté "sans péché". <https://www.tf1info.fr/international/meurtre-shinzo-abe-assassinat-la-secte-moon-confirme-que-la-mere-de-assassin-presume-est-une-fidele-2225999.html>

Japon : vers la fin des liens avec la secte Moon. LINFO.RE – 01.09.2022 - Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue ce mercredi, le Premier ministre japonais a déclaré que son parti allait couper les liens avec la secte "Moon". "La rupture des liens entre l'organisation en question" et des parlementaires du Parti libéral-démocrate (PLD, droite conservatrice) va devenir une règle du parti, a déclaré Fumio Kishida alors que ces liens ont été dévoilés au grand jour après l'assassinat de Shinzo Abe. Le chef du gouvernement au Japon a promis d'ouvrir une enquête sur les liens entre des membres du PLD et l'Église de l'Unification. Dans la foulée, il a appelé à la prudence de la part des élus et responsables politiques dans les relations qu'ils nouent avec des organisations considérées comme problématiques par la société. Les controverses anciennes sur la secte "Moon" accusée par de nombreux anciens fidèles d'abus financiers ont ressurgi après la mort de Shinzo Abe. L'ancien Premier ministre du Japon a été assassiné en juillet par un homme qui lui reprochait ses liens supposés avec cette organisation. Comme le rapporte *Le Figaro*, le Premier ministre japonais a procédé à un remaniement début août. Cependant, certains membres de sa nouvelle équipe gouvernementale avaient également des liens avec le mouvement religieux.

Des funérailles controversées. Lors de sa prise de parole, Fumio Kishida s'est également expliqué sur son choix d'organiser des funérailles nationales pour Shinzo Abe. Une polémique a éclaté au Japon sur le bien-fondé d'utiliser l'argent public pour rendre hommage à cet ancien chef du gouvernement nippon depuis 1967. Près de 6 000 personnes sont invitées à assister à la cérémonie prévue le 27 septembre à Tokyo. Si le gouvernement japonais a déjà approuvé une dépense de 249 millions de yens (1,8 million d'euros), le coût final des dépenses ne sera connu que lorsque la liste des dignitaires étrangers présents sera complète, a-t-il précisé. De plus, ce chiffre ne comprend pas le budget alloué pour la sécurité des dizaines de VIP étrangers attendus. <https://www.linfo.re/monde/asie/japon-vers-la-fin-des-liens-avec-la-secte-moon>

Le Premier ministre japonais écarte des ministres trop proches de la secte Moon

RFI.FR - Avec notre correspondant à Tokyo, Frédéric Charles, 10/08/2022. Le Premier ministre japonais Fumio Kishida, en forte baisse dans les sondages, est contraint de remanier son gouvernement depuis la révélation des liens entre l'Église de l'Unification, plus connue sous le nom de « secte Moon » et le parti libéral-démocrate au pouvoir. Ces liens ont émergé après l'assassinat de l'ancien premier ministre Shinzo Abe le 8 juillet. Son assassin lui reprochait son association avec la secte Moon qu'il accusait d'avoir causé la ruine de sa famille. Fumio Kishida retire du gouvernement et de son parti libéral-démocrate, les ministres et haut-responsables les plus ouvertement liés à l'Église de l'Unification ou secte Moon. C'est une opération coup de balai. Le gouvernement Kishida est à son plus bas niveau de popularité depuis sa prise de fonctions en octobre 2021, à 46% contre 59%, il y a trois semaines. Le frère de Shinzo Abe, le ministre de la Défense Nobuo Kishi perd son emploi. En mauvaise santé, il a avoué que des membres de la secte Moon avaient servi de bénévoles pour ses campagnes électorales. Le Premier ministre Kishida qui jure n'avoir aucun lien avec l'Église de l'Unification, maintient à leur poste les principaux ministres des Finances, des Affaires étrangères et de l'Économie.

Une secte qui a infiltré la politique japonaise. La majorité des Japonais demandent des explications sur les relations entre la classe politique et la secte Moon. Ils sont contre l'organisation de funérailles nationales pour Shinzo Abe. Le chef du gouvernement répond que ses ministres devront « minutieusement examinés » leurs liens avec l'Église de l'Unification. En clair, les rompre : « c'est une condition nécessaire », ajoute-t-il. Depuis sa fondation en 1954 en Corée du Sud par le « révérend » Sun Myung Moon, le problème est que la secte Moon a infiltré tout le monde politique japonais ou presque, à l'exception des communistes voués aux gémonies. Une autre organisation religieuse plus puissante, **Soka Gakkai, fait partie de la coalition au pouvoir par le biais de son parti Komeito.** La secte Moon génère la part du lion de ses revenus au Japon où elle est propriétaire de plusieurs entreprises. Depuis une trentaine d'années, un collectif d'avocats japonais la poursuit au civil en justice, lui réclamant l'équivalent de 900 millions d'euros de dommages et intérêts pour d'anciens fidèles.

<https://www.rfi.fr/fr/asie-pacifique/20220810-le-premier-ministre-japonais-%C3%A9carte-des-ministres-trop-proches-de-la-secte-moon>

MORMONISME

La dissimulation d'abus sexuels sur enfants parmi les mormons américains

LA SOURCE : AP - MJ était une fille mince aux cheveux noirs, âgée de seulement cinq ans, lorsque son père Paul Douglas Adams, a dit à son référent religieux qu'il l'abusait sexuellement. Le père, membre de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (IJSUD) plus connue sous le nom de « Mormons » et accro à la pornographie auto-confessée, parlait à son évêque quand il a révélé l'abus sexuel sur sa fille. Conformément à la politique de l'Église, l'évêque, qui était médecin, a appelé ce que l'IJSUD décrit comme une « ligne d'assistance ». C'est ainsi que commence ce rapport détaillé écrit par Michael Rezendes dans l'Associated Press.

Mais il a reçu peu d'aide. Les avocats de l'église « mormone », dont le personnel répond aux appels, ont dit à l'évêque John Herrod de ne pas appeler la police ou les services de protection de l'enfance. Par conséquent, il a gardé l'abus secret. « Ils m'ont dit: » Vous ne pouvez absolument rien faire », a déclaré Herrod lors d'un entretien enregistré avec la police. Herrod a continué à donner une thérapie au père de MJ, Paul Douglas Adams, pendant une autre année, et a amené la femme d'Adams, Leizza, dans les séances dans l'espoir qu'il ferait quelque chose pour protéger la petite fille. Il ne l'a pas fait.

Herrod a raconté plus tard ce qui arrivait à un deuxième évêque, qui n'a rien fait non plus après avoir consulté les responsables de l'IJSUD, qui soutient que **les évêques n'ont pas eu à porter plainte à la police parce qu'ils sont protégés par des règles qui protègent la relation entre le clergé et les fidèles. Adams a continué à violer MJ pendant encore sept ans**, jusqu'à son adolescence, et a même abusé d'elle devant sa sœur cadette, née pendant cette période.

Il a souvent filmé l'abus et diffusé la vidéo en ligne. Adams a finalement été arrêté par des agents des services de sécurité nationale en 2017, sans l'aide de l'IJSUD, après que la police néo-zélandaise a découvert les vidéos et alerté ses collègues américains. Adams s'est suicidé en prison, avant d'être jugé.

L'Associated Press a obtenu près de 12 000 pages de documents scellés dans le cadre d'un procès distinct pour abus sexuels contre l'IJSUD de Virginie. Les documents donnent un aperçu détaillé de la ligne d'assistance qu'a appelée Herrod. Les familles des victimes qui ont intenté les poursuites ont déclaré qu'elles révélaient qu'il existe un système qui peut être facilement manipulé par les hiérarches religieux pour empêcher les allégations d'abus d'atteindre la police et d'être traitées à la place par des avocats de l'église, qui peuvent ignorer le problème, exposant les victimes à d'autres abus.

La ligne a été critiquée par les victimes d'abus et leurs avocats, qui dis-le ne sert pas à freiner les abus et à protéger les victimes. L'IJSUD (L'église mormone), basée dans l'Utah, défend toutefois le système malgré les questions et l'intérêt croissant des avocats et des procureurs, y compris ceux dans l'affaire Adams. « Je pense que l'église mormone est nulle », a déclaré MJ, aujourd'hui âgé de 16 ans, lors d'une interview avec l'AP. « Ce sont les pires personnes, à en juger par mon expérience et ce que les autres ont vécu. »

MJ et sa mère adoptive ont demandé à l'AP de n'utiliser que ses initiales, en partie parce que des vidéos des abus que le père a répandus continuent de circuler en ligne... William Maledon, un avocat de l'Arizona représentant les évêques et l'IJSUD dans une poursuite intentée par trois des six enfants d'Adams, a déclaré à l'AP le mois dernier **que les évêques n'étaient pas tenus de signaler les abus**. « Les évêques n'ont rien fait de mal. Ils n'ont pas violé les lois et ne peuvent donc pas être considérés comme fautifs », a-t-il déclaré. Maledon a déclaré que le procès était une manœuvre pour « gagner de l'argent » ...

Herrod semblait aimer parler de ses abus dans les chats en ligne. **Il a dit un jour dans le chat qu'il avait « un style de vie parfait » parce qu'il pouvait avoir des relations avec ses filles quand il le voulait, car sa femme « s'en fichait »**. Il a dit une fois aux enquêteurs que son abus était une contrainte qu'il ne pouvait pas contrôler...

Lorsqu'il a appelé la ligne d'assistance spéciale, Herrod a dit à Edwards qu'on lui avait dit que **le « privilège du clergé et du pénitent » l'obligeait à garder l'abus confidentiel**.

La loi ne l'exige pas. En fait, elle dit que toute personne qui soupçonne qu'un enfant a été maltraité a l'obligation légale de porter plainte. Dans le même temps, cependant, **elle précise que si un clerc reçoit des informations sur l'abus sexuel d'un mineur pendant une confession, il « peut retenir » ces informations s'il les juge « raisonnables et nécessaires » dans le cadre de la doctrine de l'Église**. En 2012, lorsque Herrod a été envoyé dans une autre église à la suite d'un système de rotation, il a parlé à son successeur, l'évêque Robert « Kim » Mauzy, de l'abus, qui était également silencieux.

L'église a fini par excommunier Adams en 2013, mais il n'est pas allé à la police. Deux ans plus tard, en 2015, Leizza Adams a donné naissance à une deuxième fille. Après seulement six semaines, Adams a commencé à abuser d'elle et à filmer l'abus, le diffusant en ligne. La révélation que l'IJSUD pourrait avoir couvert des années d'abus par Adams a déclenché une enquête criminelle par le procureur du comté de Cochise, Brian McIntyre, ainsi qu'une poursuite civile par trois des enfants d'Adams...

« La ligne d'assistance est là pour vous aider... à l'église pour garder ses secrets et couvrir les abus », a déclaré Craig Vernon, un avocat de l'Idaho qui a intenté plusieurs poursuites contre l'IJSUD...

Maledon, l'avocat de l'IJSUD qui a traité le cas d'Adams, a déclaré que la hiérarchie religieuse ou les avocats de l'église avaient fait « des centaines d'allégations » d'abus sexuels aux autorités civiles de l'Arizona. Mais il n'a pas pu préciser combien d'appels à la hotline n'avaient pas été transmis aux autorités. L'IJSUD, d'autre part, détruit les enregistrements d'appels pour s'assurer qu'ils sont confidentiels et maintient que ces conversations sont couvertes par le secret professionnel de l'avocat. Après le suicide de Paul Adams, Leizza Adams a été accusée d'abus sexuels et a passé deux ans et demi en prison. Trois des enfants du couple sont allés vivre chez des parents et les trois autres avec des familles dans la région. **L'Église des saints de Derniers Jours (IJSUD) fonde sa défense sur la politique qui privilégie la relation entre prêtre et croyant**. Elle dit dans ses présentations que les questions de l'attitude de l'Église « tournent exclusivement » autour de la question de savoir si les lois de l'Arizona « exigent deux évêques de l'Église ...de rapporter des aveux confidentiels aux autorités ». Elle ajoute que les lois de cet État « excluent les communications confidentielles avec le clergé ». « Les gens raisonnables peuvent débattre pour savoir si c'est la meilleure option. Mais ce n'est pas une question que c'est à un jury ou à ce tribunal de trancher. »

Mgr Herrod a déclaré dans une interview enregistrée que les autorités de l'IJSUD lui avaient dit qu'il pourrait être poursuivi s'il dénonçait ce qu'Adams lui avait dit. Cependant, McIntyre, le procureur du comté de Cochise, dit que ce n'est pas vrai, qu'une personne qui signale des abus possibles ne risque pas d'avoir des ennuis....

(Google traduc.) - Boletín electrónico de información sobre el fenómeno de las sectas y la nueva religiosidad. Nº 968 – 20.08.2022 - Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES)

MIVILUDES

Conférence : "Entre protection et liberté : le traitement des dérives sectaires"

04 .10.2022 – L'évènement était coorganisé dans le cadre de la **Nuit du droit** par l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) et la **Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires** (MIVILUDES).

La conférence - En régime démocratique, la liberté de conscience fait partie des droits fondamentaux. Elle est l'expression du libre arbitre de chacun et rend possible la pluralité d'opinions nécessaire à la richesse du débat public. Chaque citoyen est ainsi libre de ses convictions. Toutefois leurs manifestations peuvent être encadrées par les autorités étatiques. En effet, ces dernières ne doivent pas conduire à une aliénation de l'esprit critique des individus. Il est ainsi fréquent que des prédateurs en quête de pouvoir, de reconnaissance et de domination détournent cette liberté afin de placer les autres sous emprise par un ensemble de méthodes visant à isoler, affaiblir et assujettir autrui.

L'objet de la **MIVILUDES**, institution chargée d'observer et d'analyser les dérives sectaires, est d'informer le public sur les risques de ce phénomène et de coordonner l'action préventive et répressive de l'État.

Pour mener à bien ces objectifs, les conseillers de la Mission informent aussi bien les particuliers qui la saisissent que le grand public, par le biais de leurs publications sur les pratiques et mouvements les plus dangereux. Ils alertent les pouvoirs publics des situations préoccupantes dont ils ont connaissance (parquet, préfectures, agences régionales de santé, etc.). Enfin, ils forment les agents de l'État et les acteurs de la société civile à ces enjeux.

Intervenants

- **Hanène Romdhane**, magistrate, cheffe de la MIVILUDES ;
- **François Trichet**, conseiller sécurité à la MIVILUDES ;
- **Jérôme Barlatier**, chef de la division du renseignement à la Gendarmerie nationale ;
- **Thierry Ripoll**, maître de conférences en psychologie cognitive (Aix-Marseille Université) ;
- **Jérémy Bride**, psychologue clinicien ;
- **Stéphane François**, politologue et historien des idées, spécialiste de l'extrême droite.

La conférence a lieu le mardi 4 octobre à l'École militaire, en amphithéâtre De Bourcet 5 place Joffre, Ecole militaire, 75007 Paris. à 18 h 30 et en visioconférence. <https://www.ihemi.fr/evenements/conference-entre-protection-et-liberte-le-traitement-des-derives-sectaires?fbclid=IwAR1IGxIDy6t2zrd92gWNm-tZ66J9LLNw5LRLmefuw232jsVJp2QBt6dukFQ>

OKC - OGYEN KUNZANG CHOLING

Claudia Frey, ex-enfant de la communauté OKC, raconte l'emprise du gourou Robert Spatz

Le Journal du Dimanche, le 11 septembre 2022 - Par Propos recueillis par **Juliette Demey**

Élevée au sein de la communauté bouddhiste OKC (Ogyen Kunzang Chöling), Claudia Frey s'est enfuie à l'âge de 17 ans et a porté plainte contre Robert Spatz, le gourou, dès 1997, pour des viols. Elle raconte l'emprise et la reconstruction.

Claudia Frey, 52 ans, avocate à Dallas (États-Unis), est l'une des premières à avoir porté plainte en Belgique et en France contre le gourou Robert Spatz, dès 1997, pour des viols commis entre ses 14 ans et 17 ans au sein de la communauté bouddhiste OKC (Ogyen Kunzang Chöling). Du milieu des années 1970 aux années 2000, quarante à soixante enfants, selon les périodes, ont vécu reclus au « Château de soleils », près de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence). Ils ont subi des violences psychologiques, physiques et sexuelles. Cette histoire constitue l'un des chapitres les plus poignants de l'enquête des journalistes Wandrille Lanos et Elodie Emery (*Bouddhisme, la loi du silence*, éd. JC Lattès). Le leader de l'organisation, Robert Spatz, alias « Lama Kunzang », a écopé en appel de 5 ans de prison avec sursis, fin 2020, à Liège. Le 5 octobre, la Cour de cassation belge dira si cette peine est confirmée.

Comment vous sentez-vous à l'approche de cet épilogue judiciaire ? Si la Cour de cassation ne rejette pas le pourvoi formé par Robert Spatz, tout recommencera à zéro. J'ai déjà fait trois fois le voyage depuis les États-Unis, pour les procès en 2016, en 2019 et 2020. Je le referai s'il le faut. Mais cela fait 25 ans que l'action en justice a commencé, l'instruction a duré 13 ans, il faut que l'histoire se termine.

Comment avez-vous intégré la communauté OKC ? C'était en 1977. J'avais 7 ans. Je vivais en Grèce, à Athènes, avec mon frère et ma mère, qui dirigeait un théâtre. Elle a fait la rencontre de Robert Spatz, qui y avait ouvert un centre. Il l'a convaincue de venir s'installer en France au « Château de soleils », à Castellane. On allait grandir au bon air, apprendre le yoga, méditer, vivre de la terre. Le bâtiment de la communauté était certes ancien, mais il allait être rénové, ce serait le village du bonheur... Ma mère a tout vendu et elle a acheté un van Volkswagen. Nous sommes partis sans même avoir vu les lieux.

À quoi ressemblait le « Château de soleils » ? Un bâtiment ancien, sans eau, sans électricité, sans toilettes, dans lequel l'eau s'infiltrait partout... La nuit, des rats sortaient dans les dortoirs. On mangeait de la nourriture macrobiotique. Du blé ou de l'orge bouilli avec quelques navets, des carottes ou des algues. Le matin, de la farine bouillie. Le soir, une soupe. Tous les jours.

Combien étiez-vous ? Au début une cinquantaine, dont 8 enfants. Au fil des années ça a évolué jusqu'à 80 voire 100 personnes, dont une soixantaine d'enfants, et les conditions se sont durcies. J'ai eu de la « chance » : ma mère est restée dans la communauté jusqu'à mes 11 ans. D'autres, à la génération suivante, ont été arrachés à leurs parents. Ils étaient sans protection. Comme dans la communauté la vie était rude pour les adultes aussi, ceux-ci s'en prenaient souvent aux enfants qui subissaient leur méchanceté, étaient mal nourris, ne voyaient pas de médecin... Au moins, je pouvais aller voir ma mère.

Quelle éducation receviez-vous ? Une adepte, une institutrice belge très dure, nous faisait l'école. Les bouddhistes ont cette notion qu'il faut détruire l'ego. Elle, elle voulait détruire notre personnalité. Puis, quand les parents ont quitté la communauté, elle s'est mise à frapper les enfants. Mon frère, un autre garçon et moi avons pu aller pendant deux années à l'école publique de Castellane. Quand j'ai eu 14 ans, les dirigeants d'OKC ont tout arrêté. Ils ont estimé que cela nous « pollueait » trop. Il nous fallait commencer à méditer et à travailler vers « l'Éveil ».

Quelle place prenaient les pratiques bouddhistes ? Pendant un an ou deux, nous allions tous les soirs au temple. Robert Spatz était souvent en voyage, il visitait ses centres en Dordogne, à Tahiti, en Grèce, en Espagne. Ça maintenait l'image d'un lama sérieux, il faisait son enseignement et repartait. Il venait à Castellane plusieurs fois par an ou par mois, et deux à trois semaines l'été, attirant plein d'adeptes de Bruxelles, d'Espagne ou du Portugal. Quand il était là, les membres pouvaient passer cinq ou six heures au temple. À partir de 9 ou 10 ans, j'ai dû assister à tous les enseignements.

Comment perceviez-vous Robert Spatz ? Comme un homme de cœur, très gentil, raisonnable, un peu magique. Tout le monde disait qu'il donnait sa vie pour nous sauver. Il évoquait très souvent la fin du monde, la guerre. Tout cela devait se produire dans dix ans, mais il utiliserait son pouvoir et le monastère de Castellane serait épargné. Au début, cela m'a semblé énorme. Mais comme tous les adultes, y compris ma mère,

le croyaient, j'ai accepté. J'étais heureuse qu'on soit accueillis là. J'ai même essayé de convaincre mon père, qui vivait en Turquie et avait refondé une famille, de venir. Il a ri. À l'époque, ça m'a rendue triste. Mais Spatz nous appelait « mes filles » et je le voyais comme un père. Je me demandais seulement pourquoi ses vraies filles vivaient dans une école et une maison normales à Bruxelles.

Tout change lorsque vous avez 14 ans... Il a commencé à m'appeler pour recevoir ses initiations dans la tour, au centre de la maison. Une toute petite pièce, supposé sacrée. Il m'expliquait que cela pouvait m'aider à atteindre « l'Éveil » en une vie. Dans ses enseignements au temple, il parlait sans cesse de la souffrance du monde, de gens torturés, asphyxiés, aux ongles arrachés. Entendre ces horreurs me rendait triste. Je me sentais coupable. Je pensais que je pourrais sauver tout le monde en atteignant « l'Éveil », puis enseigner le bouddhisme aux autres, et ainsi de suite, jusqu'à la fin de toute souffrance.

Que se passait-il lors de ces têtes-à-têtes ? La première fois j'étais très heureuse d'y être invitée, c'était un « honneur ». En fait, c'était des rituels sexuels. Spatz se mettait sur moi, touchait mes seins, me mordait, me masturbait des heures. Puis il est passé aux fellations, à la sodomie. Ça a peut-être été moins grave pour moi que pour les filles d'après, celles qui étaient arrivées à trois ans dans la communauté sans connaître le monde extérieur. Mon égo n'était pas réduit à néant. Je n'imaginai pas désobéir, mais comme je le croyais sympa, après mûre réflexion, j'ai demandé à Spatz d'arrêter. Je n'en pouvais plus. J'étais prête à renoncer à atteindre l'Éveil en une seule vie. Il s'est fâché, a menacé de punir ma mère, qui était devenue responsable du monastère, en la remettant à la cuisine. Un travail misérable qu'elle avait fait pendant huit ans - faire à manger au feu de bois pour 60 personnes - de 3 heures du matin à 22 heures.

Quelqu'un a-t-il su ce qui se passait ? Non, c'était un secret et je pensais être la seule, c'est ce qu'il me disait. Si j'en parlais, des forces démoniaques seraient réveillées et me feraient du mal ainsi qu'à la communauté. Il a aussi menacé de m'enfermer. Or il existe des retraites dans lesquelles le pratiquant fait vœu de silence pendant trois ans. Dans sa maison à Bruxelles, où j'avais séjourné, j'avais entendu les cris d'une femme recluse. On m'avait expliqué que ses démons sortaient... Si je désobéissais, je craignais que Spatz dise que j'avais choisi d'être enfermée et que mes parents le croient. Il m'avait conditionnée dès l'âge de 9 ans, en m'apprenant à garder des secrets. Il m'annonçait par exemple une grande fête qui devait avoir lieu, mais dont je ne devais parler à personne. Quand j'ai réussi à quitter la communauté, les mots ne sortaient pas.

Comment avez-vous fui à l'âge de 17 ans ? Mon frère, qui était déjà parti vivre aux États-Unis avec la permission de Spatz, est revenu pour une visite à Castellane. Je l'ai pris à part : des choses horribles se passent, crois-moi, il faut m'aider. Il en a parlé à mon père, qui était d'accord pour payer le voyage et m'aider à m'établir aux États-Unis. Quand il m'a appelé pour m'annoncer que tout était arrangé, je l'ai prévenu : Si tu entends que j'ai changé d'avis, il ne faut pas le croire. Spatz s'est rendu compte qu'il ne pourrait pas m'arrêter. Ensuite, la communauté a prétendu que j'étais folle, droguée, SDF... J'avais encore des échos par ma mère, qui a essayé de me faire entendre raison avant d'en partir, et par mon frère, qui y avait un fils.

À quel moment avez-vous raconté ce que vous aviez subi ? Il m'a fallu trois ans pour briser le mur du silence. Au cours d'une discussion, mon frère parlait de Spatz comme d'un bon père, une personne de bonne volonté, à qui le pouvoir était monté à la tête... Ça m'a mise tellement en colère ! J'ai explosé et je lui ai tout raconté. Il m'a fallu du temps pour savoir comment agir. Même après l'école de droit, j'étais perdue. Quand, en 1997, les polices belges et françaises ont perquisitionné les centres de OKC, dont celui de Castellane, ça a fait grand bruit et mon frère m'a avertie. J'ai porté plainte en Belgique et en France, avec une autre jeune femme, âgée de trois ans de moins que moi, ma « remplaçante » auprès de Spatz. À un mois près, pour moi, les faits étaient prescrits. Puis j'ai eu la chance d'être confrontée à lui à Bruxelles, en tant qu'adulte, plus sous son contrôle. Cela m'a fait beaucoup de bien.

Comment avez-vous vécu ce marathon judiciaire ? Au bout de dix ans, j'ai cru que le dossier était tombé dans l'oubli. Mon avocat est mort sans que je sois prévenue, et j'ai failli rater le procès ! Mais finalement, cela a permis aux jeunes de la génération de Ricardo Mendes, qui est devenu le porte-parole des victimes d'OKC, de se réunir autour de cette action en justice. De comprendre que les mêmes faits s'étaient déroulés. Ils ont pu voir la réalité, et non pas cette histoire construite par la communauté dans leur enfance.

Comment vous êtes-vous reconstruite ? Dans ma vingtaine, j'ai fait une grosse dépression au point d'avoir des douleurs partout dans le corps, j'avais des idées suicidaires. Je portais un tel poids... Mais j'avais envie de vivre bien, d'avoir une vie normale. J'ai suivi des années de thérapie avec un psychiatre puis un psychologue. Et une chose m'a aidée : la vie a été si dure au monastère que j'ai toujours eu beaucoup de joie de ne plus y être. <https://www.lejdd.fr/Societe/claudia-frey-ex-enfant-de-la-communaut%C3%A9-okc-raconte-lemprise-du-gourou-robert-spatz-4133455>

SCIENTOLOGIE

L'Église de Scientologie demande à la Cour suprême d'empêcher les accusatrices de viol de Danny Masterson de la poursuivre en justice.

Gabrielle Teiner - 31 juillet 2022, UINTERVIEW. L'Église de Scientologie tente d'empêcher quatre femmes qui ont accusé l'acteur et membre de la Scientologie Danny Masterson de viol de la poursuivre en justice. Les femmes affirment que l'organisation les a harcelées et traquées pour les faire taire. La requête, déposée mardi par l'Église, demande à la Cour suprême des États-Unis de contribuer à l'application de la clause d'arbitrage religieux figurant dans le contrat de ses membres en annulant l'arrêt d'une cour d'appel californienne selon lequel les accusatrices ne sont plus liées par le contrat parce qu'elles ont quitté l'Église. **La clause d'arbitrage contenue dans le contrat de l'église interdit aux membres d'intenter une action en justice contre l'organisation.** L'église dit que les membres doivent passer par un processus de résolution des conflits dirigé par l'église. Un tribunal de première instance a donné son accord, mais en janvier, la Cour d'appel a annulé cette décision, déclarant que les femmes avaient le droit de quitter l'église en vertu du premier amendement. "Les individus ont le droit, en vertu du premier amendement, de quitter une religion. Nous considérons qu'une fois que les requérantes ont mis fin à leur affiliation avec l'Église, elles n'étaient pas liées à ses procédures de résolution des litiges pour résoudre les réclamations en cause ici, qui sont fondées sur une conduite délictueuse présumée survenue après leur séparation de l'Église et n'impliquent pas la résolution de questions ecclésiastiques", peut-on lire dans la décision. **"En effet, la Scientologie suggère que l'un des prix à payer pour adhérer à sa religion (ou obtenir un seul service religieux) est la soumission éternelle à un forum religieux** - une renonciation sub silentio au droit constitutionnel des pétitionnaires de s'extraire de la foi. La Constitution interdit un prix aussi élevé". La Scientologie soutient que le jugement équivaut à une discrimination religieuse et qu'il viole les droits du Premier amendement. "La notion selon laquelle le premier amendement autorise l'État à réglementer l'alliance entre une église et sa congrégation ne pourrait pas être plus fautive ou plus dangereuse", a déclaré l'église. "Les organisations religieuses ont besoin que cette Cour lève tout doute sur

le fait que leurs contrats - y compris leurs accords pour arbitrer les différends devant un forum religieux - ne peuvent être annulés par le changement d'avis professé par une partie." Les plaignantes ont intenté un procès en août 2019, alléguant que l'église les avait harcelées et intimidées après avoir signalé les allégations de viol contre Masterson au département de police de Los Angeles. Les femmes disent que l'église les a suivies, a piraté leurs courriels et leurs systèmes de sécurité, a tué leurs animaux domestiques, a empoisonné des arbres sur leur propriété et a menacé de les tuer. Masterson a nié les allégations de viol et doit faire face à un procès pénal cet automne. (Deepl traduct) <https://uinterview.com/news/church-of-scientology-asks-supreme-court-to-block-danny-mastersons-rape-accusers-from-suing-it/>

TEMOINS DE JEHOVAH

Le CHU de Québec en Cour supérieure pour sauver un bébé prématuré

Yannick Bergeron - Radio-Canada, 25 août 2022 - Le CHU de Québec a demandé d'urgence une **ordonnance du Tribunal afin d'assurer la survie d'un grand prématuré, dont les parents sont des témoins de Jéhovah**. Lors de l'audience qui a eu lieu la semaine dernière, la Dre Geneviève Tremblay a témoigné de la nécessité de prévoir des transfusions sanguines pour l'enfant né près de deux mois et demi avant terme. En raison de leurs croyances religieuses, les parents du bambin se sont opposés aux transfusions, ce qui a forcé le CHU à s'a dresser à la Cour supérieure. L'équipe traitante avait informé les parents des risques encourus par l'enfant, qui est hospitalisé à l'unité des soins intensifs pédiatriques du Centre mère-enfant. **Pas nécessaire, allègent les parents**. L'avocat des parents a plaidé contre l'ordonnance demandée, puisqu'au moment de l'audition, l'état de l'enfant ne nécessitait pas qu'il soit transfusé. La Dre Tremblay a confirmé que l'état du bébé était alors bon, mais susceptible de se détériorer rapidement. La pédiatre-néonatalogiste a expliqué que les études scientifiques montrent que 90 % des nouveau-nés grands prématurés doivent recevoir des produits sanguins par transfusion, peut-on lire dans la décision. **Risque de décès**. Le juge a retenu que le nouveau-né est à risque de développer une anémie sévère qui en l'absence de transfusion sanguine peut entraîner des dommages irréversibles et même le décès. Même si la Cour suprême a reconnu le droit des parents à éduquer leurs enfants selon leurs croyances religieuses, **le droit à la liberté ne comprend pas celui de refuser à leurs enfants un traitement médical jugé nécessaire et pour lequel il n'existe aucune autre solution**, rappelle le juge Cantin. Comme la Dre Tremblay a estimé que l'hospitalisation du bébé prématuré durera quatre mois, le juge a autorisé le personnel médical à faire des transfusions sanguines à l'enfant, au besoin, durant cette période. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1907941/temoin-jehovah-transfusion-sang-anemie>

Maxine (20 ans), Anna (48 ans) et Patrick (58 ans) étaient Témoins de Jéhovah : "Quand je suis sorti, ma sœur m'a déclaré mort". Het Laatste Nieuws - 11 septembre 2022 – Pays Bas. "Tu n'as jamais été un vrai", a dit ma soeur quand j'ai officiellement quitté la communauté. Je l'ai pris comme un compliment." Patrick (58 ans), Anna* (48 ans) et Maxine* (20 ans) ont longtemps été Témoins de Jéhovah, une communauté religieuse qui compte 25 000 membres aux Pays Bas. Ils parlent de cette prison mentale et de l'horreur qui se déroule en coulisses, et de la façon dont ils s'en sont sortis. **"Ma nièce intelligente n'a pas été autorisée à faire des études supérieures par ses parents religieux. La nuit de sa proclamation, elle s'est pendue à un arbre."**

Marie Pauwels : "C'était un dimanche matin quand ils se sont présentés soudainement à la porte", commence Patrick Haeck (58). Il avait sept ans lorsque ses parents sont entrés en contact avec les Témoins de Jéhovah, une communauté à laquelle il allait appartenir pendant 39 ans. "

Bouchers et carreleurs - Les témoins sont également connus pour leurs puissantes techniques de manipulation. "Je voulais faire des études pour obtenir un diplôme d'ingénieur civil, mais ils sont venus me rabaisser au point que j'ai fini par devenir prédicateur à plein temps". Patrick reste dans la communauté et y rencontre sa femme actuelle. **Il est même devenu un ancien. "Ce sont eux qui décident des tenants et aboutissants de la communauté"**, dit-il. C'est également de cette manière qu'il décidait si une personne était exclue après avoir enfreint des règles, comme fumer ou avoir des relations sexuelles avant le mariage. "Si vous étiez exclu, vous étiez déclaré socialement mort. Ce sentiment vous arrive. En effet, **le monde extérieur est présenté comme si hostile, comme un monde aux mains de Satan**, que l'on éprouve une peur mortelle dès que l'on doit vivre en dehors de la communauté... beaucoup de personnes luttent contre des sentiments dépressifs et des pensées suicidaires après avoir été exclues."

" Comme la poursuite des études est découragée, le niveau d'éducation moyen d'un tel ancien est souvent boucher ou carreleur. Il n'y a rien de mal à cela, mais vous ne pouvez pas vous attendre à ce qu'une telle personne puisse également servir de juge ou d'avocat. Quand on donne autant de pouvoir à des gens simples, ils en abusent inévitablement."

Un frère m'attrape par les seins - Quelque 95 % des infractions commises par les Témoins de Jéhovah le sont pour des motifs d'immoralité sexuelle. "Les cinq autres pour cent sont des personnes qui se réveillent soudainement à ce qui se passe, comme moi", a-t-il déclaré. Dans le cas de Patrick, un événement spécifique a conduit à cela. **"Une jeune fille de 15 ans m'a demandé un jour s'il était normal qu'un frère la prenne par les seins. Il s'est avéré que ce frère avait fait une dizaine de victimes, allant de l'agression sexuelle au viol**, et avait pénétré sa propre fille. Il était également déjà connu pour retirer régulièrement sa ceinture de son pantalon et pour être violent envers ses propres enfants."

Patrick et deux autres anciens décident d'exclure l'homme en question. "Vous avez ensuite sept jours pour faire appel, ce qu'il a fait. Il a tout avoué à l'autorité supérieure et a prétendu que sa fille, une jeune fille de 14 ans, l'avait séduit. Peu de temps après, on m'a informé de ne pas exclure l'homme, ce à quoi j'ai objecté. **Mais les deux autres anciens ont retiré leurs voix. Un mois plus tard, il avait déjà fait une autre victime."**

Renvoyer son propre enfant - Pourtant, il a fallu un certain temps avant que Patrick quitte l'organisation... Cela fait maintenant 12 ans que Patrick a commencé une nouvelle vie avec sa femme et ses enfants. Le petit ami de sa fille, avec qui elle a des enfants, les a suivis. **"Il a été renié par sa propre famille**, alors nous l'avons accueilli. **Ses parents ne sont pas autorisés à avoir des contacts avec nous, ils ne voient donc pas leurs petits-enfants grandir**. Des familles déchirées comme ça ? Ce n'est tout simplement pas possible."

C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles Patrick s'est donné pour mission de réprimer les politiques des Témoins de Jéhovah. **Il a déposé une plainte en 2015, mais la procédure est toujours en cours...**

-Maxine* (20 ans) a grandi dans une communauté très stricte. "La prédication (faire du porte-à-porte le dimanche pour recruter des gens, une tâche obligatoire en tant que témoin, ndlr) était la seule forme de contact que nous étions autorisés à avoir avec le monde extérieur." Maxine a

été autorisée à fréquenter une école normale, mais à la condition qu'elle n'ait aucun contact avec ses camarades de classe. "Forger des amitiés était interdit, alors je restais à l'écart. Je me sentais très seul."...

"Tu es une pute" - Maxine a quitté la communauté lorsqu'elle avait 13 ans. Jusqu'à il y a deux ans, elle se rendait encore aux conventions des Témoins de Jéhovah, mais elle a cessé de le faire lorsqu'elle a entamé une relation avec son petit ami. "Ma mère m'a soudainement traitée de pute. Un autre exemple typique de l'hypocrisie des Témoins de Jéhovah. Même si ma mère elle-même a été reniée, cette mentalité demeure." Elle n'a plus de contact avec sa mère...

Ce monde de Satan était trop dur pour elle. Pour Anna, cela s'est arrêté là, mais sa nièce a eu beaucoup moins de chance. "Silke a été élevée de manière très dominante par ma sœur et son mari, qui sont tous deux des témoins très fanatiques. A 16 ans, elle a développé une anorexie. La seule chose que je peux encore décider pour moi-même est ce que je mets dans ma bouche, m'a-t-elle dit à ce sujet." "Silke était très intelligente : elle a été élue trois fois meilleure élève de l'Atheneum. Mais **comme moi, elle n'a pas été autorisée à faire des études supérieures.** Lorsqu'elle a demandé à ses parents de venir au moins à sa proclamation à ce moment-là, ils ont refusé. Ils n'avaient aucun désir de faire partie de ces "gens du monde". Au lieu de se rendre à sa propre proclamation, **Silke s'est pendue à un arbre.** Elle avait 18 ans."

Ma soeur n'avait pas l'air triste quand sa fille s'est suicidée. Au contraire, elle semblait presque apprécier toute l'attention qu'on lui portait. Je pensais que c'était sale. (Du Néerlandais au Français, DeepL trad.)

<https://www.hln.be/lifestyle/3-ex-jehovas-getuigen-aan-het-woord-een-meisje-van-15-vroeg-of-het-normaal-was-als-iemand-haar-borsten-aanraakte-br-a190e04a/>

ZEUS

Claude Alonso, alias le gourou «Zeus» condamné à 18 ans de prison pour viols et abus de faiblesse

Le Parisien - 23 septembre 2022 - Gironde - Pendant des années, l'octogénaire avait endoctriné et abusés de femmes dont sa propre fille, qui vivaient recluses dans la secte qu'il a pu créer, profitant de leurs faiblesses. Les enquêteurs avaient été choqués par « l'intensité de la souffrance de ces femmes » prisonnières de cette secte. Ce vendredi et après une semaine de procès, **Claude Alonso**, bientôt 82 ans, a été condamné à 18 ans d'emprisonnement, dont la moitié de sûreté, par les assises de Gironde. Un peu plus tôt, l'avocat général avait lui aussi requis 18 ans de prison. L'octogénaire, qui a comparu en fauteuil roulant, était libre depuis 2017, placé sous contrôle judiciaire. Son procès, prévu l'an dernier, avait été reporté en raison de problèmes de santé. L'homme était accusé **d'abus de faiblesse sur cinq femmes et viols sur trois d'entre elles, dont sa propre fille, depuis 20 ans.** Alors âgée d'une vingtaine d'années, celle-ci était venue s'installer aux côtés de son père, malade, en 2003. Loin d'être épargnée, celle-ci assure avoir été contrainte à d'innombrables relations sexuelles avec son père et ce, pendant plus de six ans. En 2013, le signalement d'une victime à la Miviludes, l'organe de lutte contre les dérives sectaires rattaché au ministère de l'Intérieur, avait conduit à la mise en examen de ce fils d'ostréiculteur, qui avait déjà fait l'objet d'une enquête à la fin des années 90 pour ses activités près de Libourne, classée sans suite. Dans le dossier jugé cette semaine par la cour d'assises de la Gironde, seule sa fille et une autre victime avaient porté plainte. À la tête d'une petite communauté installée à Gujan-Mestras (Gironde), dans le bassin d'Arcachon, Claude Alonso avait placé sous emprise sectaire plusieurs femmes durant une dizaine d'années. L'homme se rêvait en maître de l'Olympe, exigeant de ses adeptes qu'ils l'appellent Zeus ou se prosternent à ses pieds.

Boire un mélange de vin, Lexomil, sperme et sang de leurs menstrues. Dans une mezzanine de la maison principale, l'accusé avait recréé un temple de pacotille à sa gloire, avec trône, sceptre, boule de cristal et portraits à son effigie. Chaque soir, il prêchait la parole divine entre mythologie, ufologie et autres croyances ésotériques. Avant d'imposer à ses adeptes des « travaux sexuels », destinés à lui procurer un orgasme « parfait » pour le recharger en énergie et « sauver l'humanité ». Des lubies révélatrices de l'influence exercée par ce gourou présumé sur ses ouailles, que la justice soupçonnait d'avoir manipulées pour assouvir ses pulsions sexuelles et, accessoirement, les dépouiller de leurs revenus. À ses adeptes – des femmes au passé traumatique fait d'incestes, d'alcoolisme ou de prostitution – il imposait des « travaux » à exécuter sous peine de sanction... En fait, des relations sexuelles et la quête de « l'orgasme parfait », destinées à recharger Zeus en énergie à sauver l'humanité en évitant l'apocalypse.

Pour convaincre ses victimes, Claude Alonso utilise des événements comme l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull ou l'accident nucléaire de Fukushima, preuves selon lui qu'elles ne sont pas assez investies... L'une d'elles, véritable défouloir sexuel, est d'ailleurs forcée de porter des jupes pour satisfaire sur-le-champ toute pulsion du maître des lieux. Horrible détail : pour asservir encore plus ces femmes, le gourou leur faisait absorber une « boisson sacrée » contenue dans de grandes jarres, un nectar à base de vin rouge, de Lexomil... De sperme et des menstrues des femmes de la communauté. <https://www.leparisien.fr/gironde-33/claude-alonso-alias-le-gourou-zeus-condamne-a-18-ans-de-prison-pour-viols-et-abus-de-faiblesse-23-09-2022-5J6EAOGWRFHOBHAXMUWT2CT2EA.php>

DERIVES SECTAIRES : LE BEST OF

Montpellier : le gourou qui prônait le polyamour sous LSD veut sortir de prison

YANICK PHILIPPONNAT – Midi Libre - 19/08/2022 - **Mis en examen pour viols, fraude fiscale, le faux thérapeute héraultais conteste.**

L'air un peu perdu, tout petit dans le box, visage émacié et barbe noire, **Jorge C.** se défend pour la première fois devant les juges de la cour d'appel. Il demande, ce mercredi 18 août, sa remise en liberté après son incarcération en octobre. De lourdes accusations pèsent contre ce Montpelliérain de 48 ans, soupçonné d'être un gourou violeur qui sévissait au sein de la petite écocommunauté de l'**Athanor**, qu'il avait créée dans le centre de Montpellier. **Emprise mentale.** "Ce sont des choses qui ont duré un an. Ce n'était pas le cas avant, pas le cas après... J'avais une vie classique avant et après", se défend-il maladroitement, alors qu'il a toujours contesté les viols, parlant de consentement. Pourtant, les services spécialisés antisectes le suivent depuis plusieurs années au fil de ses pérégrinations de Bordeaux jusqu'à Montpellier, où il se faisait passer pour un thérapeute "du corps, de l'esprit et de la relation". Sans diplôme, il proposait de la psychothérapie, sexothérapie ou de l'hypnothérapie, ce qui lui vaut d'être mis en examen pour exercice illégal de la médecine, en plus de la fraude fiscale et des viols et agressions sexuelles. En jeu : l'emprise mentale exercée par ce Portugais adepte du polyamour ou encore des séances de tarot de Marseille et des massages tantriques pour érotiser la vie sexuelle.

Il fait s'agenouiller les patientes pour avoir l'impression d'être grand. La cour cite l'exemple d'une des jeunes plaignantes tombées dans les griffes de l'Athanos. "Elle débute une thérapie qui consiste à avoir des relations sexuelles devant son petit ami pour travailler sur la jalousie, avec des actes de pénétration avec vous dans un but de libération émotionnelle, rapporte le magistrat. La victime dit que ce n'était pas consenti et pratiqué avec de la drogue." Du LSD ou encore des prises de MDMA (la molécule de l'ecstasy) et de champignons hallucinogènes sont au menu des séances, facturées 100 à 200 € et bien sûr non déclarées. Et puis comme Jorge C. est vraiment petit, "il faisait agenouiller les patientes pour avoir l'impression qu'il est grand et qu'il se fait respecter", dénonce l'avocate générale. Elle s'oppose fermement à sa libération : "Je ne sais pas s'il a du charisme comme disent les experts, mais je sais que les victimes étaient fragiles et elles n'étaient pas consentantes pour ces relations devant tout le monde et avec tout le monde ! C'est un violeur patenté et escroc de surcroît."

<https://www.midilibre.fr/2022/08/19/montpellier-le-gourou-qui-pronait-le-polyamour-sous-lsd-veut-sortir-de-prison-10495452.php?fbclid=IwAR0QbhVfApPsYVxbKDUgCsYspe6Eyl64pxgszns7tHRzNM5HqCyCidiZq0>

Compiègne. Poursuivi pour harcèlement moral, le «magnétiseur» prétend être violé à distance par sa victime

Oisehebdo - 5 AOÛT 2022 - «*Me faire passer pour un fou parce que j'ai des dons de magnétiseur et de médiumnité assez puissants, je trouve le raccourci assez rapide.*» Crâne rasé, chemisette à carreaux bleus et gris, Sylvain Allard — le regard éclairé — devait comparaître ce jeudi 4 août pour deux dossiers distincts de harcèlement. Le premier (pour des faits commis à Compiègne et datant de décembre 2018) concerne des messages vocaux adressés à son ancienne compagne, menaces accompagnées de tags sur la porte d'entrée du domicile de sa victime, ainsi que plusieurs dégradations sur son véhicule personnel.

Le second dossier — qui vaut au sieur Allard de se retrouver devant le tribunal dans le cadre d'une comparution immédiate — débute quant à lui au mois de mai dernier, toujours à Compiègne. Insultes, dégradation et violence : pour une raison que les juges n'ont pas encore eu l'occasion d'établir, Sylvain Allard, sans domicile fixe âgé de 49 ans, qui se présente comme un «magnétiseur» ayant «la capacité d'envoyer des ondes sur les personnes à des fins altruistes», s'en serait pris à sa victime parce que celle-ci aurait — quant à elle — «*le pouvoir de le violer à distance avec d'autres personnes.*»

Depuis son box, après avoir affirmé **qu'il aurait déjà guéri un médecin souffrant d'un cancer**, mais aussi plusieurs joueurs du Racing Club de Lens (du temps où Sylvain Allard était un membre des Ultras), le prévenu explique au tribunal, se voulant pédagogue : «*Y a deux manières d'utiliser des dons. Des moyens altruistes et d'autres pour nuire à des personnes.*» Voyant bien qu'il peine à convaincre les magistrats, Sylvain Allard — ancien barman, mais se déclarant aussi titulaire d'un bac de chimie, d'un DEUG de droit et d'un autre diplôme de commerce — finit par concéder : «*Je sais que c'est difficile à entendre, mais c'est la vérité.*» Et pour preuve de ses miracles, le détenu Allard d'avancer qu'il aurait guéri, dans la cour de promenade de la maison d'arrêt de Beauvais — et par simple apposition de ses deux mains —, un autre prisonnier qui jusqu'alors «n'arrivait plus à lever les bras».

Père d'une fille âgée de 17 ans — mais qu'il ne voit plus «*pour des raisons de sécurité*» —, Sylvain Allard se déclare par ailleurs menacé de mort par Rémy Cuelle, le maire du village de Montmacq. «*Ça va loin cette histoire, mais je veux pas en dire plus*», argue-t-il devant les magistrats. «*Ces menaces de mort, c'est à distance ?*» ironise la présidente Laura Constantin. «*Non, c'est physique*», lui répond calmement le prévenu, dont «*l'état psychologique aurait empiré depuis le mois de mai dernier*», selon les médecins. Une expertise psychiatrique avait d'ailleurs été demandée lors de sa première comparution (voir notre édition du 29 juin dernier). Mais ce sont les vacances d'été, l'expert désigné n'a pas eu le temps de rencontrer le prévenu, détenu pourtant depuis près de six semaines. Dans l'attente de ladite expertise, un nouveau renvoi est donc ordonné par le tribunal, qui a lui-même besoin «*d'être éclairé*» sur le cas du magnétiseur Allard.

Pour la procureure Marion Luna, «*le risque de renouvellement de l'infraction est important*» : elle demande par conséquent le maintien en détention du prévenu. Mais pour Me Mouna Taoufik, l'avocate de Sylvain Allard, son client «*n'a rien à faire en détention, il relève plutôt de l'internement ou du contrôle judiciaire*».

Cette fois, pas de miracle pour le magnétiseur : le tribunal opte pour son maintien en détention. Sylvain Allard comparaitra donc de nouveau — et pour la troisième fois en deux mois — le lundi 22 août prochain, à 13 h 30.

Mise à jour 6 /08/2022 : Apprenant avoir été cité et accusé de menaces de mort lors de cette audience, Rémy Cuelle, maire de Montmacq dément «*complètement*» les affirmations de Sylvain Allard. «*Je le connais bien, lui et sa famille, mais ça fait des années que je ne l'ai pas vu*», ajoute l'élu. <https://www.oisehebdo.fr/2022/08/05/compiagne-poursuivi-pour-harcèlement-moral-le-magnétiseur-sylvain-allard-pretend-etre-viole-a-distance-par-sa-victime/?fbclid=IwAR3EKPrLTIiWL6VlvZXdHP3i1B9CGzBF6fjkjismwms5sJSgpxKm3fOFMG8>

Révélee : « Épidémie cachée » de sectes abusives au Royaume-Uni, avec 2 000 groupes opérant librement

INDÉPENDANT - Holly Bancroft, 18 juillet 2022 - Des milliers de personnes ont subi des abus sexuels, l'isolement de leurs amis et de leur famille et l'esclavage moderne aux mains de sectes britanniques. Des milliers d'adultes et d'enfants britanniques sont trompés pour rejoindre des groupes sectaires britanniques, selon de nouvelles recherches, les experts qualifiant le phénomène d'«*épidémie cachée* » que le gouvernement n'a pas réussi à résoudre. On estime que **2 000 groupes sectaires opèrent dans le pays**, mais les ministres n'ont pas agi pour les arrêter par crainte qu'ils ne puissent légalement faire la distinction entre la religion et les sectes semi-criminelles, a déclaré un dirigeant d'organisme de bienfaisance. Une enquête menée auprès de 105 victimes de 36 groupes sectaires différents, réalisée par l'organisation caritative **The Family Survival Trust (FST)**, a révélé que des milliers de personnes ont subi des abus sexuels, l'isolement de leurs amis et de leur famille, l'exploitation financière et l'esclavage moderne aux mains de sectes britanniques. **17% des répondants à l'enquête ont déclaré avoir été violés dans le groupe** dont ils faisaient partie et 37 pour cent ont eu d'autres contacts sexuels indésirables. Quelque 62% des personnes interrogées ont déclaré avoir travaillé de longues heures pour la secte pour peu ou pas de paiement, tandis que 47% ont déclaré que leurs groupes violaient les lois sur l'emploi... <https://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/uk-cult-groups-sexual-abuse-b2121100.html>

Douze membres d'une secte tuent une fillette de 8 ans en l'empêchant de prendre ses médicaments

La Minute, Ange Poireau, 08 07 2022. Douze membres de la secte «Les Saints», dont un jeune homme de 19 ans, ont été interpellés mardi dans le Queensland, en Australie, et ont été inculpés du meurtre d'Elizabeth Struhs. Cette fillette de 8 ans est décédée le 7 janvier dernier au domicile familial situé près de Toowoomba. Les suspects ont privé l'enfant, atteinte d'un diabète de type 1, de soins médicaux et l'ont laissé mourir espérant qu'elle guérirait grâce à leurs chants et prières. Pendant six jours, les membres de la secte étaient présents auprès de la fillette, psalmodiant,

chantant et la privant de son insuline jusqu'à sa mort. Les parents avaient déjà été inculpés au début de l'année et placés en détention provisoire... « Ils poussent la religion à l'extrême, nous séparant du monde réel et de la famille élargie qui n'était pas croyante » ...

<https://lamminute.info/2022/07/08/douze-membres-dune-secte-tuent-une-fillette-de-8-ans-en-lempechant-de-prendre-ses-medicaments/>

BIBLIOGRAPHIE

L'emprise sectaire – Psychopathologie des gourous et des adeptes de sectes

Delphine Guérard, psychologue. Editions Dunod 2022.

<https://www.dunod.com/sciences-humaines-et-sociales/emprise-sectaire-psychopathologies-gourous-et-adeptes-sectes>

Gourous et victimes : l'emprise sectaire expliquée par Delphine Guérard, psychologue

Ô Magazine - Jérôme Ziel, août 27, 2022

Psychologue spécialiste du phénomène sectaire, Delphine Guérard tire le signal d'alarme. Un nombre toujours croissant de victimes finit par céder à l'emprise de gourous. Rapidement, elles se retrouvent dépossédées d'elles-mêmes, au grand dam de leur famille et de leurs proches. Alors, quels sont les mécanismes de l'emprise ? Qui sont ces gourous et leurs adeptes ? Une fois tombé(e) dans une secte, est-il possible de s'en sortir ? Pour en savoir plus, nous avons donc interviewé Delphine. Elle en a profité pour nous présenter son livre *L'Emprise sectaire. Psychopathologies des gourous et des adeptes de sectes*, à paraître aux éditions Dunod le 31 août prochain.

À l'obtention de son diplôme de **psychologue clinicienne**, Delphine Guérard recherche des organismes ayant besoin de ses compétences. Elle contacte alors l'ADFI (Association pour la Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes) pour y faire du bénévolat. « *Nous sommes en 1998, se souvient-elle, et je n'ai encore jamais entendu parler du phénomène sectaire. Je découvre alors un monde passionnant et dangereux. Je reçois des familles désespérées, car un de leurs proches est parti et refuse de les revoir. Il a désormais d'autres convictions et fréquente d'autres personnes. Ces familles sont plongées dans le désarroi et l'incompréhension* ».

D'abord en tant que bénévole, puis en tant que salariée, Delphine travaille à l'ADFI jusqu'en 2007. Par la suite, elle s'installe en libéral tout en continuant de travailler sur la question des sectes. Elle devient **Expert auprès des tribunaux**. Cela lui donne l'occasion de rencontrer des gourous dans les prisons où ils sont incarcérés. Elle rencontre également des victimes ayant porté plainte. « *Cela devient encore plus intéressant, constate-t-elle. J'abhorre ces guérisseurs ou psychanalystes autoproclamés qui cherchent à détruire d'autres personnes. Cela m'est absolument insupportable ! J'ai donc eu envie de prendre la plume pour dénoncer et prévenir l'emprise sectaire* ».

Tout part d'un constat de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Cette dernière observe **une hausse de 40 %** du nombre de saisines entre 2015 et 2020. À l'origine de l'explosion du nombre de saisines, la logique de l'emprise sectaire est extrêmement **insidieuse**. La victime finit par se retrouver complètement dépendante du dirigeant de la secte et de son groupe. Elle perd son identité et devient incapable de prendre la moindre décision seule. L'emprise vise ainsi à **aliéner** les individus. Elle est toutefois aisément reconnaissable en ce qu'elle repose sur des procédés identiques.

<https://omagazine.fr/gourous-et-victimes-lemprise-sectaire-expliquee-par-delphine-guerard-psychologue/>

Pondération – L'un des correspondants du GEMPPPI nous adresse son avis concernant l'ouvrage de Delphine Guérard :

Certaines interprétations sont réalisées par le filtre psychanalytique et de PNL (programmation neuro-linguistique). Ce sont deux domaines considérés la plupart du temps comme "Pseudo-scientifiques" car la psychanalyse et la PNL n'ont pas d'études qui leurs donnent raison vis-à-vis de leurs fondements théoriques. Cela engage donc le lecteur à devoir prendre des précautions sur la lecture de ce livre et de ne pas trop prendre « au pied de la lettre », ou mot à mot ce qui est expliqué. Le livre est bien construit car il y a une bonne approche historique et une tentative de définir le mieux possible certains mots et les mécanismes en jeux. En dehors de quelques approches psychanalytique et de PNL, pour moi c'est un excellent livre que je recommande ! Rémi

ABONNEMENT AU TRIMESTRIEL DU GEMPPPI

« Découvertes sur les sectes et religions »

Le bulletin du GEMPPPI contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de :

10 € sur support papier (15 € hors de France) ou 3 € par Internet.

Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPPI » en joignant vos coordonnées à :
GEMPPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20 - Tél. 06 98 02 57 03 - gemppi@wanadoo.fr
Ou par virement bancaire - IBAN : FR76 1027 8089 7100 0200 4050 – BIC : CMCIFR2A

ADHESIONS AU GEMPPPI : Bienfaiteur : à partir de 30 € - **Soutien** : à partir de 16 € -
Sympathisant : à partir de 3 € ; **Membre actif** : 10 € (Prendre contact avec nous auparavant)

Depuis 1988, le GEMPPPI, Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu, est une association laïque travaillant pour que chacun puisse exercer sa liberté de conscience, de croire, de se sentir mieux, dans les meilleures conditions possibles en évitant les risques sectaires et l'emprise mentale. En résumé, c'est une association de lutte contre les dérives sectaires. Votre soutien, même symbolique donne du poids à notre action.

3 Formations en ligne certifiantes

MOOC « Gestion des risques sectaires »

MOOC « Prévention de la radicalisation islamique »

MOOC « Dérive thérapeutiques et sectaires : réponse juridique »

Présentation et inscription sur le site du GEMPPPI www.gemppi.org, sous la rubrique « Formations » :
Massive Open Online Courses

Inscription et présentation des MOOC : <http://gemppi.org/moodle/>

Ce sont des formations complètement gratuites, sauf si l'on souhaite une certification, laquelle nécessite alors l'adhésion au GEMPPPI (voir ci-dessus adhésion « Bienfaiteur »). Ces formations par internet peuvent être proposées aux professionnels de la santé, de la psychothérapie, du droit, aux experts auprès des tribunaux, à des fonctionnaires de police, aux travailleurs sociaux et à toute personne souhaitant avoir une compréhension et une cohérence concernant le phénomène sectaire et désirant acquérir les bases permettant de mieux gérer des situations d'emprise sectaire ou de radicalisation islamique et autour d'elle.

